

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2026



Le présent rapport financier semestriel est établi conformément aux articles L. 451-1-2 III. et R.451-2 du code monétaire et financier

Aéroports de Paris
Société anonyme au capital de 296 881 806 euros
Siège social : 1, rue de France
93290 Tremblay-en-France
R.C.S. Bobigny B 552 016 628



SOMMAIRE

1	DÉCLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	3
2	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ	5
3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE	31
4	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS SEMESTRIELS 2026	33

1

DÉCLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1.1 Responsables du rapport financier semestriel 4

1.2 Attestation des responsables 4

1.1 Responsables du rapport financier semestriel

Philippe Pascal, Président-Directeur Général.

Christelle de Robillard, Directrice générale adjointe Finances, Stratégie et Développement.

1.2 Attestation des responsables

Nous attestons que, à notre connaissance, les comptes semestriels consolidés sont établis conformément au corps des normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

2

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

2.1	COMMENTAIRES SUR L'ACTUALITÉ DU GROUPE DEPUIS LE 1ER JANVIER 2026	6	2.4	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LE 2ÈME SEMESTRE 2026	28
2.2	ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS DU PREMIER SEMESTRE 2026	10	2.5	ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LE 30 JUIN 2026	30
2.3	ACCORD SUR UN PROJET DE CONTRAT DE RÉGULATION ÉCONOMIQUE 2027-2034 ENTRE L'ETAT ET LE GROUPE ADP	26	2.6	PRINCIPALES CONVENTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	30

2.1 COMMENTAIRES SUR L'ACTUALITÉ DU GROUPE DEPUIS LE 1ER JANVIER 2026

Les actualités nouvelles par comparaison à celles figurant dans le communiqué de résultats du chiffre d'affaires du premier trimestre 2026 sont signalées par [nouveau] et celles comportant des mises à jour sont signalées par [mis à jour].

Aéroports Parisiens

Processus d'homologation tarifaire 2026

Dans le cadre de la procédure d'homologation des tarifs des redevances aéroportuaires, Aéroports de Paris avait notifié, le 17 octobre 2025, à l'Autorité de régulation des transports (ART) les tarifs fixés pour la période tarifaire 2026 (du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027). Cette proposition reposait notamment sur une évolution homogène de +1,5 % des tarifs des redevances pour les plateformes de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, hors redevance PHMR¹, pour laquelle la hausse proposée était de 15 %.

Le 16 décembre 2025, l'ART a décidé de ne pas homologuer cette proposition, à l'exception de la redevance d'assistance aux PHMR dont l'augmentation a été homologuée².

Le 15 janvier 2026, ainsi que permis par la réglementation, Aéroports de Paris a notifié à l'ART une seconde proposition, portant notamment sur un gel tarifaire en moyenne, sans nouvelle consultation des usagers, comme l'y autorisent les dispositions de l'article R. 6325-34 du code des transports.

Cette nouvelle proposition tarifaire correspondait à une reconduction des tarifs pour la période tarifaire 2025, à l'exception de la redevance par passager, pour laquelle l'écart entre les faisceaux « Domestique / Schengen » et « Autre international » était réduit, conformément à la demande de l'Autorité dans la décision du 16 décembre 2025 précitée.

Le 10 février 2026, l'ART a décidé de ne pas homologuer cette seconde proposition. Conformément aux dispositions de l'article R. 325-35 du code des transports, les tarifs des redevances aéroportuaires pour la période tarifaire 2025 précédemment en vigueur demeurent applicables. La nouvelle période tarifaire a débuté le 1^{er} avril 2026.

Processus d'élaboration du prochain contrat de régulation économique [mis à jour]

Les éléments relatifs au processus d'élaboration du futur Contrat de Régulation Économique (CRE) sont présentés dans la section 2.3 « Accord sur un projet de Contrat de Régulation Économique 2027-2034 entre l'État et le groupe ADP » du présent document.

Reconnaissance de la qualité de service des aéroports du groupe par le classement Skytrax 2026

Selon les World Airport Awards 2026, dévoilés le 18 mars 2026 par l'organisme Skytrax, 10 aéroports du Groupe ADP figurent dans le Top 100 des meilleurs aéroports du monde. Parmi eux, Paris-CDG a été désigné « meilleur aéroport européen » pour la cinquième année consécutive et se classe au 6^e rang mondial. De son côté, Paris-Orly a reçu pour la deuxième année consécutive, le titre de meilleur aéroport régional d'Europe, et se positionne au 34^e rang mondial.

Ces distinctions saluent l'implication des équipes du Groupe ADP en matière de qualité de service et confirment les atouts du groupe pour s'imposer comme une référence mondiale de l'hospitalité aéroportuaire.

Réforme des rémunérations d'Aéroports de Paris SA

Le 19 décembre 2025, Aéroports de Paris a conclu avec les principales organisations syndicales une réforme de sa structure de rémunération.

Cette réforme vise à simplifier et moderniser le cadre de rémunération, adapter l'organisation aux évolutions démographiques à venir et renforcer l'attractivité du groupe. Elle devrait générer des économies structurelles à long terme, malgré une hausse ponctuelle des charges de personnel comptabilisée en 2026. Cet effet est pleinement intégré dans l'objectif d'EBITDA courant 2026.

Cette réforme a été validée par l'Etat le 16 avril 2026, son déploiement avec une application rétroactive au 1^{er} janvier 2026 est effectif.

Tendances de trafic et mesures d'économies

Tendances du trafic des aéroports du groupe [mis à jour]

Depuis le mois de mars 2026, le trafic de plusieurs plateformes du groupe subit l'impact de la réduction des programmes de vols en lien avec le conflit au Moyen-Orient et ses conséquences.

Les restrictions d'accès à certains espaces aériens ont en effet conduit à une baisse du trafic significative avec les aéroports de la région, ou dont les routes survolaient des zones de conflit.

¹ Redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

² Voir le [communiqué du 17 décembre 2025](#).

Si une reprise progressive est observée sur la plupart des destinations concernées au fil des derniers mois, les conséquences du conflit sur les prix des carburants, la demande et les capacités des compagnies aériennes pèsent sur le trafic aérien dans son ensemble.

À fin juin, les tendances de trafic demeurent ainsi contrastées à travers les aéroports du groupe et se mêlent à des éléments opérationnels spécifiques :

- ◆ À Paris Aéroport, l'impact initial du conflit est resté largement circonscrit aux routes avec le Moyen-Orient. Depuis le mois de mai, une reprise progressive des programmes de vols vers la région est observée.
Cependant, la demande et les capacités avec d'autres faisceaux géographiques se sont également affaiblis progressivement au cours du 1^{er} semestre, notamment avec l'Amérique du Nord et l'Amérique Latine.
Par ailleurs, en 2026, le trafic à Paris-Orly est affecté par des travaux portant sur les aires aéronautiques d'Orly 1 depuis le mois d'avril 2026 et le sera par ceux de la piste 4 de l'aéroport à partir d'août 2026. Ces derniers conduisent à une réduction des programmes de vols, dont une partie sont transférés à l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle.
- ◆ Pour TAV Airports, les tendances du trafic varient selon les actifs : les aéroports les plus exposés au trafic en provenance du Golfe (notamment ceux de Géorgie et de Médine) restent fortement affectés, ainsi que certains aéroports touristiques dont le trafic est plus sensible à l'attractivité prix de la destination, et aux ajustements de capacités par les compagnies aériennes.
À l'inverse, d'autres aéroports du réseau TAV Airports ont bénéficié d'une exposition plus diversifiée ou plus résiliente.
- ◆ À Amman, malgré une reprise progressive depuis le mois de mai, le trafic de l'aéroport reste affecté par les tensions au Moyen-Orient. Les crises précédentes ont cependant démontré des dynamiques de reprise rapide lorsque que la situation régionale se stabilisait.
- ◆ Concernant GMR Airports, même si l'impact direct du conflit au Moyen-Orient s'est progressivement atténué, le trafic des aéroports indiens est confronté à des difficultés opérationnelles telles que la réduction du programme de vols d'IndiGo depuis 2025 notamment à Hyderabad et d'Air India compte tenu de la hausse des prix des carburants, ainsi que par l'interdiction de survol de l'espace aérien pakistanais pour les transporteurs indiens, entravant ainsi une partie des opérations internationales de Delhi.

Le conflit au Moyen-Orient se prolongeant au-delà de la durée initialement anticipée, et les tendances de trafic les plus récentes reflétant un environnement plus incertain pour le transport aérien, le Groupe ADP a révisé son hypothèse de croissance annuelle du trafic à Paris, désormais attendue autour de 0,5 % en 2026. Cette hypothèse reflète un trafic estival attendu en baisse par rapport à la même période en 2025, et suppose un retour à une tendance de croissance du trafic à Paris à partir de l'automne.

Déploiement de mesures d'économies de coûts permettant au groupe de préserver ses perspectives financières 2026 [nouveau]

Face à un environnement opérationnel difficile, le groupe a engagé depuis le 2^{ème} trimestre une série de mesures ciblées d'économies de coûts afin de préserver ses perspectives financières, tout en maintenant ses dépenses et investissements stratégiques. Ces mesures comprennent notamment :

- ◆ l'ajustement ciblé du niveau de certaines prestations externalisées auprès de sous-traitants, notamment dans les domaines de l'accueil, du nettoyage, et de certaines opérations de maintenance non critiques ;
- ◆ le renforcement de la discipline sur les dépenses discrétionnaires dans les fonctions supports, avec une réduction des dépenses de conseil, de campagnes de communication, d'événements, de déplacements et autres dépenses de fonctionnement non essentielles ;
- ◆ une politique de recrutement plus sélective, avec le report ou réexamen de certains recrutements en fonction des besoins opérationnels ;
- ◆ la priorisation des dépenses et investissements, conduisant au report de certaines dépenses non critiques, sans remise en cause des investissements stratégiques.

Déployées à l'échelle du groupe, tant au sein d'Aéroports de Paris que dans ses filiales en France et à l'étranger, ces mesures généreront un montant estimé entre 40 et 60 millions d'euros d'économies de coûts, essentiellement au 2nd semestre 2026.

Tout en tenant compte de ces mesures, le Groupe ADP observe les dernières tendances de trafic et le caractère prolongé des tensions au Moyen-Orient et de leurs conséquences. Ainsi, le Groupe ADP révisé sa prévision d'EBITDA courant, désormais attendu dans une fourchette comprise entre 2 300 et 2 350 millions d'euros en 2026, contre supérieure à 2 350 millions d'euros précédemment (voir section "2.2.3 Hypothèses de trafic, prévisions et objectifs financiers 2026").

Financement

Émission d'un nouvel emprunt obligataire [nouveau]

Le 10 juin 2026, Aéroports de Paris a procédé avec succès à une nouvelle émission obligataire d'un montant de 600 millions d'euros. Cette émission, d'une maturité de 9 ans, est assortie d'un coupon à taux fixe de 3,875 %.

Rachat d'un emprunt obligataire [nouveau]

Le 3 juillet 2026, Aéroports de Paris a finalisé le rachat de 750 millions d'euros de ses obligations à échéance 2026 portant un coupon de 2,125 %. Lancée le 18 juin 2026, cette opération fait suite à l'émission obligataire de 600 millions d'euros du 10 juin 2026 et s'inscrit dans la politique de gestion dynamique du profil de la dette de la société.

Mise en place d'une convention de crédit bancaire (*Revolving credit facility*) [nouveau]

Le 23 juillet 2026, Aéroports de Paris a conclu une convention de crédit (*Revolving credit facility*) de 500 millions d'euros auprès de sept banques. Cette facilité bancaire, d'une durée initiale de 5 ans, s'inscrit dans la politique prudente de gestion de la liquidité du groupe. Elle constitue une ligne de financement de secours, immédiatement mobilisable en cas de fermeture temporaire ou de perturbation des marchés financiers.

Mise en place d'un programme de titres négociables à court terme ("NEU CP") [nouveau]

Aéroports de Paris finalise la mise en place d'un programme de titres négociables à court terme (NEU CP) d'un montant maximal de 1 milliard d'euros. Ce programme permettra l'émission de titres à court terme (durée inférieure ou égale à un an), permettant une diversification de ses sources de financement en euro et en devises.

Réalisations des filiales du groupe

Extension de la concession de l'aéroport de Tbilissi

Le 15 janvier 2026, TAV Airports a signé un contrat de prolongation de la durée de concession pour l'aéroport de Tbilissi avec le gouvernement géorgien. La nouvelle date de fin de concession est prévue pour le 31 décembre 2031 (précédemment janvier 2027). Un investissement de 150 millions de dollars est prévu sur la période. 30 % des redevances pour services passagers (PSC) seront versés aux autorités géorgiennes pendant la période de prolongation.

Extension de la concession de l'aéroport de Santiago du Chili [mis à jour]

Le 5 septembre 2025, un accord a été conclu entre la société concessionnaire de l'aéroport de Santiago du Chili, dont Aéroports de Paris est actionnaire à 45 %, et les autorités chiliennes, dans le but de rétablir l'équilibre économique du projet, affecté par la crise Covid-19.

Conformément à cet accord, la République du Chili a publié le 18 février 2026 un décret prévoyant notamment une extension de la concession d'une durée de 3 ans, jusqu'au 30 septembre 2038.

Le Tribunal d'arbitrage du Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) a acté par décision du 30 mars 2026 l'accord entre la République du Chili et ADP International / Vinci Airports et, en conséquence, la fin de la procédure d'arbitrage.

Cette opération conduit à la comptabilisation d'une reprise de dépréciation de 28 millions d'euros, comptabilisée au résultat financier au premier semestre 2026.

Évolution des redevances aéroportuaires et des activités de vente de carburant à Almaty

À l'aéroport d'Almaty, l'exécution du plan d'investissements se poursuit conformément au calendrier arrêté et validé l'an dernier.

Conséquemment à ces investissements, et leur impact sur la base d'actifs régulée de cet aéroport, les tarifs des redevances de sécurité, d'atterrissage et de décollage ont été augmentés en juillet 2025, tandis que celui de la redevance passagers a été rehaussé en décembre 2025.

En 2026, le marché de la vente de carburant d'aviation évolue à Almaty, avec l'entrée d'un nouvel opérateur. En effet, un accord a été conclu le 1^{er} janvier 2026 avec la compagnie nationale (KMG) autorisant cette dernière à utiliser des capacités de stockage de l'aéroport et la vente de volumes limités aux compagnies aériennes, entraînant une réduction des ventes réalisées par la société aéroportuaire. De nouvelles augmentations de redevances sont en cours d'approbation et de mise en œuvre par les autorités locales, afin de compenser à moyen terme l'impact de cette nouvelle concurrence.

Cession de titres au capital de GAL à GMR Group

Le 23 avril 2026, des accords ont été signés relatifs à la cession par le Groupe ADP d'une partie de sa participation au sein de GMR Airports Ltd (GAL), à GMR Group.

Les accords prévoient que l'opération soit réalisée selon trois volets distincts³ :

- ♦ Premièrement : cession à GMR Group de 3,4 % des actions ordinaires de GAL pour 256 millions d'euros.
- ♦ Deuxièmement : GMR Group se voit consentir des options d'achat et le Groupe ADP une option de vente correspondante, exerçables respectivement pour l'acquisition et la cession de titres représentant 3,9 %⁴ du capital de GAL pour un montant estimé à c.285 millions d'euros. Toute cession résultant de l'exercice de ces options devra être réalisée au plus tard le 30 avril 2027.
- ♦ Troisièmement : le rachat anticipé par GMR Group des obligations convertibles FCCBs pour leur montant nominal résiduel (291 millions d'euros au 30 juin 2026), augmenté des intérêts capitalisés à la date de cession, qui interviendra au plus tard le 31 mars 2027.

La réalisation de la première étape le 24 avril 2026 a conduit le Conseil d'administration à proposer un dividende complémentaire de 0,8 € par action au titre de l'exercice 2025⁵.

³ Montants exprimés après impôts, basés sur des taux de change à la date de la transaction : INR/USD = 93,3 au 22 avril 2026 et USD/EUR = 1,17 au 23 avril 2026.

⁴ En actions ordinaires ou préférentielles (OCRPS).

⁵ Dividende complémentaire de 0,8 € par action venant s'ajouter au dividende ordinaire au titre de l'exercice 2025 de 3 € par action (voir communiqué du 18 février 2026), soit un dividende total de 3,8 € au titre de l'exercice 2025

Au terme de l'opération, les droits de gouvernance du Groupe ADP dans GAL et son statut de co-promoteur⁶ resteront inchangés. Cette transaction, en rééquilibrant les niveaux d'exposition économique de GMR Group et du Groupe ADP dans GAL, permet de renforcer ce partenariat et le positionnement de la co-entreprise en vue d'opportunités de développement futur, sans besoin de nouvelle injection de capital.

Le groupe saisit cette opportunité de cristallisation de valeur, sans toutefois remettre en question sa stratégie vis-à-vis de sa participation globale dans GAL, qui demeure un actif stratégique et de long terme pour le Groupe ADP et constitue un véritable levier de croissance future.

Cession d'Embassair [mis à jour]

La société EGUS, dont ADP International Americas détient 46% du capital social, a cédé son actif principal le 24 avril 2026, la société GATE 301 (propriétaire et exploitant du terminal d'aviation d'affaires de l'aéroport de Miami – Opa Locka). Au terme de la complète réalisation de la transaction, ADP International Americas ne détiendra plus de participation dans la société EGUS.

L'impact de l'opération, structurée en plusieurs étapes, est comptabilisé dans la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence pour 7 millions d'euros.

Début des opérations des aéroports de Nagpur et Bhogapuram par GMR Airports [nouveau]

Le 25 juin 2026, GMR Airports a pris en concession l'aéroport de Nagpur pour une durée de 30 ans, avec une possibilité de prolongation de 30 années supplémentaires. Cet aéroport, qui a accueilli près de 3 millions de passagers en 2025, pour une capacité de 4 millions, dessert la région de l'est du Maharashtra. Un programme d'investissement est prévu, comprenant la rénovation du terminal existant, la construction d'un nouveau terminal à l'horizon 2030, puis celle d'une nouvelle piste autour de 2034.

Le 1^{er} août 2026, GMR Airports inaugurera l'aéroport de Bhogapuram, dont la concession court jusqu'en 2063, avec une option d'extension de 20 ans. Dotée d'une capacité de 6 millions de passagers par an, cette nouvelle plateforme doit desservir la région en forte croissance du nord de l'Andhra Pradesh.

Ouverture de deux nouveaux terminaux P/S à Dallas-Fort Worth et Miami [nouveau]

Après le succès rencontré par ses terminaux privés à Los Angeles et Atlanta, P/S poursuit son développement avec l'ouverture de deux nouveaux terminaux privés aux États-Unis reprenant les standards de confort, de confidentialité et de service qui font la signature de P/S :

- ◆ Un terminal privé à l'aéroport de Dallas-Fort Worth, inauguré le 3 juin 2026. D'une surface de 1 440 m², il comprend six suites privées de 40 m² d'une capacité de huit personnes, ainsi qu'un salon de 230 m² pouvant accueillir jusqu'à 64 passagers.
- ◆ Un terminal privé à l'aéroport de Miami, inauguré le 30 juin 2026. S'étendant sur 3 160 m², le terminal propose neuf suites privées de 50 m² (dont quatre en cours d'aménagement) pour dix personnes chacune, et un salon de 215 m² d'une capacité de 61 passagers.

Achat par TAV Airports de 15% du capital de l'aéroport d'Almaty [nouveau]

Le 28 juillet 2026, TAV Airports a signé le contrat d'acquisition de 15% du capital de l'aéroport d'Almaty auprès de son co-actionnaire pour un montant de 133 millions de dollars, portant ainsi sa participation à 100%.

Cette transaction s'inscrit dans le cadre de l'option de vente sur sa participation de 15% détenue par le co-actionnaire, laquelle était exerçable à compter du 28 avril 2026, soit 5 ans après l'entrée par TAV Airports au capital de la société, en avril 2021.

Projet de cession de l'activité traçabilité d'Hub One [nouveau]

Le 9 juillet 2026, le Groupe ADP a retenu l'offre de la société UBI Solutions pour l'achat de l'activité traçabilité d'Hub One, filiale de télécommunications détenue à 100 % par Aéroports de Paris.

Cette activité, correspondant à la fourniture et l'intégration de solutions matérielles et logicielles pour le suivi des données et des marchandises, représentait un chiffre d'affaires de 52 millions d'euros en 2025.

La transaction est prévue à la fin de l'année 2026 ou au début de l'année 2027, sous réserve de la procédure d'information-consultation engagée auprès des instances représentatives du personnel, et son impact sera comptabilisé au 2nd semestre.

⁶ Le statut de « co-promoteur » désigne un actionnaire qui, en raison de son niveau de participation et/ou de ses droits de gouvernance, exerce une influence significative sur la société.

2.2 ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS DU PREMIER SEMESTRE 2026

2.2.1 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS SEMESTRIELS

Comptes consolidés 1er semestre 2026

(en millions d'euros)	1er semestre 2026	1er semestre 2025	Var. 2026/2025	
Chiffre d'affaires	3 215 €	3 163 €	+52 M€	+1,6 %
EBITDA courant	1 015 €	1 025 €	(10) M€	-1,0 %
Résultat opérationnel courant	743 €	441 €	+302 M€	+68,5 %
Résultat financier	-225 M€	-168 M€	-57 M€	+33,9 %
Résultat net part du Groupe	312	97	+215 M€	+221,6 %

	30 juin 2026	Au 31 déc. 2025	Var. 2026/2025	
Dettes financières nettes	9 052 M€	8 625 M€	+427 M€	+5,0 %
<i>Dettes financières nettes / EBITDA courant</i>	3,9x	3,7x	+0,2x	-

Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	1er semestre 2026	1er semestre 2025	Var. 2026/2025	
Chiffre d'affaires	3 215	3 163	+52 M€	+1,6 %
Activités aéronautiques	1 074	1 043	+31 M€	+3,0 %
Commerces et services	1 041	1 039	+2 M€	+0,2 %
Dont ADP SA	443	415	+28 M€	+6,7 %
<i>Dont Extime Duty Free Paris</i>	384	407	-23 M€	-5,7 %
<i>Dont Extime Travel Essentials Paris</i>	93	90	+3 M€	+3,3 %
<i>Immobilier</i>	194	189	+5 M€	+2,6 %
International et développements aéroportuaires	990	972	+18 M€	+1,9 %
Dont TAV Airports	867	823	+44 M€	+5,3 %
<i>Dont AIG</i>	114	141	-27 M€	-19,1 %
<i>Autres activités</i>	80	82	-2 M€	-2,4 %
Éliminations et résultats internes	(166)	(162)	-4 M€	+2,5 %

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ADP s'établit à 3 215 millions d'euros au 1^{er} semestre 2026, en hausse de 1,6 % (+52 M€) par rapport au 1^{er} semestre 2025, du fait principalement :

- ♦ du chiffre d'affaires des Activités aéronautiques à Paris, en hausse de 3,0 % (+31 M€), à 1 074 millions d'euros ;
- ♦ du chiffre d'affaires du segment Immobilier, en hausse de 2,6 % (+5 M€), à 194 millions d'euros ;
- ♦ du chiffre d'affaires du segment International & développements aéroportuaires, en hausse de 1,9 % (+18 M€), à 990 millions d'euros.

Le montant des éliminations inter-segments s'élève à (166) millions d'euros, en hausse de 2,5 % par rapport au 1^{er} semestre 2025.

EBITDA COURANT

(en millions d'euros)	1er semestre 2026	1er semestre 2025	Var. 2026/2025	
Chiffre d'affaires	3 215	3 163	+52 M€	+1,6 %
Charges courantes	(2 234)	(2 178)	-56 M€	+2,6 %
Achats consommés	(461)	(461)	- M€	- %
Services externes	(730)	(738)	+8 M€	-1,1 %
Charges de personnel	(729)	(664)	-65 M€	+9,8 %
Impôts et taxes	(278)	(268)	-10 M€	+3,7 %
Autres charges d'exploitation	(37)	(48)	+11 M€	-22,9 %
Autres charges et produits	35	40	-5 M€	-12,5 %
EBITDA courant	1 015	1 025	-10 M€	-1,0 %
Ratio EBITDA courant / Chiffre d'affaires	31,6 %	32,4 %	-0,8 pt	

Le montant des charges courantes du groupe s'établit à (2 234) millions d'euros au 1^{er} semestre 2026, en hausse de 2,6 % (-56 M€). Les charges courantes du groupe se répartissent ainsi :

- Les achats consommés sont stables à (461) millions d'euros. La hausse des prix des hydrocarbures conduit à une hausse en valeur des achats liés à l'activité de carburant à Almaty, laquelle compense la baisse des achats de marchandises dans le cadre du recul de l'activité commerciale à Paris.
- Les charges liées aux services externes s'établissent à (730) millions d'euros et sont composées :
 - de charges de prestations de services, en hausse de 0,1 % (+0,3 M€). Le moindre recours à certaines prestations d'accueil compense la hausse des dépenses liées à la sûreté et à l'accueil et assistance des personnes handicapées ou à mobilité réduite, en lien avec la croissance du trafic à Paris ;
 - de charges d'entretien et réparation, en hausse de 4,4 % (+5 M€) en partie liés aux ouvertures du centre de Tri Correspondance Nord et du terminal 2A à Paris-Charles de Gaulle ;
 - d'autres services et charges externes, en baisse de 5,4 % (-15 M€), principalement en raison de la diminution du loyer de concession d'AIG, concomitante à la baisse de l'activité, et la baisse de charges ponctuelles sur des projets à l'international.
- Les charges de personnel s'établissent à (729) millions d'euros, en hausse de 9,8 % (-65 M€). Cette hausse s'explique notamment par :
 - les charges de personnel de TAV Airports, en hausse de 18,0 % (+44 M€), liée à des hausses de salaire en Turquie sous l'effet de l'inflation et, dans une moindre mesure, de la hausse des effectifs ;
 - la mise en place effective de la réforme salariale au sein d'ADP SA.
- Le montant des impôts et taxes s'établit à (278) millions d'euros, en hausse de 3,7 % (-10 M€), du fait principalement de l'augmentation de la charge des taxes foncières et de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) à Paris.
- Les autres charges d'exploitation s'élèvent à (37) millions d'euros, en baisse de 22,9 % (+11 M€).
- Les autres charges et produits représentent un produit net de 35 millions d'euros, en baisse de 12,5 % (-5 M€), en lien avec l'effet de base défavorable lié à des reprises de provisions comptabilisées au premier semestre 2025.

Au 1^{er} semestre 2026, l'EBITDA courant consolidé du groupe s'élève à 1 015 millions d'euros, en baisse de 1,0 % (-10 M€). La marge s'établit à 31,6 % du chiffre d'affaires, en baisse de 0,8 pts.

La liste des éléments "one-offs" relatifs aux 1^{er} semestre 2025 sont détaillés ci-dessous.

1er semestre 2025 hors one-offs

en millions d'euros	1er semestre 2025	Détails
EBITDA courant publié	1 025	
Total des éléments one-offs	-1	
dont chiffre d'affaires	1	Contribution de PS au titre de 2024 comptabilisée en 2025
dont autres charges et produits	-2	Indemnité reçue
EBITDA courant hors one-offs	1 023	
Marge d'EBITDA courant hors one-offs (en % du CA)	32,4%	

1er semestre 2026 hors one-off

Le Groupe ADP n'a identifié aucun élément "one-offs" significatifs impactant l'EBITDA du premier semestre 2026.

Résultat net part du groupe

(en millions d'euros)	1er semestre 2026	1er semestre 2025	Var. 2026/2025	
EBITDA courant	1 015	1 025	-10 M€	-1,0 %
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises	(494)	(474)	-20 M€	+4,2 %
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	222	(110)	+332 M€	- %
Résultat opérationnel courant	743	441	+302 M€	+68,5 %
Autres produits et charges opérationnels non courants	-	3	-3 M€	-100,0 %
Résultat opérationnel	743	444	+299 M€	+67,3 %
Résultat financier	(225)	(168)	-57 M€	+33,9 %
Résultat avant impôt	518	276	+242 M€	+87,7 %
Impôts sur les résultats	(206)	(205)	-1 M€	+0,5 %
Résultat net des activités poursuivies	312	71	+241 M€	+339,4 %
Résultat net des activités non poursuivies	-	-	- M€	- %
Résultat net	312	71	+241 M€	+339,4 %
Résultat net part des participations ne donnant pas le contrôle	-	(26)	+26 M€	-100,0 %
Résultat net part du Groupe	312	97	+215 M€	+221,6 %

Les dotations aux amortissements et dépréciations s'établissent à (494) millions d'euros, en hausse de 4,2 % (-20 M€) principalement sous l'effet de l'augmentation des amortissements des immobilisations incorporelles chez TAV Airports.

- ♦ Le résultat des entreprises mises en équivalence s'établit à 222 millions d'euros, en hausse de 332 M€ millions d'euros, du fait notamment de :
 - ♦ la plus-value de cession sur l'opération de vente de 3,4 % du capital de GMR Airports pour 257 millions d'euros ;
 - ♦ l'effet de base favorable par rapport aux impacts négatifs de changes comptabilisés au 1^{er} semestre 2025 ;
 - ♦ la comptabilisation d'un gain de 7 millions d'euros à la suite de la cession d'Embassair.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le résultat opérationnel courant s'établit à 743 millions d'euros, en hausse de 68,5 % (+302 M€) et le résultat opérationnel à 743 millions d'euros, en hausse de 67,3 % (+299 M€).

Le résultat financier s'établit à (225) millions d'euros, soit une détérioration de 33,9 % (-57 M€). Le résultat financier est soutenu par la comptabilisation d'une reprise de dépréciation pour 28 millions d'euros, suite à l'extension de la concession de l'aéroport de Santiago et par de moindres pertes de changes par rapport à celles comptabilisées du 1^{er} semestre 2025. Néanmoins, sa variation s'explique par :

- ♦ la diminution des produits de trésorerie, imputable à la baisse des taux d'intérêt par rapport au 1^{er} semestre 2025 ;
- ♦ la variation de la juste valeur, pour (124) millions d'euros, des instruments financiers liés à GMR Airports : obligations convertibles FCCBs (Foreign Currency Convertible Bonds) émises par GAL et les options associées⁷, ainsi que les options associées à la cession de 3,9% du capital de GMR Airports d'ici avril 2027⁸.

La charge d'impôt sur les résultats s'élève à (206) millions d'euros, contre une charge d'impôt de (205) millions d'euros au cours de la même période en 2025, ce qui s'explique par un résultat imposable en hausse. Elle inclut, comme en 2025, la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés des grandes entreprises, pour un montant de 67 millions d'euros au 1^{er} semestre 2026. Le traitement comptable de cette contribution conduit à un impact plus marqué au 1^{er} semestre.

Le résultat net s'élève à 312 millions d'euros au 1^{er} semestre 2026, en hausse de 241 M€ par rapport au 1^{er} semestre 2025.

Le résultat net part des minoritaires est en hausse de 26 millions d'euros, en lien avec l'effet de base favorable par rapport aux impacts négatifs de changes comptabilisés au 1^{er} semestre 2025 et l'amélioration du résultat net de TAV Airports, détenu à 46,12 %, et d'AIG, détenu à 51 %, impactés respectivement par une baisse d'activité depuis l'escalade du conflit au Moyen-Orient.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le résultat net part du Groupe (RNPG) s'établit à 312 millions d'euros, en hausse de 215 M€ par rapport au 1^{er} semestre 2025, en raison des effets mentionnés ci-dessus.

En excluant l'impact des éléments ponctuels (éléments "one-offs"), le RNPG hors one-offs s'élève à 221 millions d'euros au 1^{er} semestre 2026, contre 171 millions d'euros au 1^{er} semestre 2025, soit une hausse de 29,2 % (+50 M€). La liste des éléments "one-offs" relatifs aux 1^{er} semestres 2026 et 2025, ainsi que le calcul du RNPG hors one-offs pour ces deux semestres sont détaillés ci-dessous.

⁷ Voir le [communiqué du 19 mars 2023](#).

⁸ voir [le communiqué du 23 avril 2026](#).

1er semestre 2025 hors one-offs

en millions d'euros – net des intérêts minoritaires	1er semestre 2025	Détails
Résultat net part du groupe publié	97	
Total des éléments one-offs	74	
dont éléments one-offs à l'EBITDA courant	0	
dont dot. aux amortissements et dépréciations	7	Dépréciations d'actifs immobiliers et à l'international
dont résultat financier	-2	Complément d'une provision à l'international
dont impôts sur les résultats	69	Surcharge d'impôts sur les sociétés en France et autres
Résultat net part du groupe hors one-offs	171	

1er semestre 2026 hors one-offs

en millions d'euros – net des intérêts minoritaires	1er semestre 2026	Détails
Résultat net part du groupe publié	312	
Total des éléments one-offs	-91	
dont quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	-264	Résultat de cession de 3,4 % du capital de GMR Airports ; Cession d'Embassair
dont résultat financier	93	Intégration des options relatives au capital de GMR Airports ; Reprise de provision relative à Santiago
dont impôts sur les résultats	80	Contribution exceptionnelle d'impôts sur les sociétés en France ; Imposition relative à la cession partielle de GMR Airports, et aux options associées
Résultat net part du groupe hors one-offs	221	

ANALYSE PAR SEGMENT

Activités aéronautiques – Plateformes parisiennes

(en millions d'euros)	1er semestre 2026	1er semestre 2025	Var. 2026/2025	
Chiffre d'affaires	1 074	1 043	+31 M€	+3,0 %
Redevances aéronautiques	636	628	+8 M€	+1,3 %
<i>Redevances passagers</i>	419	413	+6 M€	+1,5 %
<i>Redevances atterrissage</i>	133	131	+2 M€	+1,5 %
<i>Redevances stationnement</i>	84	84	- M€	- %
Redevances spécialisées	154	146	+8 M€	+5,5 %
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	271	257	+14 M€	+5,4 %
Autres produits	13	12	+1 M€	+8,3 %
EBITDA courant	242	250	-8 M€	-3,2 %
Résultat opérationnel courant	16	38	-22 M€	-57,9 %
<i>EBITDA courant/Chiffre d'affaires</i>	22,5 %	24,0 %	-1,5 pt	-
<i>Résultat opérationnel courant/Chiffre d'affaires</i>	1,5 %	3,6 %	-2,1 pts	-

Au 1^{er} semestre 2026, le chiffre d'affaires du segment Activités aéronautiques, qui correspond aux seules activités aéroportuaires assurées par Aéroports de Paris en tant que gestionnaire des plateformes parisiennes, est en hausse de 3,0 % (+31 M€), à 1 074 millions d'euros.

Le produit des redevances aéronautiques (redevances par passager, d'atterrissage et de stationnement) a progressé de 1,3 % (+8 M€), à 636 millions d'euros grâce à la progression du trafic passagers de +0,5 %. Il est composé :

- ♦ du produit de la redevance par passager, en hausse de 1,5 % (+6 M€), soutenue au premier trimestre par la hausse de 4,5%⁹ en moyenne des tarifs des redevances depuis le 1^{er} avril 2025¹² ;

- du produit de la redevance d'atterrissage, en hausse de 1,5 % (+2 M€), du fait de l'augmentation des mouvements d'avions (+0,9 %) ;

- ♦ du produit de la redevance de stationnement, stable à 84 M€.

Le produit des redevances spécialisées (redevances accessoires et redevance d'assistance aux PHMR) est en hausse de 5,5 % (+8 M€), à 154 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2025. Cette hausse s'explique principalement par la croissance du trafic et par l'augmentation des tarifs, notamment pour la redevance d'assistance aux PHMR¹⁰, dont les tarifs ont augmenté d'environ 25 % depuis le 1^{er} avril 2025 et 15% depuis le 1^{er} avril 2026.

Les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire sont en hausse de 5,4 % (+14 M€), à 271 millions d'euros.

Les autres produits sont en hausse de 8,3 % (+1 M€), à 13 millions d'euros. Ces produits sont constitués notamment de refacturations à la Direction des Services de la Navigation Aérienne, de locations liées à l'exploitation des aérogares et d'aires aéronautiques et d'autres prestations de travaux réalisées pour des tiers.

L'EBITDA courant du segment est en baisse de 3,2 % (-8 M€) à 242 millions d'euros.

Le résultat opérationnel courant du segment est en baisse de 57,9 % (-22 M€), à 16 millions d'euros au 1^{er} semestre 2026.

⁹ Par sa décision n°2024-087 du 12 décembre 2024, publiée le 16 janvier 2025, l'ART a homologué les tarifs des redevances aéroportuaires d'Aéroports de Paris pour la période tarifaire du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026. Cette homologation s'est traduite, pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, par une hausse des redevances de +4,5 % en moyenne, une hausse de la redevance PHMR de + 25 % en moyenne et de +5,5 % en moyenne pour l'aéroport de Paris-Le Bourget. Les tarifs des redevances applicables pour les aéroports parisiens figurent sur le [site internet](#).

¹⁰ Redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

Commerces et services – Plateformes parisiennes

(en millions d'euros)	1er semestre 2026	1er semestre 2025	Var. 2026/2025	
Chiffre d'affaires	1 041	1 039	+2M€	+0,2 %
Activités commerciales	683	717	-34M€	-4,7 %
<i>Extime Duty Free Paris</i>	384	407	-23M€	-5,7 %
<i>Extime Travel Essentials Paris (ex. Relay@ADP)</i>	94	92	+2M€	+2,2 %
<i>Autres Boutiques et Bars & restaurants</i>	65	63	+2M€	+3,2 %
<i>Publicité</i>	33	26	+7M€	+26,9 %
<i>Société de Distribution Aéroportuaire Croatie</i>	10	10	-M€	- %
<i>Autres produits commerciaux et d'hospitalité</i>	97	119	-22M€	-18,5 %
Parcs et accès	91	88	+3M€	+3,4 %
Prestations industrielles	115	114	+1M€	+0,9 %
Recettes locatives	113	104	+9M€	+8,7 %
Autres produits	36	15	+21M€	+140,0 %
EBITDA courant	369	372	-3M€	-0,8 %
Résultat opérationnel courant	281	290	-9M€	-3,1 %
<i>EBITDA courant/Chiffre d'affaires</i>	35,4 %	35,8 %	-0,4 pt	-
<i>Résultat opérationnel courant/Chiffre d'affaires</i>	27,0 %	27,9 %	-0,9 pt	-

Au 1^{er} semestre 2026, le chiffre d'affaires du segment Commerces et services, est en hausse de 0,2 % (+2 M€), à 1 041 millions d'euros, incluant un effet comptable dévorable par comparaison au premier semestre 2025 pour (13) millions d'euros relatif à l'acquisition de P/S.

Le **chiffre d'affaires des activités commerciales** se compose des revenus perçus côté pistes et côté ville sur les boutiques, les bars et restaurants, les activités banques et change et les loueurs de voitures ainsi que le chiffre d'affaires lié à la publicité. Au 1^{er} semestre 2026, le chiffre d'affaires des activités commerciales est en baisse de 4,7 % (-34 M€), à 683 millions d'euros. Il inclut :

- ◆ le chiffre d'affaires d'**Extime Duty Free Paris**, en baisse de 23 M€, les chiffres d'affaires des **Autres Boutiques et Bars & Restaurants** et d'**Extime Travel Essentials**, qui ressortent tous les deux en hausse de 2 M€. Ils sont affectés par les travaux dans certains terminaux, l'appréciation de l'euro par rapport au début de l'année 2025, le ralentissement globale de la croissance du secteur du luxe et du moindre trafic avec les pays du Moyen-Orient. Le chiffre d'affaire par passager (CA/PAX) ressort également en recul ;
- ◆ le chiffre d'affaires de la **publicité**, en hausse de 7 M€, du fait du renforcement de certaines campagnes en début d'année ;
- ◆ les **autres produits commerciaux et d'hospitalité**, en baisse de 22 M€, provenant d'un effet de base défavorable de la comptabilisation différée, au 1^{er} trimestre 2025, du chiffre d'affaires enregistré par P/S de son acquisition, en octobre 2024 à fin 2024. A cela s'ajoute une contribution négative de PEG, principalement en raison du recul de l'activité dans un contexte géopolitique défavorable depuis mars 2026, entraînant une moindre demande notamment sur le marché américain. Cette évolution reflète également la baisse des volumes sur les activités de tourisme terrestre, partiellement compensée par la résilience des activités fluviales et de restauration.
- ◆ Le chiffre d'affaires des parc et accès en hausse à 91 millions d'euros, soutenu par des hausses tarifaires sur certains services.

Le chiffre d'affaires des prestations industrielles (fourniture d'électricité et d'eau) est en hausse de 0,9 % (+1 M€), à 115 millions d'euros, la hausse des activités de provision d'électricité étant partiellement compensée par le recul des activités thermiques et frigorifiques.

Le produit des recettes locatives (locations de locaux en aéroports) est en hausse de 8,7 % (+9 M€), à 113 millions d'euros. Incluant l'effet de base favorable pour 1 million d'euros lié à la comptabilisation de produits constatés d'avances au titre du changement d'exploitant des activités de stockage et distribution de carburant à Paris-Charles de Gaulle depuis mi-2025¹¹.

Les recettes des autres produits (essentiellement constitués de prestations internes) sont en hausse de 140,0 % (+21 M€), à 36 millions d'euros. Cette hausse du chiffre d'affaires s'explique par la mise en place de nouveaux contrats relatifs aux travaux de la Société des Grands Projet.

L'EBITDA courant du segment est en baisse de 0,8 % (-3 M€), à 369 millions d'euros.

Le résultat opérationnel courant du segment est en baisse de 3,1 %, (-9 M€) à 281 millions d'euros.

¹¹ Voir partie 2.1.3 aux comptes consolidés du groupe ADP au 31 décembre 2025.

Immobilier – Plateformes parisiennes

	Half-year 2026	Half-year 2025	Change 2026/2025	
Chiffre d'affaires	194	189	+5 M€	+2,6 %
Chiffre d'affaires externe	168	163	+5 M€	+3,1 %
<i>Terrains</i>	64	67	-3 M€	-4,5 %
<i>Bâtiments</i>	59	61	-2 M€	-3,3 %
<i>Autres</i>	45	35	+10 M€	+28,6 %
Chiffre d'affaires interne	26	26	- M€	- %
EBITDA courant	129	120	+9 M€	+7,5 %
Résultat opérationnel courant	96	84	+12 M€	+14,3 %
<i>EBITDA courant/Chiffre d'affaires</i>	66,5 %	63,5 %	3,0 pts	-
<i>Résultat opérationnel courant/Chiffre d'affaires</i>	49,5 %	44,4 %	5,1 pts	-

Au 1^{er} semestre 2026, le chiffre d'affaires du segment Immobilier, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de 2,6 % (+5 M€), à 194 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires externe, réalisé avec des tiers, est en hausse de 3,1 % (+5 M€), à 168 millions d'euros. Le chiffre d'affaires additionnel provenant des projets livrés au cours de 2025 est compensé par l'effet négatif en 2026 de la baisse des indices de référence servant de base à l'indexation contractuelle des loyers.

Le chiffre d'affaires interne est stable à 26 millions d'euros.

L'EBITDA courant du segment est en hausse de 7,5 % (+9 M€), à 129 millions d'euros, soutenu par l'effet année pleine lié à la reprise d'AOT¹² actée en mai 2025.

Le résultat opérationnel courant du segment est en hausse de 14,3 % (+12 M€), à 96 millions d'euros.

¹² Autorisation d'occupation temporaire.

International et développements aéroportuaires

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2026	1er semestre 2025	Var. 2026/2025	
Chiffre d'affaires	990	972	+18 M€	+1,9 %
ADP International	122	148	-26 M€	-17,6 %
<i>dont AIG</i>	114	141	-27 M€	-19,1 %
TAV Airports	867	823	+44 M€	+5,3 %
EBITDA courant	265	273	-8 M€	-2,9 %
Quote-part de résultat des MEE	220	(112)	+332 M€	- %
Résultat opérationnel courant	349	31	+318 M€	+1025,8 %
<i>EBITDA courant/Chiffre d'affaires</i>	26,8 %	28,1 %	-1,3 pts	-
<i>Résultat opérationnel courant/Chiffre d'affaires</i>	35,3 %	3,2 %	32,1 pts	-

Au 1^{er} semestre 2026, le chiffre d'affaires du segment International et développements aéroportuaires est en hausse de 1,9 % (+18 M€), à 990 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de TAV Airports est en hausse de 5,3 % (+44 M€) à 867 millions d'euros, impacté marginalement par la baisse du trafic passager de 1,3 % du trafic de TAV Airports. Cette évolution s'explique par :

- ◆ les sociétés de services de TAV Airports dont l'évolution de l'activité est globalement en hausse, à l'exception de TAV IT avec :
 - ◆ HAVAS, en hausse de 3,3% (+5 M€) lié essentiellement à la hausse des revenus d'assistance qui s'explique par l'augmentation du nombre de vols desservis ;
 - ◆ BTA (restauration aéroportuaire), en hausse de 20,6 % (+17 M€) du fait d'un début de contrat à Antalya en avril 2025 ;
 - ◆ TAV OS (salons aéroportuaires), en hausse de 1,9 % (+2 M€), porté par la bonne performance de New York, de la Turquie et de la Géorgie, malgré la fin du contrat GIS en Espagne ;
 - ◆ TAV IT, en baisse de 55,8 % (-20 M€) à la suite de la réalisation de projet au Qatar et aux E.A.U.
- ◆ la hausse du chiffre d'affaires des actifs aéroportuaires de TAV Airports :
 - ◆ à Izmir et Ankara, pour respectivement +1 M€ (+3,0 %) et +9 M€ (+23,6 %) ; porté par la progression du trafic passagers ainsi que par l'effet année pleine du nouveau contrat de concession entré en vigueur en milieu d'année précédente, conduisant à un niveau de redevances plus élevé sur la période.
 - ◆ Almaty, en hausse de 9,6% (+23 M€) malgré l'entrée d'un nouvel opérateur entraînant une baisse des volumes de carburant vendus.
- ◆ Le chiffre d'affaires d'AIG s'établit à 114 millions d'euros, en recul, du fait de la baisse du trafic de 15,0 % depuis l'escalade des tensions géopolitiques au Moyen-Orient en mars.

L'EBITDA courant du segment est en baisse de 2,9 % (-8 M€), à 265 millions d'euros, dont :

- ◆ l'EBITDA courant de TAV Airports, en hausse de 3,4 % (+8 M€) à 242 millions d'euros malgré un fort impact la hausse des salaires en Turquie sur tous les segments ;
- ◆ l'EBITDA courant d'AIG, en baisse de 31,0 % (-14 M€), à 31 millions d'euros.

Le résultat des entreprises mises en équivalence du segment s'établit à 220 millions d'euros, en hausse de 332 M€ du fait notamment de :

- ◆ la plus-value de cession sur l'opération de vente de 3,4 % du capital de GMR Airports ;
- ◆ un effet de base favorable, l'euro s'étant apprécié principalement au cours du deuxième trimestre de l'année 2025 ;
- ◆ la comptabilisation d'un gain de 7 millions d'euros, suite à la cession d'Embassair.

Le résultat opérationnel courant du segment s'établit ainsi en hausse à 349 millions d'euros, en hausse de 318 M€,

Autres activités

(en millions d'euros)	1er semestre 2026	1er semestre 2025	Var. 2026/2025	
Produits	80	83	-3 M€	-3,6 %
Hub One	72	78	-6 M€	-7,7 %
EBITDA courant	10	10	- M€	- %
Résultat opérationnel courant	1	(2)	+3 M€	-150,0 %
EBITDA courant/Produits	12,5 %	12,0 %	0,5 pt	-
Résultat opérationnel courant/Produits	1,3 %	(2,4 %)	3,7 pts	-

Au 1^{er} semestre 2026, le produit du segment Autres activités est en baisse 3,6 % (-3 M€) à 80 millions d'euros,

L'EBITDA courant du segment est stable à 10 millions d'euros.

Le résultat opérationnel courant du segment est en hausse de 3 M€ par rapport au 1^{er} semestre 2025, à 1 millions d'euros grâce notamment à une baisse des dotations aux amortissements et reprises.

2.2.2 ÉVOLUTION DU TRAFIC DU PREMIER SEMESTRE 2026

Trafic Groupe¹³

(en passagers)	Passagers	Var. 2026/2025	Mouvements	Var. 2026/2025
Paris-CDG	34 525 011	-0,2 %	229 495	+0,1 %
Paris-Orly	17 078 513	+0,2 %	105 248	+2,6 %
Total Paris Aéroport	51 603 524	+0,5 %	334 743	+0,9 %
Antalya	13 654 494	-5,5 %	82 836	-5,8 %
Almaty	5 761 269	+1,6 %	47 385	+4,8 %
Ankara	6 894 765	+7,5 %	43 109	+3,5 %
Izmir	5 994 584	+8,8 %	36 969	+7,9 %
Bodrum	1 519 084	+0,1 %	9 628	-1,6 %
Gazipaşa	341 213	-10,5 %	2 291	-10,4 %
Médine	5 893 477	-0,8 %	41 001	+2,4 %
Tunisie	1 239 117	+3,3 %	8 354	+1,9 %
Géorgie	2 746 888	-2,2 %	28 526	+2,4 %
Macédoine du Nord	1 955 648	+27,9 %	13 167	+7,6 %
Zagreb	2 219 558	+3,1 %	24 105	-2,2 %
Total TAV Airports	48 220 097	+1,3 %	337 371	+0,9 %
New Delhi	41 588 830	+4,7 %	241 806	+6,3 %
Hyderabad	14 346 911	-9,8 %	95 144	-11,5 %
Medan	3 382 562	-4,3 %	26 574	-0,9 %
Goa	2 705 962	+8,1 %	17 844	+4,6 %
Total GMR Airports	62 024 265	+0,6 %	381 368	+0,7 %
Santiago du Chili	13 087 297	-2,4 %	80 374	-1,5 %
Amman	3 744 901	-15,0 %	32 311	-11,1 %
Madagascar	556 502	-0,1 %	6 671	+0,7 %
Groupe ADP	179 236 586	+0,2 %	1 172 838	+0,3 %

¹³ Le trafic groupe intègre les aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

Trafic à Paris Aéroport :

Répartition géographique du trafic

Il est rappelé que les redevances aéroportuaires applicables aux différents faisceaux géographiques sont disponibles sur le [site internet de la société](#).

	Part du trafic	Var. 2026/2025
France métropolitaine	11,2 %	+ 3,3 %
DROM/COM	4,6 %	- 0,7 %
<i>Espace Schengen</i>	37,0 %	+ 1,5 %
<i>Royaume Uni et UE hors Schengen¹⁴</i>	5,9 %	+ 1,7 %
<i>Autre Europe</i>	2,5 %	- 5,4 %
Europe	45,4 %	+ 1,2 %
<i>Afrique</i>	13,8 %	+ 2,4 %
<i>Amérique du Nord</i>	11,2 %	- 0,6 %
<i>Amérique Latine</i>	3,0 %	- 2,4 %
<i>Moyen-Orient</i>	4,3 %	- 16,3 %
<i>Asie-Pacifique</i>	6,4 %	+ 5,3 %
Autre International	38,8 %	- 0,9 %
Paris Aéroport	100,0 %	+ 0,5 %

	1er semestre 2026	Var. 2026/2025
Taux de correspondance	20,7 %	+0,2 pt
Taux de remplissage	83,9 %	-0,6 pt

¹⁴ Le trafic avec la Bulgarie et la Roumanie était comptabilisé dans le faisceau UE hors Schengen jusqu'au mois de mars 2024 inclus. Il est désormais comptabilisé au sein du faisceau Espace Schengen depuis le mois d'avril 2024.

2.2.3 HYPOTHÈSES DE TRAFIC, PRÉVISIONS ET OBJECTIFS FINANCIERS 2026

Les éléments ci-après ont été bâtis sur des hypothèses d'absence de nouvelles restrictions ou fermetures d'aéroports liés à toute crise sanitaire ou géopolitique, de stabilité du modèle économique à Paris et d'absence de volatilité anormalement élevée en matière de taux de change et de taux d'inflation. Ils ont par ailleurs été construits sur la base du périmètre de consolidation à fin 2025.

Compte tenu du contexte géopolitique difficile et notamment des dernières tendances de trafic, Aéroports de Paris a actualisé ses perspectives pour l'année 2026. Celles-ci intègrent les mesures d'économies initiées depuis le 2^{ème} trimestre par le groupe et reposent désormais sur une hypothèse de conflit au Moyen-Orient prolongé (vs. hypothèse précédente de perturbations de courte durée).

Il est précisé que toute nouvelle évolution par rapport aux hypothèses sur lesquelles reposent les objectifs du groupe pourrait avoir des effets sur les indicateurs financiers.

En 2026, le Groupe ADP engage un nouveau cycle stratégique marqué par les travaux en vue de la conclusion d'un contrat de régulation économique pour la période 2027-2034 et la préparation du plan relatif à la période 2027-2030, qui définira les perspectives 2027 et au-delà.

	2026	Commentaires et hypothèses
Hypothèse de trafic passagers Paris Aéroport % de croissance vs. 2025	Croissance de c.0,5% (précédemment + 1,5 % à + 2,5 %)	Révision des hypothèse de trafic reflétant un trafic estival attendu en baisse par rapport à 2025, et supposant un retour à une tendance de croissance à l'automne. Cette révision découle de : ◆ l'impact direct du conflit au Moyen-Orient, dont la résorption est en cours ◆ de moindres reports de vols dans le cadre des travaux à Paris-Orly ◆ de la détérioration des tendances de trafic, notamment international
Hypothèse de CA / Pax Extime Paris	c.32 euros (précédemment supérieur à 32 €)	◆ Poursuite du déploiement d'Extime : offre de services renforcée et montée en puissance de l'écosystème Extime ◆ Effet négatif sur la performance commerciale des travaux en cours dans certains terminaux ◆ Dynamique ralentie du secteur du luxe mondial et attractivité freinée par l'appréciation de l'euro
EBITDA courant	2 300 - 2 350 millions d'euros (précédemment supérieur à 2 350 millions d'euros)	◆ Intégrant les mesures d'économies de coûts initiées depuis le 2^{ème} trimestre 2026 ◆ Hors impact lié au projet de cession de l'activité traçabilité d'Hub One
Investissements groupe (excl. invest. financiers) dont investissements Aéroports de Paris (ADP SA)	c.1 450 millions d'euros dont c.1 000 millions d'euros pour ADP SA (périmètres régulé et non-régulé)	Poursuite des investissements du groupe : ◆ dont TAV Airports : déploiement des programmes d'investissements d'Almaty et de Tbilissi (concession prolongée jusqu'à fin 2031) ◆ dont ADP SA : renforcement graduel des investissements à Paris, en cohérence avec le programme inscrit dans la projet de contrat de régulation économique 2027-2034
Ratio Dette financière nette / EBITDA courant	c.3,8x (précédemment ≤3,7x)	◆ Discipline dans l'allocation des ressources, y compris croissance ciblée à l'international
Dividendes en % du résultat net part du Groupe au titre de l'année N, à verser en N+1	Taux de distribution de 60 % Plancher de 3 euros par action	◆ L'impact de l'opération de cession de titres au capital de GMR Airports sur le résultat net part du Groupe en 2026 sera exclu du calcul du dividende dit "ordinaire" pour l'exercice

2.2.4 BILAN CONSOLIDÉ AU 30 JUIN 2026

Actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	3 442	3 493
Immobilisations corporelles	9 607	9 375
Immeubles de placement	768	763
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 010	1 128
Autres actifs financiers non courants	836	1 696
Actifs d'impôt différé	112	97
Actifs non courants	15 775	16 552
Stocks	149	148
Actifs sur contrats	0	0
Clients et comptes rattachés	1 180	1 122
Autres créances et charges constatées d'avance	489	366
Autres actifs financiers courants	153	151
Actifs d'impôt exigible	33	36
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 531	1 892
Actifs courants	4 535	3 715
Actifs détenus en vue de la vente	966	0
TOTAL DES ACTIFS	21 276	20 267

Capitaux propres et passifs

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025
Capital	297	297
Primes liées au capital	543	543
Actions propres	(2)	(2)
Résultats non distribués	3 806	3 889
Autres éléments de capitaux propres	(333)	(380)
Capitaux propres - part du Groupe	4 311	4 346
Participations ne donnant pas le contrôle	1 014	1 060
Total des capitaux propres	5 325	5 407
Emprunts et dettes financières à long terme	9 603	8 728
Provisions pour engagements sociaux	384	394
Autres provisions non courantes	37	37
Passifs d'impôt différé	519	521
Autres passifs non courants	1 053	1 023
Passifs non courants	11 596	10 703
Passifs sur contrats	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	722	812
Autres dettes et produits constatés d'avance	1 514	1 419
Emprunts et dettes financières à court terme	2 026	1 859
Provisions pour engagements sociaux	14	33
Autres provisions courantes	18	21
Passifs d'impôt exigible	60	13
Passifs courants	4 354	4 157
Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente	1	0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	21 276	20 267

2.2.5 TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS DU PREMIER SEMESTRE 2026

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Résultat opérationnel	743	444
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	245	555
Charges financières nettes hors coût de l'endettement	(1)	(33)
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt	987	966
Variation du besoin en fonds de roulement	(104)	(54)
Impôts sur le résultat payés	(190)	(138)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	693	774
Investissements corporels, incorporels et de placement	(548)	(478)
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations	(98)	(62)
Investissements financiers, filiales et participations (net de la trésorerie acquise)	(14)	(6)
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations	285	-
Variation des autres actifs financiers	24	12
Cessions d'immobilisations corporelles	6	1
Cessions de participations non consolidées	2	5
Dividendes reçus	12	35
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(331)	(493)
Encaissements provenant des emprunts à long terme	874	1 054
Remboursement des emprunts à long terme	(54)	(1 085)
Remboursements des dettes de location	(12)	(16)
Subventions reçues au cours de la période	18	-
Émission d'actions ou autres instruments de capitaux propres	-	1
Acquisitions/cessions nettes d'actions propres	14	(1)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(376)	(296)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	(26)	(9)
Intérêts payés	(205)	(178)
Intérêts reçus	32	57
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	265	(473)
Incidences des variations de cours des devises	8	(31)
Incidences des variations relatives à des changements de méthodes	1	-
VARIATION DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	636	(223)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 888	1 955
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	2 524	1 732
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>2 531</i>	<i>1 741</i>
<i>Dont Concours bancaires courants</i>	<i>(7)</i>	<i>(9)</i>

2.2.6 TRÉSORERIE ET ENDETTEMENT AU 30 JUIN 2026

Au 30 juin 2026, le Groupe ADP dispose d'une trésorerie s'élevant à 2 531 millions d'euros, en hausse de 639 millions d'euros ou 33,8 % par rapport au 31 décembre 2025. Les flux de trésorerie opérationnels s'établissent à 693 millions d'euros. Les principales opérations ayant un effet sur la trésorerie ont été :

- ◆ la cession de 3,4 % du capital de GMR Airports, par Aéroports de Paris à GMR Entreprises pour un montant de 256 millions d'euros, le 23 avril 2026 ;
- ◆ la mise en paiement, par Aéroports de Paris, le 4 juin 2026, d'un dividende à ses actionnaires, pour un montant de 3,80 € par action, soit un total de (376) millions d'euros.
- ◆ une nouvelle émission obligataire par Aéroports de Paris d'un montant total de 600 millions d'euros, le 10 juin 2026 ;
- ◆ le rachat par GMR Entreprises à Aéroports de Paris, d'une partie des obligations convertibles (FCCBs) émises par GMR Airports, portant sur 10 millions d'euros de principal, le 4 juin 2026.

Au regard de cette trésorerie disponible et des besoins attendus en 2026, le groupe dispose de liquidités qu'il estime satisfaisantes, dans le contexte macroéconomique actuel, pour faire face à ses besoins courants ainsi qu'à ses engagements financiers.

Les investissements corporels et incorporels s'élèvent à 548 millions d'euros au 1^{er} semestre 2026 (dont 410 millions d'euros pour ADP SA), contre 478 millions d'euros au 1^{er} semestre 2025 (dont 371 millions d'euros pour ADP SA).

Les principaux projets d'investissements réalisés et en cours lors du 1^{er} semestre 2026 concernent les plateformes parisiennes :

- ◆ la rénovation de la piste 4 de Paris-Orly, incluant la mise en conformité de son approche à l'est ;
- ◆ la restructuration des postes G08 et l'extension des aires Golf sur la plateforme de Paris-Orly, afin d'augmenter le nombre de postes avions ;
- ◆ le projet d'aménagement de la jetée AGEN visant au développement Est de la plateforme de Paris- Charles de Gaulle via la mise au contact de 6 postes gros-porteurs (GP) dont 2 postes modulables de type MARS (Multiple Aircraft Ramp System) directement reliés au Terminal 2E-K de Paris-Charles de Gaulle via l'extension concomitante de la ligne LISA (liaison interne satellite aérogare) ;
- ◆ le développement de la production CTFEb (centrale thermo frigo-électrique bis), destiné à accroître les capacités de production et de distribution d'eau glacée, à sécuriser l'alimentation électrique des installations et à moderniser les principaux équipements techniques associés.

Endettement

L'endettement financier net du Groupe ADP s'établit à 9 052 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 8 625 millions d'euros au 31 décembre 2025. Au 30 juin 2026, le ratio d'endettement s'établit à 3,9x l'EBITDA sur douze mois glissants, contre 3,7x l'EBITDA à fin 2025.

Il est précisé que l'endettement financier tient compte des instruments dérivés consentis sur les obligations convertibles (FCCBs - Foreign Currency Convertible Bonds) et sur le capital, souscrites par le groupe en mars 2023 dans le cadre du projet de fusion entre GIL et GAL. Dans le cadre de cette opération, la participation du Groupe ADP devrait être ramenée à 39,8 % d'ici avril 2027. Cette évolution dans la participation se retrouve à travers les options sur deux instruments:

- ◆ FCCBs : l'option d'achat (call) détenue par GMR-E (dérivé passif), permettant à ce dernier d'acheter les FCCBs à tout moment auprès du Groupe ADP. En parallèle, l'option de vente (put) détenue par ADP (dérivé actif), permettant au groupe de vendre les FCCBs à GMR-E ;
- ◆ Capital : l'option d'achat (call) détenue par GMR-E (dérivé passif), permettant à ce dernier d'acheter les 3,9% du capital à tout moment auprès du groupe ADP. En parallèle, l'option de vente (put) détenue par ADP (dérivé actif), permettant au groupe de vendre ses 3,9 % du capital à GMR-E.

Les justes valeurs des options d'achats, des options de vente s'élèvent respectivement à (715) millions d'euros et 9 millions d'euros au 30 juin 2026 (contre respectivement (571) millions d'euros et 3 millions d'euros au 31 décembre 2025).

En excluant la prise en compte des justes valeurs de ces instruments dérivés, dont le débouclage interviendra concomitamment à la cession des instruments sous-jacents, **l'endettement financier net s'élèverait à 8 346 millions d'euros au 30 juin 2026** soit 3,6x l'EBITDA courant sur les 12 derniers mois (contre 8 057 millions d'euros au 31 décembre 2025 et 3,5x l'EBITDA courant 2025).

2.3 ACCORD SUR UN PROJET DE CONTRAT DE RÉGULATION ÉCONOMIQUE 2027-2034 ENTRE L'ÉTAT ET LE GROUPE ADP

Le 10 décembre 2025, le Groupe ADP a publié le dossier public de consultation et l'avant-projet du contrat de régulation économique (CRE) 2027-2034¹⁵. La proposition repose sur un projet industriel destiné à accompagner la croissance du trafic, renforcer la compétitivité des plateformes aéroportuaires parisiennes et soutenir la transition environnementale du transport aérien, tout en assurant un équilibre économique et financier.

Les membres des commissions consultatives économiques réunies le 28 et le 30 janvier 2026 pour les aéroports parisiens ont rendu des avis favorables sur la durée de huit ans du contrat et la proposition globale.

Saisie par l'État le 10 février 2026, l'Autorité de régulation des transports a rendu, le 9 avril 2026, un avis simple assorti de recommandations sur les ajustements à opérer en vue de son avis conforme.

Le 29 juillet 2026, l'État et le Groupe ADP ont annoncé un accord¹⁶ sur un projet de contrat de régulation économique tenant compte des recommandations formulées dans cet avis simple et du dialogue continu avec les compagnies aériennes.

Le projet de contrat confirme les fondamentaux économiques et industriels du projet du Groupe ADP pour les plateformes aéroportuaires parisiennes, en répondant aux besoins des compagnies aériennes avec :

- ◆ Un programme d'investissements de 8,2 milliards d'euros déployé sur huit ans, au bénéfice de l'amélioration de la qualité de service, de la compétitivité, de l'efficacité opérationnelle et de la décarbonation ;
- ◆ Une hausse des tarifs des redevances plafonnée en moyenne à 2,1 points au-dessus de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPC) ;
- ◆ Une juste rémunération des capitaux investis par le Groupe ADP - comme le prévoit la loi - avec une convergence entre la rentabilité des capitaux régulés investis (ROCE régulé) et le coût moyen pondéré du capital estimé pour ce périmètre (CMPC régulé) à 5,8% en moyenne sur la durée du contrat.

Principales évolutions de la proposition par rapport à celle du 10 décembre 2025

Sujet	Évolution Prop. initiale → Projet conjoint	Commentaires sur les évolutions apportées
Hypothèse de Trafic	1,6% → 1,9% TCAM 2026-34	◆ Confirmation de la trajectoire de trafic en dépit des tensions au Moyen-Orient ◆ Moindre impact du surcoût des carburants durables sur la demande court-courrier
Projet industriel	8,4 Mds€ → 8,2 Mds€¹⁷	◆ Préservation du projet industriel avec un chiffrage des investissements affiné ◆ Adaptation du séquençage de certains projets afin d'améliorer l'efficacité économique du programme ◆ Révision des clés d'allocation
Durée du contrat	8 ans → Inchangé	Durée dérogatoire du contrat confirmée (8 ans) en cohérence avec la structure du projet industriel
Clause de revoyure	Revoyure obligatoire à 4 ans (2030) → Inchangé	Clause conforme aux dispositions du projet de décret en Conseil d'État sur la clause de revoyure, dont la publication est attendue à la rentrée 2026
CMPC régulé	5,9% → 5,8%	Actualisation des paramètres de marché conformément à la méthodologie de l'ART : taux sans risque, prime de risque, beta et prime de dette. Positionnement du CMPC régulé proche de la borne haute de la fourchette issue de cette méthodologie, reflétant : ◆ Un engagement contractuel de long terme sur 8 ans ◆ Une exposition accrue aux risques opérationnels relevant du cœur de métier, tout en maintenant la couverture du risque fiscal
Clés d'allocation	◆ Charges transférées en non-régulé : 50 M€ vs 2024 ◆ Base d'actifs transférée en non-régulé : 64 M€ vs 2024	Révision des clés d'allocation, des actifs et des charges entre activités régulées et non régulées pour tenir compte des recommandations de l'ART et refléter au mieux l'usage des infrastructures.
Maîtrise des charges	-130 M€ à horizon 2034 → -140 M€ à horizon 2034	◆ Efforts de productivité initiés dès 2026 ◆ Ambition de 140 M€ d'économies annuelles à horizon 2034, soit un total de 650 M€ d'économies annuelles cumulées générées sur la période du contrat (vs. 600M€ dans la proposition initiale) permettant de conserver un niveau de charges régulées à horizon 2034 inchangé par rapport à la trajectoire de décembre 2025, malgré une augmentation des charges tendancielles ("fil de l'eau") liée à la révision à la hausse du trafic
Plafond de hausse tarifaire	IPC +2,6pts en moyenne → IPC +2,1pts en moyenne¹⁸	◆ Plafond permettant d'assurer la convergence moyenne du ROCE régulé avec le CMPC régulé sur la durée du contrat ◆ Séquence tarifaire revue : évolution en deux temps, IPC +4pts en 2027 et 2028, puis IPC +1,5pt entre 2029 et 2034

¹⁵ Voir le [communiqué du 10 décembre 2025](#).

¹⁶ Voir le [communiqué du 29 juillet 2026](#).

¹⁷ En euros constants 2025.

¹⁸ Indice des prix à la consommation harmonisé.

Sujet	Évolution Prop. initiale → Projet conjoint	Commentaires sur les évolutions apportées
Structure tarifaire	Ajustement de la structure tarifaire par rapport à la proposition de décembre 2025	Structure tarifaire ajustée : ◆ Harmonisation des tarifs du faisceau UE hors Schengen / Royaume Uni avec ceux des faisceaux domestique/Schengen/DROM-COM ◆ Relèvement de l'abattement de la redevance par passager applicable aux passagers en correspondance de 40% à 60% ◆ Renoncement à la modulation en fonction des émissions de NOX et particules et au mécanisme favorisant l'usage des carburant d'aviation durable ◆ Mise en place d'un mécanisme pluriannuel pour la redevance PHMR permettant de protéger l'exposition aux variations du volume de prestations, en contrepartie d'un engagement de maîtrise des coûts unitaires
Mécanismes de partage des risques	4 facteurs d'ajustement au plafond d'évolution tarifaire → 5 facteurs d'ajustement	Un mécanisme de partage des risques différencié : ◆ Une exposition accrue aux risques intrinsèques : ◆ Trafic – suppression de la "franchise", conduisant à un ajustement symétrique en cas de toute déviation de la trajectoire de revenu prévisionnel ◆ Investissements – Maintien de l'ajustement de la rémunération aux investissements effectivement réalisés ; Ajustement du mécanisme d'incitation au respect des délais de livraison de certains projets clés ; Maintien du plafond d'ajustement en cas de dépassement de plus de 7% du volume d'investissements ; Ajout d'un mécanisme de bonus/malus selon le coût constaté de certains objets du projet industriel ◆ Qualité de service – renforcement du mécanisme de malus, accentué en cas de sous-performance ◆ Développement durable – Introduction d'un nouveau facteur d'ajustement lié à l'atteinte des objectifs environnementaux ◆ Le maintien d'une couverture contre des risques exogènes : ◆ Recentrage sur l'évolution de la fiscalité (hors impôt sur les sociétés) ayant une incidence financière supérieure à 5 millions d'euros ◆ Investissements – couverture à 75% des variations de taux d'impôt sur les sociétés via la prise en compte du taux réel dans les charges de capital

La procédure se poursuit avec une nouvelle consultation des membres des commissions consultatives économiques en septembre ainsi que sur le site internet d'Aéroports de Paris pour tout usager qui en fait la demande. Après cette consultation, l'Autorité de régulation des transports sera saisie par le ministre chargé de l'Aviation civile pour avis conforme, préalable à la signature du contrat, en vue d'une entrée en vigueur début 2027.

Sur la base de cette proposition, le Groupe ADP conserve sa pleine capacité à :

- ◆ Financer le développement de ses activités non régulées ;
- ◆ Distribuer un dividende de 60 % du résultat net part du Groupe (RNPG), avec un plancher de 3 euros par action ;
- ◆ Conserver une notation de crédit inchangée.

2.4 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LE 2ÈME SEMESTRE 2026

Les principaux risques et incertitudes auxquels le groupe s'estime confronté sont décrits dans le chapitre 2 "Facteurs de risques et contrôle interne" du Document d'Enregistrement Universel 2025, déposé le 30 mars 2026 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.26-0180.

Le tableau ci-après présente les risques et leur évolution à la date de diffusion du présent rapport financier semestriel par rapport à la description des facteurs de risques figurant dans le chapitre 2.1 du Document d'Enregistrement Universel 2025.

Les informations à caractère prévisionnel contenues dans le présent rapport sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées et restent notamment subordonnées aux facteurs de risques et incertitudes.

Les facteurs de risques sont présentés par catégories sans hiérarchisation entre elles. Les risques sont classés, au sein d'une même catégorie, par ordre d'importance décroissant.

Les facteurs de risques du Groupe ADP sont regroupés en cinq catégories de risques (risques pour le modèle économique et social, risques de menaces externes, risques liés au maintien, à la robustesse et au développement des capacités aéroportuaires, risques liés aux effets du changement climatique, risques liés à la conformité et à la culture d'entreprise). Chacune de ces cinq catégories inclut un ou plusieurs facteurs de risques, avec un total de 18 facteurs de risques.

Description	Criticité nette	Enjeu matériel associé	Évolution depuis le 31 décembre 2025
Risques pour le modèle économique et social			
1 – A : Risques liés à la trajectoire économique			
Incertitudes liées aux équilibres économiques et financiers à long terme du groupe et du modèle économique de certaines de ses activités/entités	+++		→
1 – B : Risques liés à la régulation économique aéroportuaire			
Evolution défavorable de la régulation, en particulier à Paris, susceptible d'affecter la rentabilité des activités régulées voire de remettre en cause le modèle économique du Groupe ADP	+++		→
1 – C : Risques liés à la qualité de service		Hospitalité pour tous	
Inadéquation des produits/services ou dysfonctionnement par rapport aux attentes des clients	+++		→
1 – D : Risques liés au modèle social		Sécurisation et attractivité des métiers et des compétences/Santé et sécurité des salariés	
Insuffisance ou inadéquation des compétences disponibles face aux évolutions technologiques, organisationnelles et réglementaires	++		→
1 – E : Risques de liquidité			
Exposition défavorable aux évolutions des marchés financiers	++		→
Risques de menaces externes			
2 – A : Risques de cybersécurité			
Exposition de chacune des entités du groupe à des actes de malveillance sur ses systèmes d'information dans un contexte mondial d'augmentation des cyberattaques	+++		→
2 – B : Risques géopolitiques et macro-économiques			
Exposition des activités du groupe à une évolution défavorable de la conjoncture économique mondiale	+++		→
2 – C : Risques de sûreté et sécurité		Sûreté et sécurité publique et aéroportuaire	
Risque d'acte malveillant/terroriste dans un contexte géopolitique mondial marqué par une menace terroriste en perpétuelle évolution	+++		→
2 – D : Risques de change			
Sensibilité des activités du groupe aux fluctuations des taux de change	++		→
Risques liés au maintien, à la robustesse et au développement des capacités aéroportuaires			
3 – A : Risques liés à la gestion des réseaux			
Risque de défaillance des réseaux entraînant une incapacité temporaire ou durable à maintenir l'activité	+++		→
3 – B : Risques liés à la gestion du patrimoine			
Risque d'obsolescence, de dégradation, de perte de valeur du patrimoine physique (infrastructures, ouvrages d'art, bâtiments, équipements...) pour une entité du groupe	+		→
3 – C : Risques liés à la gestion des grands projets			
Risque de décalage du calendrier des grands projets, de non atteinte de leurs objectifs ou de surcoûts importants	+		→

Description	Criticité nette	Enjeu matériel associé	Évolution depuis le 31 décembre 2025
Risques liés aux effets du changement climatique			
4 – A : Risques liés aux évolutions environnementales et aux effets du changement climatique Risque d'impact négatif sur les activités du groupe du fait d'une prise en compte insuffisante des enjeux environnementaux ainsi que des impacts liés au changement climatique	+++	Atténuation du changement climatique/ adaptation au changement climatique	→
4 – B : Risques liés à l'acceptabilité sociétale de nos activités Risque de détérioration des rapports entre l'aéroport et les communautés sur un territoire.	++	Réduction des nuisances sonores/Développement économique local, insertion et emploi/qualité du dialogue avec les parties prenantes	→
Risques liés à la conformité et à la culture de l'entreprise			
5 – A : Risques de corruption liés à l'intégrité des affaires Possibles pratiques contraires à l'éthique et la conformité dans la conduite des affaires par des collaborateurs ou des partenaires	++	Prévention des risques d'éthique et compliance (dont la corruption)	→
5 – B : Risques liés aux évolutions réglementaires et fiscales Difficulté à anticiper une évolution de l'environnement réglementaire ou du contexte fiscal national ou international	++		→
5 – C : Risques liés à la gestion des données Défaut de protection des informations sensibles du groupe, dans un contexte d'exigences réglementaires fortes en matière de protection des données	+		→
5 –D : Risques liés à la sécurité aéronautique Risque de non-respect des normes de sécurité de l'aviation civile	+		→
+++ Forte criticité ++ Criticité moyenne + Faible criticité Évolution par rapport à 2025 : ↗ En Hausse → Stable			

2.5 ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LE 30 JUIN 2026

L'ensemble des événements récents est détaillé dans la section "Commentaires sur l'activité du groupe depuis le 1er janvier 2026

2.6 PRINCIPALES CONVENTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au 30 juin 2026, les informations relatives aux parties liées sont identiques à celles du 31 décembre 2025 (voir le Document d'Enregistrement Universel 2025).

3

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- ◆ l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société Aéroports de Paris, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ◆ la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Paris-La Défense, le 29 juillet 2026

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Olivier Broissand

ERNST & YOUNG Audit
Antoine Flora Alban de Claverie

4

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS SEMESTRIELS 2026

4.1 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ADP AU 30 JUIN 2026

Chiffres clés

Glossaire

4.1.1 Compte de résultat consolidé

4.1.2 Etat du résultat global

34

34

35

36

37

4.1.3 Etat consolidé de la situation financière

4.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

4.1.5 Tableau de variation des capitaux propres
consolidés

4.1.6 Notes annexes aux états financiers consolidés

38

39

40

41

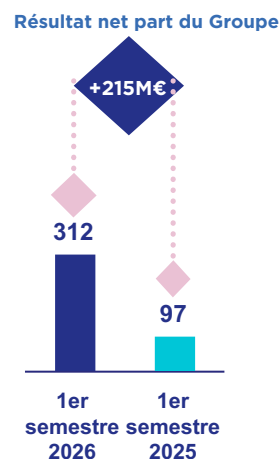
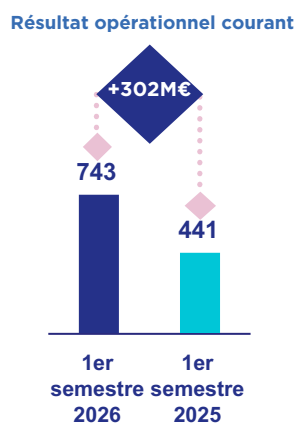
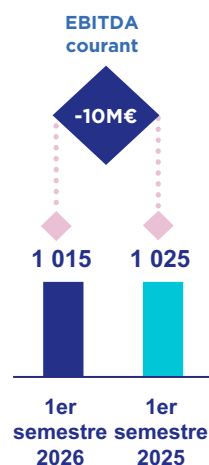
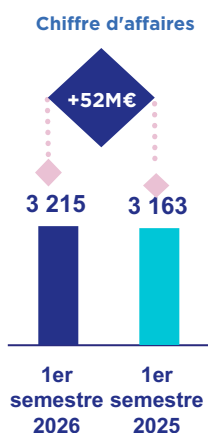
4.1 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ADP AU 30 JUIN 2026

CHIFFRES CLÉS

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Chiffre d'affaires	4	3 215	3 163
EBITDA courant		1 015	1 025
<i>Ratio EBITDA courant / Chiffre d'affaires</i>		31,6 %	32,4 %
Résultat opérationnel courant		743	441
Résultat opérationnel		743	444
Résultat net part du Groupe		312	97
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt		987	966
Investissements financiers, filiales et participations (net de la trésorerie acquise)	12	(14)	(6)
Investissements corporels, incorporels et de placement	12	(548)	(478)

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Capitaux propres	7	5 325	5 407
Endettement financier net	9	9 052	8 625
Endettement financier net ajusté		8 346	8 057
<i>Gearing</i>		170 %	160 %
<i>Gearing ajusté</i>		157 %	149 %
<i>Ratio Dette financière nette/EBITDA courant ⁽¹⁾</i>		3,9	3,7
<i>Ratio Dette financière nette ajustée/EBITDA courant</i>		3,6	3,5

¹ Cf. note 9.4.2 - EBITDA courant calculé sur 12 mois glissants



GLOSSAIRE

- ◆ **Le chiffre d'affaires** correspond aux produits des activités ordinaires de vente de biens et services et des activités de location en tant que bailleur. Il comprend les revenus financiers liés à l'activité opérationnelle.
- ◆ **L'EBITDA courant** correspond à la mesure de la performance opérationnelle de la société mère et de ses filiales. Il est constitué du chiffre d'affaires et des autres produits opérationnels courants diminués des achats et charges courantes opérationnelles à l'exclusion des amortissements et des dépréciations d'actifs corporels et incorporels.
- ◆ **Le résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est constitué de l'EBITDA courant, des dotations aux amortissements, des dépréciations d'actifs corporels et incorporels (hors écart d'acquisition), de la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles, ainsi que du résultat de cession d'actifs du secteur immobilier.
- ◆ **La quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence** désigne la quote-part de résultat des participations sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint. Cette ligne du compte de résultat inclut également les résultats de cession des titres de sociétés mises en équivalence ainsi que les réévaluations à la juste valeur des quotes-parts conservées en cas de perte d'influence notable.
- ◆ **Le résultat opérationnel** est constitué du résultat opérationnel courant et des produits et charges opérationnels non courants, car non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée. Il peut s'agir par exemple d'un résultat de cession d'actif ou d'activité, de dépréciation d'écart d'acquisition, de frais engagés lors d'un regroupement d'entreprises, de coûts de restructuration ou de coûts liés à une opération exceptionnelle.
- ◆ **Le résultat net des activités non-poursuivies**, conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le Groupe ADP reclasse sur la ligne résultat net des activités non-poursuivies les composantes dont le groupe s'est séparé (arrêt d'activité) ou qui sont qualifiées d'activités abandonnées.
- ◆ **La capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt** désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise dans le cadre de son activité opérationnelle qui permettent d'assurer son financement. Elle comprend les produits et les charges opérationnels ayant un effet sur la trésorerie. Elle est présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.
- ◆ **Les investissements corporels** correspondent à l'acquisition ou à la construction d'actifs corporels dont le groupe s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un an et respectant les deux critères suivants : il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au groupe et leur coût peut être évalué de manière fiable.
- ◆ **Les investissements incorporels** correspondent à l'acquisition d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique, contrôlés par l'entité et porteurs d'avantages économiques futurs.
- ◆ **L'endettement financier brut** tel que défini par le Groupe ADP comprend les emprunts et dettes financières à long et à court terme (y compris les intérêts courus et les dérivés passifs de couverture de juste valeur afférents à ces dettes, ainsi que les dettes de location) et les dettes liées aux options de vente des minoritaires (présentées en Autres dettes et en Autres passifs non courants).
- ◆ **L'endettement financier net (ou dette financière nette)** tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier brut diminué, des dérivés actifs de couverture de juste valeur, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.
- ◆ **Le gearing** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net/Capitaux propres (y compris les participations ne donnant pas le contrôle).
- ◆ **Le ratio dette financière nette/EBITDA courant** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net/EBITDA courant, il mesure la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette sur la base de son EBITDA courant.
- ◆ **L'endettement financier net ajusté (ou dette financière nette ajustée)** tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier net diminué des justes valeurs d'instruments dérivés consentis à des tiers et dont l'exercice ne représente pas une sortie de trésorerie.
- ◆ **Le gearing ajusté** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net ajusté/Capitaux propres (y compris les participations ne donnant pas le contrôle).
- ◆ **Le ratio dette financière nette ajustée/EBITDA courant** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net ajusté/EBITDA courant.
- ◆ **Les participations ne donnant pas le contrôle** sont les intérêts minoritaires des filiales. En tant qu'éléments des capitaux propres du bilan consolidé, ils sont présentés séparément des Capitaux propres part du Groupe. Au niveau du compte de résultat, le résultat net est partagé entre le résultat net part du groupe et le résultat part ne donnant pas le contrôle.
- ◆ **Les actifs non courants** définis par opposition aux actifs courants (ces derniers ayant vocation à être consommés, vendus ou réalisés au cours de l'exercice, étant détenus à des fins de transaction sous douze mois ou étant assimilables à de la trésorerie) regroupent tous les actifs détenus sur une longue échéance comprenant les actifs immobilisés corporels, incorporels et financiers et également tous les autres actifs non courants.
- ◆ **Les passifs non courants** définis par opposition aux passifs courants regroupent tout engagement qui ne sera pas réglé dans le cadre d'un cycle d'exploitation normal de l'entreprise et sous une échéance de douze mois.

4.1.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Chiffre d'affaires	4	3 215	3 163
Autres produits opérationnels courants	4	26	25
Achats consommés	4	(461)	(461)
Charges de personnel	5	(729)	(664)
Autres charges opérationnelles courantes	4	(1 045)	(1 054)
Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises	4 & 8	9	16
EBITDA courant		1 015	1 025
<i>Ratio EBITDA courant / Chiffre d'affaires</i>		31,6 %	32,4 %
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises	6	(494)	(474)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	4	222	(110)
Résultat opérationnel courant		743	441
Autres produits et charges opérationnels non courants	10	-	3
Résultat opérationnel		743	444
Produits financiers		214	254
Charges financières		(439)	(422)
Résultat financier	9	(225)	(168)
Résultat avant impôt		518	276
Impôts sur les résultats	11	(206)	(205)
Résultat net des activités poursuivies		312	71
Résultat net		312	71
Résultat net part du Groupe		312	97
Résultat net part des participations ne donnant pas le contrôle		-	(26)
Résultat net par action part du Groupe			
<i>Résultat de base par action (en euros)</i>	7	3,15	0,98
<i>Résultat dilué par action (en euros)</i>	7	3,15	0,98
Résultat net des activités poursuivies par action part du Groupe			
<i>Résultat de base par action (en euros)</i>	7	3,15	0,98
<i>Résultat dilué par action (en euros)</i>	7	3,15	0,98

4.1.2 ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Résultat net		312	71
Autres éléments de résultat global pour la période :			
Écarts de conversion	7.1	21	(213)
Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation afférents aux entités intégrées globalement	7.1	1	3
Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation afférents aux entreprises associées, nets d'impôt	7.1	9	7
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissement net		2	(7)
Impôt sur éléments ci-dessus		(1)	13
Éléments de résultat global afférents aux entreprises associées, nets d'impôt		1	(9)
Éléments recyclables en résultat		33	(206)
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, afférents aux entités intégrées globalement		33	14
Impôt sur éléments ci-dessus		(9)	(4)
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, afférents aux entreprises associées		-	6
Éléments non recyclables en résultat		24	16
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL POUR LA PÉRIODE		369	(119)
Part des participations ne donnant pas le contrôle		12	(61)
Part du Groupe		357	(58)

4.1.3 ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	6	3 442	3 493
Immobilisations corporelles	6	9 607	9 375
Immeubles de placement	6	768	763
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4	1 010	1 128
Autres actifs financiers non courants	9	836	1 696
Actifs d'impôt différé	11	112	97
Actifs non courants		15 775	16 552
Stocks	4	149	148
Clients et comptes rattachés	4	1 180	1 122
Autres créances et charges constatées d'avance	4	489	366
Autres actifs financiers courants	9	153	151
Actifs d'impôt exigible	11	33	36
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	2 531	1 892
Actifs courants		4 535	3 715
Actifs détenus en vue de la vente	15	966	-
TOTAL DES ACTIFS		21 276	20 267

Capitaux propres et passifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025
Capital		297	297
Primes liées au capital		543	543
Actions propres		(2)	(2)
Résultats non distribués		3 806	3 889
Autres éléments de capitaux propres		(333)	(380)
Capitaux propres - part du Groupe		4 311	4 346
Participations ne donnant pas le contrôle		1 014	1 060
Total des capitaux propres	7	5 325	5 407
Emprunts et dettes financières à long terme	9	9 603	8 728
Provisions pour engagements sociaux	5	384	394
Autres provisions non courantes	8	37	37
Passifs d'impôt différé	11	519	521
Autres passifs non courants	8	1 053	1 023
Passifs non courants		11 596	10 703
Fournisseurs et comptes rattachés	4	722	812
Autres dettes et produits constatés d'avance	4	1 514	1 419
Emprunts et dettes financières à court terme	9	2 026	1 859
Provisions pour engagements sociaux	5	14	33
Autres provisions courantes	8	18	21
Passifs d'impôt exigible	11	60	13
Passifs courants		4 354	4 157
Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente	15	1	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		21 276	20 267

4.1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Résultat opérationnel		743	444
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	12	245	555
Charges financières nettes hors coût de l'endettement		(1)	(33)
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt		987	966
Variation du besoin en fonds de roulement	12	(104)	(54)
Impôts sur le résultat payés		(190)	(138)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		693	774
Investissements corporels, incorporels et de placement	12	(548)	(478)
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations		(98)	(62)
Investissements financiers, filiales et participations (net de la trésorerie acquise)	12	(14)	(6)
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations	12	285	-
Variation des autres actifs financiers		24	12
Cessions d'immobilisations corporelles		6	1
Cessions de participations non consolidées	12	2	5
Dividendes reçus	12	12	35
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		(331)	(493)
Encaissements provenant des emprunts à long terme	9	874	1 054
Remboursement des emprunts à long terme	9	(54)	(1 085)
Remboursements des dettes de location		(12)	(16)
Subventions reçues au cours de la période		18	-
Émission d'actions ou autres instruments de capitaux propres		-	1
Acquisitions/cessions nettes d'actions propres		14	(1)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	7	(376)	(296)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales		(26)	(9)
Intérêts payés		(205)	(178)
Intérêts reçus		32	57
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		265	(473)
Incidences des variations de cours des devises		8	(31)
Incidences des variations relatives à des changements de méthodes		1	-
VARIATION DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		636	(223)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		1 888	1 955
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	12	2 524	1 732
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>		<i>2 531</i>	<i>1 741</i>
<i>Dont Concours bancaires courants</i>		<i>(7)</i>	<i>(9)</i>

Les flux de trésorerie de la période comprennent :

- ♦ **Flux d'investissement** : 646 millions d'euros d'investissements corporels et incorporels (y compris fournisseurs d'immobilisations) et 14 millions d'euros d'investissements financiers ;
- ♦ **Flux de financement** : 376 millions d'euros de dividendes versés aux actionnaires d'ADP SA (cf. note 7.1.5).

4.1.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Résultats non distribués	Autres éléments du résultat global	Part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Situation au 01/01/2025	98 960 602	297	543	(28)	3 813	(210)	4 415	1 097	5 512
Résultat net	-	-	-	-	97	-	97	(26)	71
Autres éléments de capitaux propres	-	-	-	-	-	(155)	(155)	(35)	(190)
Résultat global - 1er semestre 2025	-	-	-	-	97	(155)	(58)	(61)	(119)
Mouvements sur actions propres	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	(1)
Dividendes	-	-	-	-	(296)	-	(296)	(9)	(305)
Variation de périmètre et autres mouvements	-	-	-	-	15	(7)	8	(13)	(5)
Situation au 30/06/2025	98 960 602	297	543	(29)	3 629	(372)	4 068	1 014	5 082
Situation au 01/01/2026	98 960 602	297	543	(2)	3 889	(380)	4 346	1 060	5 407
Résultat net	-	-	-	-	312	-	312	-	312
Autres éléments de capitaux propres	-	-	-	-	-	45	45	12	57
Résultat global - 1er semestre 2026	-	-	-	-	312	45	357	12	369
Dividendes	-	-	-	-	(376)	-	(376)	(41)	(417)
Variation de périmètre et autres mouvements	-	-	-	-	(19)	2	(17)	(17)	(34)
Situation au 30/06/2026	98 960 602	297	543	(2)	3 806	(333)	4 311	1 014	5 325

Les éléments contribuant à la variation des capitaux propres consolidés et le détail des autres éléments de capitaux propres sont commentés en note 7.

4.1.6 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

NOTE 1	PRINCIPES GÉNÉRAUX	41
NOTE 2	FAITS MARQUANTS	45
NOTE 3	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	48
NOTE 4	ÉLÉMENTS COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	49
NOTE 5	AVANTAGES AU PERSONNEL	62
NOTE 6	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET DE PLACEMENT	65
NOTE 7	CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION	69
NOTE 8	AUTRES PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS	72
NOTE 9	INFORMATIONS RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS	74
NOTE 10	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	88
NOTE 11	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	88
NOTE 12	TRÉSORERIE ET FLUX DE TRÉSORERIE	91
NOTE 13	INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES	94
NOTE 14	ENGAGEMENTS HORS BILAN	95
NOTE 15	ACTIFS ET PASSIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	97
NOTE 16	PASSIFS ÉVENTUELS	98
NOTE 17	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	98

NOTE 1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

1.1 Bases de préparation des comptes

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2026 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 - Information financière intermédiaire. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Aéroports de Paris SA est une société anonyme domiciliée en France dont les actions se négocient sur la Bourse de Paris depuis 2006. Les titres Aéroports de Paris SA sont actuellement cotés à l'Euronext Paris Compartiment A.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés intermédiaires résumés sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 à l'exception des évolutions normatives reprises ci-après à la note 1.3.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Aéroports de Paris SA et de ses filiales, établis à la date du 30 juin 2026, ou à défaut, une situation intermédiaire à cette date. S'agissant des états financiers de GMR Airports Ltd clôturés au 31 mars, conformément à IAS 28.33-34, le groupe retient la situation à cette date et prend en compte les effets significatifs entre cette clôture et le 30 juin.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 29 juillet 2026.

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro. Les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut, dans certains cas, conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

Saisonnalité

L'activité des principaux segments en termes de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel courant du groupe est en général soumise à des effets de saisonnalité, en particulier :

- ◆ Les activités aéronautiques qui suivent notamment l'évolution du trafic passager dont le pic d'activité se situe entre les mois de mai et de septembre, et
- ◆ Les commerces & services qui suivent également l'évolution du trafic passager mais aussi l'évolution de la dépense par passager dans les boutiques en aérogare qui est plus importante autour des fêtes de fin d'année.

Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des états financiers

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ou d'informations mentionnées en notes annexes.

Ces estimations et jugements sont réalisés sur la base de l'expérience passée, d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes. En fonction de l'évolution de ces hypothèses et situations, les montants estimés figurant dans les comptes peuvent différer des valeurs réelles.

Les estimations significatives retenues pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- ◆ l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, corporelles et des immeubles de placement (cf. note 6) et des autres actifs non courants notamment les participations mises en équivalence (cf. note 4.9);

- ◆ l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises;
- ◆ la qualification et l'évaluation des avantages au personnel (régimes de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi) (cf. note 5);
- ◆ l'information donnée en annexe sur la juste valeur des immeubles de placement (cf. note 6.3.2);
- ◆ l'évaluation des provisions pour risques et litiges (cf. note 8);
- ◆ l'évaluation des déficits fiscaux reportables non activés (cf. note 11.6);
- ◆ l'évaluation à la juste valeur des obligations convertibles (FCCBs – Foreign Currency Convertible Bond) souscrites par ADP SA dans le cadre de la fusion entre GIL et GAL et les options d'achat et de vente y afférant;
- ◆ l'évaluation des créances (cf. note 4.4).
- ◆ l'évaluation du revenu lié à la sécurité aéroportuaire déterminée sur la base d'une clé de répartition analytique (cf. note 4.2).

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du groupe a fait usage de jugement lorsque certaines problématiques comptables ne sont pas traitées de manière précise par les normes ou interprétations en vigueur.

Le groupe a exercé son jugement notamment pour :

- ◆ analyser et apprécier la nature du contrôle (cf. note 3.1) ;
- ◆ déterminer si des accords contiennent des contrats de location.

1.2 Politique environnementale

Le groupe déploie une politique environnementale, dont les marqueurs sont une ambition au-delà du périmètre de responsabilité directe, un élargissement au-delà de l'impact en exploitation (cycle de vie), et une logique inclusive avec les territoires. Cette politique environnementale porte sur 23 aéroports du Groupe ADP à travers le monde.

Les quatre axes stratégiques de cette politique sont les suivants :

- ◆ tendre vers des opérations à impact zéro sur l'environnement, en visant par exemple la neutralité carbone avec compensation d'ici à 2030 pour l'ensemble des aéroports signataires ou bien en réduisant l'empreinte biodiversité sur notre chaîne de valeur ;
- ◆ participer activement à la transition environnementale dans le secteur de l'aviation et proposer notamment des solutions côté piste. Par exemple, les aéroports franciliens disposent d'ores et déjà de l'arrivée des carburants d'aviation durables sur leur territoire, et le Groupe ADP agit pour leur plus grand déploiement et s'engage dans le développement de l'avion à hydrogène pour permettre l'avènement d'une aviation décarbonée pour le milieu du siècle ;
- ◆ promouvoir l'intégration de chaque aéroport dans un système de ressources locales : en favorisant les circuits courts, en encourageant l'économie circulaire et en développant la production des ressources sur site (réseau de chaleur géothermique, panneaux solaires, valorisation des matériaux de construction, etc.) ;
- ◆ réduire l'empreinte environnementale des projets d'aménagement et de développement des activités aéroportuaires (conception sobre, construction et rénovation bas carbone d'infrastructures et de bâtiments).

Le groupe tient d'ores et déjà compte de ces objectifs environnementaux pour définir les investissements à venir ainsi que pour établir les estimations significatives et

jugements ci-avant présentés dans l'établissement des états financiers.

Les équipes du Groupe ADP sont pleinement mobilisées pour poursuivre la mise en œuvre de « 2025 Pioneers » la feuille de route stratégique 2022-2025 et construire un modèle aéroportuaire durable. L'ambition du groupe est de construire le socle d'un nouveau modèle aéroportuaire orienté vers la durabilité et la performance, en phase avec les attentes sociétales et environnementales. La trajectoire et les objectifs financiers et extra-financiers fixés à horizon 2025 traduisent l'attention portée à la création de valeur pour toutes les parties-prenantes.

Au 1er semestre 2026, l'ambition de décarbonation du Groupe ADP s'est notamment matérialisée par :

- ◆ la mise en service de la centrale solaire du Donjon (production annuelle de 25 GWh d'électricité), venant ainsi compléter le portefeuille des actifs de production d'électricité décarbonée qu'ADP SA acquiert via des contrats Corporate PPA ;
- ◆ la mise en service de la centrale solaire photovoltaïque à Amman aéroport Queen Alia en Jordanie.

Enfin, en matière d'investissements, l'ambition de décarbonation s'est traduite notamment par la réalisation des projets suivants au 1er semestre 2026, dans la continuité de la politique déjà menée depuis quelques années :

- ◆ la modernisation et le renforcement des capacités électriques au service d'une électrification accrue des activités ;
- ◆ le renforcement des dispositifs de productions existantes et à venir de géothermie, et de manière plus générale de modernisation des capacités thermiques et frigorifiques ;
- ◆ le renouvellement des éclairages et des balisages dans une logique de transition globale vers des technologies d'éclairage et de balisage dites à LED ;
- ◆ l'installation de bornes de recharges et d'autres facilités au service des passagers mais également des activités côté piste et côté ville, dans le cadre du développement des véhicules électriques;
- ◆ la poursuite des études et travaux de déploiement de centrales solaires photovoltaïques sur les aéroports parisiens et internationaux de TAV (Ankara en Turquie, Enfidha en Tunisie).

En octobre 2024, la SBTi (Science-Based Target Initiative), un programme conjoint du CDP, du Global Compact (Pacte Mondial) des Nations Unies, du World Resources Institute (WRI) et du WWF, a validé publiquement l'engagement d'Aéroports de Paris SA de réduire son empreinte carbone et celle de sa chaîne de valeur, avec l'objectif d'atteindre le zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Cette démarche SBTi certifie que la stratégie de réduction des émissions internes (scope 1 et 2) et externes (scope 3 relatif aux émissions des parties prenantes) est alignée sur l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5°C fixé par les Accords de Paris.

L'engagement validé par le SBTi pour Aéroports de Paris SA est celui dit « Net Zero », ce qui correspond à une réduction absolue des émissions de GES de 90 % en 2050 par rapport aux émissions de l'année de référence 2019, pour les scopes 1, 2 et 3. Les émissions résiduelles des scopes 1 et 2 seront à compenser par des projets de séquestration carbone.

Ainsi, les engagements suivants d'Aéroports de Paris SA sont certifiés par le SBTi :

Engagement global

- ◆ Aéroports de Paris SA s'engage à atteindre le zéro émission nette de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici à 2050.

Concernant les émissions de nos activités directes (scopes 1 et 2) :

- ◆ A court terme : une réduction des émissions de GES de 68% d'ici à 2030 par rapport à 2019 ;
- ◆ A long terme : une réduction des émissions de GES de 90% d'ici à 2035 par rapport à 2019 ;

Concernant les émissions externes relatives à nos parties prenantes (scope 3),

- ◆ A court terme : une réduction des émissions de GES de 27,5% d'ici à 2030 par rapport à 2019 ;
- ◆ A long terme : une réduction des émissions de GES de 90% d'ici à 2050 par rapport à 2019.

Dans son rapport de durabilité, le Groupe ADP réalise une comptabilité carbone à partir de laquelle il est possible de mesurer les progrès en matière de décarbonation.

Le Groupe ADP communique avec transparence sur les leviers et actions mis en œuvre pour atteindre les objectifs de décarbonation. Leurs impacts financiers ainsi que leurs effets quant à l'atteinte des objectifs de décarbonation seront communiqués dans le cadre de la directive CSRD.

Parallèlement à son plan de transition environnementale, le Groupe ADP définit et déploie une stratégie d'adaptation au changement climatique.

En 2022, le Groupe ADP a engagé une évaluation des risques climatiques physiques, actuels et futurs, sur l'ensemble de ses actifs en reprenant deux scénarios de réchauffement climatique du GIEC – SSP2-4.5 (scénario dit médian) et SSP5-8.5 (scénario le plus pessimiste) à horizon 2030 et 2050. Le scénario le plus défavorable soit SSP5-8.5 a été retenu pour l'analyse sur le long terme afin de préparer le groupe à un scénario climatique à fortes émissions. Le Groupe ADP a, dans un premier temps, conduit une analyse de risques bruts afin d'identifier les sites les plus critiques et de cartographier les périls climatiques les plus impactants (sur la base de la classification taxonomique européenne des risques liés au climat). La première analyse relative aux risques climats bruts, montre que les risques liés aux inondations et à la chaleur jouent le rôle principal dans l'exposition aux risques du portefeuille du groupe. La qualification de l'exposition des actifs aux risques physiques se poursuit par une analyse des risques climatiques physiques nets, pour les aéroports contrôlés du groupe. Cette seconde étape de l'analyse, relative à la vulnérabilité, se traduit par la réalisation de visites de site. Elles visent à tenir compte, dans la qualification du risque, des mesures d'atténuation et d'adaptation déjà existantes et prévues. L'analyse comprend une évaluation du coût des mesures supplémentaires d'atténuation et d'adaptation aux risques qui pourraient être mises en place ainsi qu'une évaluation de l'impact du risque net sur la valeur des actifs. Cette analyse des risques physiques est complétée par une étude des risques et opportunités de transition liés au passage vers une économie bas carbone. Les résultats de ces études ainsi que la démarche de structuration du plan d'adaptation au changement climatique sont détaillés au sein du rapport de durabilité. L'analyse des effets financiers – impacts sur la trajectoire d'investissements, de charges, de revenus – liés aux changements climatiques sera établie dans le cadre de la directive CSRD.

Un test de dépréciation de nos actifs prenant en compte les enjeux climatiques a déjà été réalisé à l'échelle des plateformes parisiennes. Les résultats sont communiqués dans le dernier rapport de Déclaration de Performance Extra-Financière.

Aéroports de Paris S.A exploite des unités de production énergétique dont la puissance installée est supérieure à 20 MW et donc soumis à la directive 2003/87/CE du 13 octobre

2003 sur les quotas d'émission de gaz à effet de serre. 3 unités de productions sont soumises à cette obligation :

- ◆ CTFE principale CDG
- ◆ CTFE Bis CDG
- ◆ Pôle production d'énergie ORY

Le ministère de la transition écologique a fixé par arrêté le montant des allocations gratuites de quotas d'émission pour la période 2021-2025. Les quotas sont délivrés sur la base des arrêtés mis à jour chaque année et correspondent au droit d'émettre une tonne de CO2 par quota. En 2025, Aéroports de Paris S.A a reçu 10 188 quotas CO2. En avril 2026, Aéroports de Paris S.A a restitué 32 357 quotas CO2 pour le compte de l'année 2025. Suite à cette restitution, Aéroports de Paris S.A a un stock de 121 469 quotas.

Les quotas CO2 sont des droits incorporels valorisés selon le modèle du coût. Dans la mesure où les quotas de CO2 sont attribués gratuitement, ceux-ci sont comptabilisés pour une valeur nulle. S'agissant de l'obligation annuelle de restitution de quotas, aucune provision n'a été constatée à ce stade, le coût de règlement (i.e. la valeur payée de l'obligation) étant nul au 30 juin 2026.

Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature

Aéroports de Paris S.A. a contractualisé six PPA solaires (Power Purchase Agreement ou « contrats d'achat d'électricité ») à prix fixe pour une durée de 21 ans :

- ◆ En 2020, Aéroports de Paris S.A. a conclu 3 contrats d'achat d'électricité avec le producteur Urbasolar. Les 3 centrales solaires sont complètement en service depuis le 2ème trimestre 2024 représentant une production annuelle de 45 GWh d'électricité soit 10% de la consommation d'électricité d'Aéroports de Paris S.A.
- ◆ En 2024, un contrat avec le producteur Photosol a été signé, et il a abouti à la mise en service, début 2025, de la centrale solaire du Donjon et en avril 2026 de celle de Chevagnes, représentant respectivement une production annuelle potentielle de 29 GWh et 38 GWh d'électricité.

Ces contrats permettront de couvrir jusqu'à 25 % des besoins de consommation d'électricité des aéroports franciliens dès 2027. Ces contrats impliquent pour ADP l'achat de la totalité de la production des installations solaires lors de leurs périodes de production.

L'analyse conduite par le groupe a révélé que ces contrats doivent être considérés comme des dérivés entrant dans le champ de la norme IFRS 9. Toutefois, en application de l'amendement à IFRS 9 publié par l'IASB en décembre 2024 et applicable à compter du 1er janvier 2026, qui précise les modalités d'application de l'exemption pour usage propre aux contrats d'achat d'électricité produite à partir de sources d'énergie intermittentes, le groupe a démontré qu'il se trouve en position acheteur net d'électricité sur un intervalle de temps raisonnable n'excédant pas douze mois. En effet, sur cet intervalle :

- ◆ ADP achète suffisamment d'électricité sur le marché pour compenser les ventes d'électricité reçue dans le cadre du PPA et non utilisée ; et
- ◆ ces achats, appelés « achats de compensation », sont réalisés sur le même marché que celui sur lequel ADP a vendu l'électricité non utilisée. Sur cette base, le groupe bénéficie de l'exemption pour usage propre prévue par la norme et comptabilise les coûts de ces contrats en charges lorsqu'ils sont encourus. »

ADP dispose d'une formule de fourniture d'électricité "Bloc + Spot" :

- ♦ la partie " bloc » correspond aux volumes d'énergie achetés à prix fixe sur les contrats à terme ;
- ♦ La partie "spot" correspondant au différentiel entre notre consommation et les blocs fixés est automatiquement valorisé au tarif spot, soit le prix du marché de gros établi quotidiennement par EPEX Spot.

Ainsi les niveaux de production annuels estimés P50 (niveau moyen annuel de production, où la production estimée a 50 % de chances d'être dépassée sur une année) des installations de production d'électricité ne sont pas couverts par des blocs. De cette façon, notre agrégateur vend sur le marché l'intégralité de notre production PPA que nous rachetons immédiatement au spot sur notre contrat de fourniture. Ces deux flux se compensent parfaitement et neutralisent le coût spot.

Tous nos contrats d'achat d'électricité (PPA) physiques sont comptabilisés comme des contrats d'achat à exécuter, conformément à l'exception relative à l'usage propre prévue par la norme IFRS 9, au cours de la période considérée. En effet, ADP est, et prévoit de rester, un acheteur net d'électricité pendant la durée des contrats sur tous les marchés de l'électricité sur lesquels il se fait livrer de l'électricité dans le cadre de ces PPA.

Incidence des contrats d'achat d'électricité physiques sur le compte de résultat

Les incidences financières des contrats d'achat d'électricité physiques pour la période considérée sont présentées ci-dessous. Le tableau présente séparément le coût d'achat de l'électricité au titre de ces contrats (la quantité totale d'électricité livrée au cours de l'exercice, multipliée par le prix unitaire fixe de l'électricité), le produit des ventes d'électricité que nous avons perçu via notre agrégateur au titre de ces contrats (quantités d'électricité vendue multipliées par le prix de vente spot) et les coûts liés à l'achat d'électricité sur le marché spot pour couvrir les volumes de production des PPA (quantité d'électricité identique à la vente multipliée par le prix d'achat spot).

Les flux de trésorerie futurs estimés liés à l'achat d'électricité dans le cadre des contrats d'achat d'électricité physiques en vigueur à la date de clôture sont d'environ 8 millions par an. Les montants sont basés sur les niveaux de production annuels estimés P50, l'actualisation des prix des PPA ainsi que la dégradation de la production des sites.

1.3 Référentiel comptable

1.3.1 Application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2026.

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où les textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union européenne n'ont pas d'incidence significative pour le Groupe ADP.

1.3.2 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026

Les amendements de normes d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2026 et non appliqués par anticipation correspondent aux amendements suivants :

- ♦ Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 :
 - ♦ Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature. Ces amendements, adoptés par l'Union européenne le 30 Juin 2025, précisent d'une part dans quelles circonstances une entité peut démontrer une intention d'utilisation d'électricité verte pour compte propre ("own use") et d'autre part, les informations en annexe à fournir sur ces contrats.
 - ♦ Classification et Évaluation. Ces amendements de la norme IFRS 9 adoptés par l'Union européenne ont pour objectif de clarifier, d'une part, les modalités d'application du critère de « prêt basique » à certains actifs financiers et, d'autre part, les modalités de décomptabilisation des actifs et passifs financiers (avec une option comptable pour les passifs financiers réglés par paiement électronique). Par ailleurs, certaines informations à fournir ont été modifiées ou ajoutées à la norme IFRS 7.
 - ♦ Améliorations annuelles des Normes IFRS – Volume 11. Ces améliorations publiées le 18 juillet 2024 et adoptées par l'UE le 9 juillet 2025 apportent des clarifications rédactionnelles concernant notamment IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7, sans modification substantielle des principes sous-jacents. Ces amendements visent à améliorer la cohérence des normes existantes.

Ces amendements mentionnés ci-avant n'ont pas d'incidence sur les comptes consolidés du groupe.

1.3.3 Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et d'application aux exercices ouverts après le 1er janvier 2026 et non appliqués de manière anticipée par le Groupe ADP

Le groupe n'applique pas les textes suivants qui ne sont pas applicables de manière obligatoire au 1er janvier 2026 :

- ♦ IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers. L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié le 9 avril 2024 la norme IFRS 18 visant à améliorer l'utilité des informations présentées dans les états financiers primaires et les notes annexes. Cette norme permettra aux investisseurs de disposer d'informations plus transparentes et comparables sur l'information financière. La norme sera d'application obligatoire au 1er janvier 2027 et a été adoptée par l'Europe le 13 février 2026.
- ♦ IFRS 20 – Actifs réglementaires et passifs réglementaires, L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié le 27 mai 2026 la norme IFRS 20 visant à imposer aux entités soumises à la régulation tarifaire de comptabiliser des actifs et passifs réglementaires découlant de différences temporelles entre les produits reconnus et la compensation totale autorisée. La norme sera d'application obligatoire au 1er janvier 2029 sous réserve de son adoption par l'UE.

Les analyses des incidences de l'application de ces normes sont en cours.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS

2.1 Trafic des aéroports opérés par le Groupe ADP

Au 1er semestre 2026, le Groupe ADP a accueilli 179 millions de passagers dans l'ensemble de son réseau d'aéroports, dont 52 millions de passagers à Paris Aéroport.

Le tableau ci-après présente la situation du trafic des principaux aéroports opérés par le Groupe ADP ou au travers des sociétés mises en équivalence au 1er semestre 2026.

Aéroports	Passagers en millions PAX ⁽¹⁾	Évolution en % par rapport au 30/06/2025
France		
Paris Aéroport (CDG+ORY)	51,6	+ 0,5 %
International		
Concessions intégrées globalement		
Ankara Esenboğa - TAV Airports	6,9	+ 7,5 %
Izmir - TAV Airports	6,0	+ 8,8 %
Amman - Airport International Group	3,7	- 15,0 %
Almaty - TAV Airports	5,8	+ 1,6 %
Concessions mises en équivalence		
Santiago de Chile	13,1	- 2,4 %
Antalya - TAV Airports	13,7	-5,5 %
Zagreb - TAV Airports	2,2	+3,1%
Médinah - TAV Airports	5,9	-0,8 %
New Delhi - GMR Airports Ltd	41,6	+ 4,7 %
Hyderabad - GMR Airports Ltd	14,3	- 9,8 %

¹ L'ensemble des passagers au départ, à l'arrivée ou en transit, accueillis par l'aéroport.

2.2 Cession de titres au capital de GAL à GMR Group

Pour rappel, au 31 décembre 2025, l'investissement du Groupe ADP dans GMR Airports Ltd comprenait des actions ordinaires et des actions de préférence convertibles en actions ordinaires (OCRPS) représentant 45,7% d'intérêts économiques. Le Groupe ADP détenait également des obligations convertibles en actions ordinaires (FCCB) pour lesquelles il existait une option d'achat et de vente au profit du Groupe GMR.

Le 23 avril 2026, des accords relatifs à l'investissement dans GMR Airports Ltd (GAL) ont été signés entre le Groupe ADP et le Groupe GMR. Ces accords prévoient :

- ◆ Une vente ferme au 23 avril 2026 d'actions ordinaires GAL représentant 2,73% d'intérêts économiques (actions + OCRPS) (3,4% d'actions ordinaires) pour un prix total de 31 291 millions de roupies indiennes soit 285 millions d'euros avant impôt. Le résultat de cession après recyclage des écarts de conversion s'élève à 257 millions d'euros. Ce résultat est présenté au sein du compte de résultat sur la ligne "Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence". L'impôt sur le résultat de cession comptabilisé sur la ligne "Impôt sur les sociétés" s'élève à 30 millions d'euros. La trésorerie nette après impôt reçue au titre de cette première tranche s'élève à 256 millions d'euros. La réalisation de cette première étape a conduit le Conseil d'administration à proposer un dividende complémentaire de 0,8 € par action au titre de l'exercice 2025.
- ◆ Une vente optionnelle portant sur 3,13% d'intérêts économiques (3,9% d'actions ordinaires) au travers de deux options d'achat et d'une option de vente de titres GAL au Groupe GMR. Les titres cessibles sont soit des actions ordinaires détenue par Aéroports de Paris soit des OCRPS détenus par GISL (filiale à 100% d'Aéroports de Paris). Les options d'achat et de vente sont exerçables alternativement entre octobre 2026 et avril 2027. Elles

portent sur un nombre d'actions maximal de 411 800 058 actions ordinaires (ou équivalent OCRPS) à prix d'exercice fixe en INR.

Au 30 juin 2026, Les justes valeurs des options d'achat et de vente s'élèvent respectivement à -128 millions d'euros et +6 millions d'euros et ont été constatés respectivement en charges et en produits financiers. L'impôt différé actif net correspondant s'élève à 16 millions d'euros.

Les titres objet de cette vente optionnelle ont été reclassés en actifs destinés à être cédés pour 22 millions d'euros.

- ◆ la conversion entre septembre 2026 et avril 2028 d'une partie des actions de préférence OCRPS détenues par GISL en actions ordinaires GAL afin notamment de revenir au ratio d'actionariat entre ADP et GMR établi dans le pacte d'actionnaires; Cette conversion n'a aucun impact financier.
- ◆ Le rachat de manière anticipée par le Groupe GMR de la totalité des obligations convertibles FCCB au plus tard le 31 mars 2027 pour leur valeur nominale de 301 millions d'euros, augmenté des intérêts capitalisés à la date de cession. Ce montant est désormais de 291 millions d'euros suite au remboursement de 10 millions d'euros sur le mois de juin (cf. note 15).

Compte tenu de cet engagement de rachat, les FCCB ont été reclassés en actifs destinés à être cédés et continuent à être valorisés à leur juste valeur (938 millions d'euros au 30 juin 2026). Les options d'achat et de vente des FCCB existantes sont présentées respectivement en passifs et actifs financiers à leur juste valeur respectivement pour 587 et 3 millions d'euros au 30 juin 2026.

Le groupe saisit cette opportunité de cristallisation de valeur, sans toutefois remettre en question sa stratégie vis-à-vis de sa participation globale dans GAL, qui demeure un

actif stratégique et de long terme pour le Groupe ADP et constitue un véritable levier de croissance future.

2.3 Extension de la concession de l'aéroport de Santiago du Chili

Le 5 septembre 2025, un accord a été conclu entre la société concessionnaire de l'aéroport de Santiago du Chili, dont Aéroports de Paris est actionnaire à 45 %, et les autorités chiliennes, dans le but de rétablir l'équilibre économique du projet, affecté par la crise Covid-19.

Conformément à cet accord, la République du Chili a publié le 18 février 2026 un décret prévoyant notamment une extension de la concession d'une durée de 3 ans, jusqu'au 30 septembre 2038. À partir de la période ainsi étendue, le taux de redevance de la concession sera réduit.

Le Tribunal d'arbitrage du Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) a acté par décision du 30 mars 2026 l'accord entre la République du Chili et ADP International/ Vinci Airports et, en conséquence, la fin de la procédure d'arbitrage.

L'impact se traduit dans les comptes consolidés par une reprise de provision de prêt de 28 millions d'euros au 30 juin 2026.

2.4 Extension de la concession de l'aéroport de Tbilissi

Le 15 janvier 2026, TAV Airports a signé un contrat de prolongation de la durée de concession pour l'aéroport de Tbilissi avec le gouvernement géorgien. La nouvelle date de fin de concession est prévue pour le 31 décembre 2031 (précédemment janvier 2027).

Un investissement minimum de 150 millions de dollars est prévu sur la période. 30 % des redevances pour services passagers seront versés aux autorités géorgiennes pendant la période de prolongation. Un paiement anticipé a été réalisé pour 25 millions de dollars. Ce montant, ainsi que les acomptes versés pour les travaux de construction (57 millions d'euros) sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe en autres créances et charges constatées d'avance (cf. note 4.7).

2.5 Tendances du trafic des aéroports du groupe

Depuis le mois de mars 2026, le trafic de plusieurs plateformes du groupe est impacté par des réductions des programmes de vols en lien avec le conflit au Moyen-Orient et ses conséquences.

Les restrictions d'accès à certains espaces aériens ont en effet conduit à une baisse du trafic significative avec les aéroports de la région, ou dont les routes survolaient des zones de conflit.

Si une reprise progressive est observée sur la plupart des destinations concernées au fil des derniers mois, les conséquences du conflit sur les prix des carburants, la demande et les capacités des compagnies aériennes pèsent sur le trafic aérien dans son ensemble.

À fin juin, les tendances de trafic demeurent ainsi contrastées à travers les aéroports du groupe et se mêlent à des éléments opérationnels spécifiques :

◆ À Paris Aéroport, l'impact initial du conflit est resté largement circonscrit aux routes avec le Moyen-Orient, sans répercussions significatives sur les autres destinations. Depuis le mois de mai, une reprise progressive des programmes de vols vers la région est observée.

Cependant, la demande et les capacités avec d'autres faisceaux géographiques se sont également affaiblis progressivement au cours du 1^{er} semestre, notamment avec l'Amérique du Nord et l'Amérique Latine.

Par ailleurs, en 2026, le trafic à Paris-Orly est affecté par des travaux portant sur les aires aéronautiques d'Orly 1 depuis le mois d'avril 2026 et le sera par ceux de la piste 4 de l'aéroport à partir d'août 2026. Ces derniers conduisent à une réduction des programmes de vols, dont une partie sont transférés à l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle.

◆ Pour TAV Airports, les tendances du trafic varient selon les actifs : les aéroports les plus exposés au trafic en provenance du Golfe (notamment ceux de Géorgie et de Médine) restent fortement affectés, ainsi que certains aéroports touristiques dont le trafic est plus sensible à l'attractivité prix de la destination, et aux ajustements de capacités par les compagnies aériennes.

À l'inverse, d'autres aéroports du réseau TAV Airports ont bénéficié d'une exposition plus diversifiée ou plus résiliente.

◆ À Amman, malgré une reprise progressive depuis le mois de mai, le trafic de l'aéroport d'Amman reste affecté par les tensions au Moyen-Orient. Les crises précédentes ont cependant démontré des dynamiques de reprise rapide lorsque la situation régionale se stabilisait.

◆ Concernant GMR Airports, même si l'impact direct du conflit au Moyen-Orient s'est progressivement atténué, le trafic des aéroports indiens est confronté à des difficultés opérationnelles telles que la réduction du programme de vols d'IndiGo depuis 2025 notamment à Hyderabad et d'Air India compte tenu de la hausse des prix des carburants, ainsi que par l'interdiction de survol de l'espace aérien pakistanais pour les transporteurs indiens, entravant ainsi une partie des opérations internationales de Delhi.

2.6 Émission obligataire

Le 10 juin 2026, Aéroports de Paris a mené à bien une nouvelle émission obligataire d'un montant de 600 millions d'euros. Cette obligation d'une durée de 9 ans est assortie d'un coupon à taux fixe de 3,875 %.

2.7 Processus d'élaboration du prochain contrat de régulation économique

Le 10 décembre 2025, le Groupe ADP a publié le dossier public de consultation et l'avant-projet du contrat de régulation économique (CRE) 2027-2034. La proposition repose sur un projet industriel destiné à accompagner la croissance du trafic, renforcer la compétitivité des plateformes aéroportuaires parisiennes et soutenir la transition environnementale du transport aérien, tout en assurant un équilibre économique et financier.

Les membres des commissions consultatives économiques réunies le 28 et le 30 janvier 2026 pour les aéroports parisiens ont rendu des avis favorables sur la durée de huit ans du contrat et la proposition globale.

Saisie par l'État le 10 février 2026, l'Autorité de régulation des transports a rendu, le 9 avril 2026, un avis simple assorti de recommandations sur les ajustements à opérer en vue de son avis conforme.

Le 29 juillet 2026, l'État et le Groupe ADP ont annoncé un accord sur un projet de contrat de régulation économique tenant compte des recommandations formulées dans cet avis simple et du dialogue continu avec les compagnies aériennes.

Le projet de contrat confirme les fondamentaux économiques et industriels du projet du Groupe ADP pour les plateformes aéroportuaires parisiennes, en répondant aux besoins des compagnies aériennes avec :

- ◆ Un programme d'investissements de 8,2 milliards d'euros déployé sur huit ans, au bénéfice de l'amélioration de la qualité de service, de la compétitivité, de l'efficacité opérationnelle et de la décarbonation ;
- ◆ Une hausse des tarifs des redevances plafonnée en moyenne à 2,1 points au-dessus de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPC) ;
- ◆ Une juste rémunération des capitaux investis par le Groupe ADP - comme le prévoit la loi - avec une convergence entre la rentabilité des capitaux régulés investis (ROCE régulé) et le coût moyen pondéré du capital estimé pour ce périmètre (CMPC régulé) à 5,8% en moyenne sur la durée du contrat.

La procédure se poursuit avec une nouvelle consultation des membres des commissions consultatives économiques en septembre ainsi que sur le site internet d'Aéroports de Paris pour tout usager qui en fait la demande. Après cette consultation, l'Autorité de régulation des transports sera saisie par le ministre chargé de l'Aviation civile pour avis conforme, préalable à la signature du contrat, en vue d'une entrée en vigueur début 2027.

Sur la base de cette proposition, le Groupe ADP conserve sa pleine capacité à :

- ◆ Financer le développement de ses activités non régulées ;
- ◆ Distribuer un dividende de 60 % du résultat net part du Groupe (RNPG), avec un plancher de 3 euros par action ;
- ◆ Conserver une notation de crédit inchangée.

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1 Principes comptables liés au périmètre

Les principes comptables liés au périmètre sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2025 (cf. note 1.1).

3.2 Évolution du périmètre de consolidation

3.2.1 Principales modifications en 2026

Cession Embassair:

La société EGUS, dont ADP International Americas détient 46% du capital social, a cédé son actif principal le 24 avril 2026, la société GATE 301 (propriétaire et exploitant du terminal d'aviation d'affaires de l'aéroport de Miami – Opa Locka). Au terme de la complète réalisation de la transaction, ADP International Americas ne détiendra plus de participation dans la société EGUS.

Par conséquent, les titres mis en équivalence afférents sont reclassés en actifs destinés à être cédés pour 5 millions d'euros et la quote part de pertes ou profits d'EGUS n'est plus comptabilisée depuis cette date.

L'impact de la cession de GATE 301 est comptabilisé dans la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence pour 7 millions d'euros au 1er semestre 2026.

Cession de titres au capital de GAL à GMR Group:

Bien que le pourcentage de participation ait évolué, la méthode de consolidation reste inchangée (cf. note 2.2).

3.2.2 Rappel des mouvements 2025

Aucun mouvement significatif n'avait été observé sur le 1er semestre 2025.

NOTE 4 ÉLÉMENTS COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

4.1 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle ci-dessous est présentée en cohérence avec le reporting interne et les indicateurs sectoriels présentés au principal Directeur opérationnel du groupe (le Président-directeur général), aux fins de mesurer les performances et d'allouer les ressources aux différents secteurs.

Les secteurs du Groupe ADP se répartissent en cinq activités :

Activités aéronautiques – ce secteur regroupe l'ensemble des produits et des services fournis par Aéroports de Paris SA en France en tant que gestionnaire d'aéroports. Les services aéroportuaires sont principalement rémunérés par les redevances « aéronautiques » (atterrissage, stationnement et passagers), les redevances « accessoires » (comptoirs d'enregistrement et d'embarquement, installations de tris des bagages, installations de dégivrage, fourniture d'électricité aux aéronefs...) et les revenus liés aux activités de sûreté et de sécurité aéroportuaire telles que l'inspection filtrage, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs.

Commerces et services – ce secteur est dédié aux activités commerciales en France s'adressant au grand public. Il comprend les loyers des commerces en aérogare (boutiques, bars, restaurants, loueurs...), les activités de distribution commerciale (Extime Duty Free Paris, SDA Croatia et Extime Travel Essentials Paris), les revenus de publicité (Extime Média et Extime Média Jordanie), les revenus liés aux parcs et accès, les locations immobilières en aérogare et les prestations industrielles (production et fourniture de chaleur, d'eau potable, accès aux réseaux de distribution d'eau glacée...), les activités touristiques (Paris Experience Group) et des services hauts de gamme aux passagers (Extime PS). Ce secteur intègre également le contrat de construction de la gare de métro de Paris-Orly pour le compte de la Société des Grands Projets.

Immobilier – ce secteur comprend les activités immobilières du groupe principalement en France à l'exclusion de celles réalisées dans les terminaux lesquelles sont présentées dans le secteur Commerces et services. Ces activités sont effectuées par Aéroports de Paris SA et des filiales dédiées, ou des sociétés mises en équivalence et englobent la construction, la commercialisation et la gestion locative de locaux et bâtiments de bureaux, logistique ou gare de fret. La location de terrains viabilisés fait également partie de ce secteur.

International et développements aéroportuaires – ce secteur rassemble les activités de conception et d'exploitation aéroportuaire des filiales et co-entreprises qui sont pilotées ensemble dans un objectif de créer des synergies et de servir l'ambition du groupe. Il comprend le sous-groupe TAV Airports, le sous-groupe GMR Airports, ADP International et ses filiales, notamment AIG et ADP International Americas.

Autres activités – ce secteur comprend les activités réalisées par les filiales d'Aéroports de Paris SA qui opèrent dans des domaines aussi variés que la téléphonie (Hub One) et les services de cybersécurité (Sysdream). Ce secteur opérationnel intègre les sociétés de projet Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express et Hydrogen Airport, mises en équivalence. Il rassemble également les activités dédiées à l'innovation du groupe via la société ADP Invest.

Les indicateurs clés revus et utilisés en interne par le principal Directeur opérationnel du groupe sont :

- ◆ le chiffre d'affaires ;
- ◆ l'EBITDA courant ;
- ◆ les dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels ;
- ◆ la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence ;
- ◆ le résultat opérationnel courant.

Les revenus et le résultat du Groupe ADP se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	International et développements aéroportuaires	Autres activités	Elimination inter- secteurs	Au 30/06/2026
Chiffre d'affaires avant éliminations inter-secteurs	1 075	1 041	194	990	80	(165)	3 215
<i>Chiffre d'affaires net avec clients externes</i>	<i>1 074</i>	<i>922</i>	<i>168</i>	<i>989</i>	<i>62</i>	<i>-</i>	<i>3 215</i>
Autres produits opérationnels courants	11	5	15	-	4	(9)	26
Achats consommés	(68)	(267)	(6)	(176)	(18)	74	(461)
Charges de personnel	(213)	(174)	(16)	(304)	(33)	11	(729)
Autres charges opérationnelles courantes	(566)	(240)	(60)	(244)	(24)	89	(1 045)
Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises	4	4	1	-	-	-	9
EBITDA courant	242	369	129	265	10	-	1 015
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises	(226)	(87)	(35)	(136)	(10)	-	(494)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	-	(1)	2	221	-	-	222
Résultat opérationnel courant	16	281	96	349	1	-	743

(en millions d'euros)	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	International et développements aéroportuaires	Autres activités	Elimination inter- secteurs	Au 30/06/2025
Chiffre d'affaires avant éliminations inter-secteurs	1 043	1 039	189	972	83	(163)	3 163
<i>Chiffre d'affaires net avec clients externes</i>	<i>1 043</i>	<i>924</i>	<i>163</i>	<i>972</i>	<i>61</i>	<i>-</i>	<i>3 163</i>
Autres produits opérationnels courants	6	5	10	1	5	(2)	25
Achats consommés	(67)	(273)	(7)	(167)	(23)	76	(461)
Charges de personnel	(192)	(165)	(15)	(261)	(32)	1	(664)
Autres charges opérationnelles courantes	(549)	(235)	(57)	(273)	(26)	86	(1 054)
Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises	8	1	-	2	3	2	16
EBITDA courant	250	372	120	273	10	-	1 025
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises	(212)	(82)	(38)	(131)	(11)	-	(474)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	2	(112)	-	-	(110)
Résultat opérationnel courant	38	290	84	31	(2)	-	441

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe ADP s'établit à 3 215 millions d'euros au 1er semestre 2026, en hausse de 2 % par rapport au 1er semestre 2025, du fait principalement de l'effet de la croissance du trafic qui se traduit par :

- ◆ le chiffre d'affaires des activités aéronautiques à Paris, en hausse de 31 millions d'euros à 1 075 millions d'euros et du segment commerces et services à Paris, en hausse de 2 millions d'euros à 1 041 millions d'euros ;
- ◆ le chiffre d'affaires de TAV Airports, qui atteint 867 millions d'euros, en hausse de 44 millions d'euros. Ce chiffre d'affaires inclut les activités au Kazakhstan pour 267 millions d'euros au 1er semestre 2026 par rapport à 244 millions d'euros pour le 1er semestre 2025, en hausse en raison de l'augmentation des prix du fuel, et ce, malgré l'entrée d'un nouvel opérateur (entraînant une baisse des

volumes de carburant vendus), ainsi que la renégociation des redevances aéronautiques avec certaines compagnies aériennes.

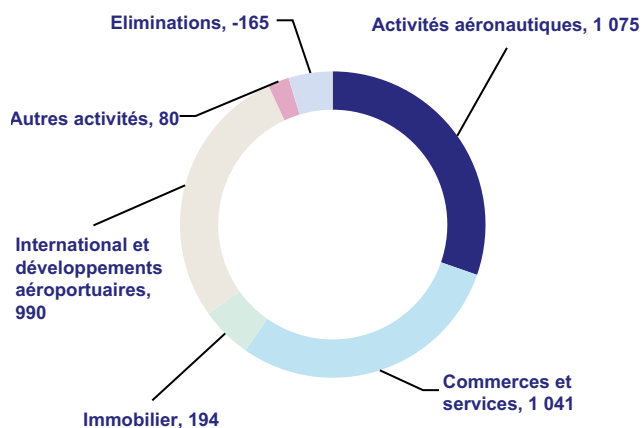
- ◆ le chiffre d'affaires d'AIG s'établit à 114 millions d'euros, en recul du fait de la baisse du trafic, (15 %) depuis l'escalade des tensions géopolitiques au Moyen-Orient en mars..

Les dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs s'établissent à 494 millions d'euros, en hausse de 4 % (-20 M€).

La quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence est commentée en note 4.9.1.

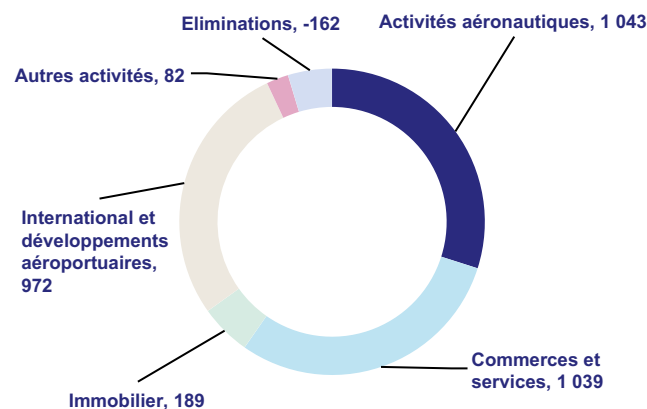
CHIFFRES D'AFFAIRES 1er semestre 2026

3 215 millions d'euros



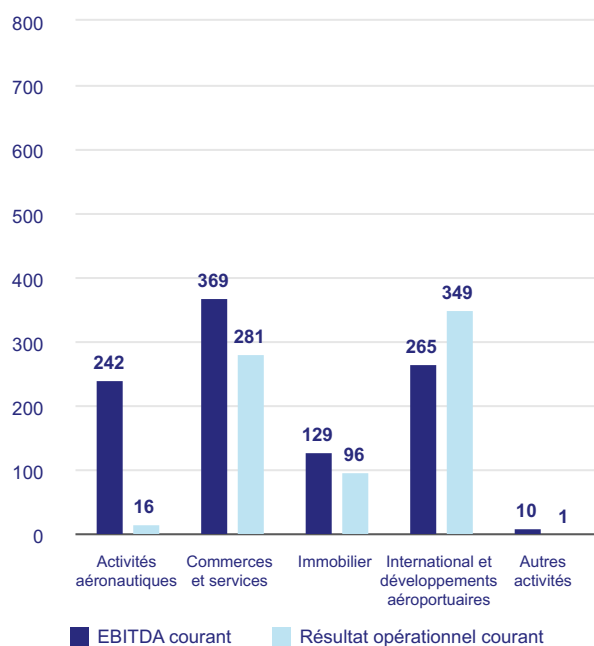
CHIFFRES D'AFFAIRES 1er semestre 2025

3 163 millions d'euros



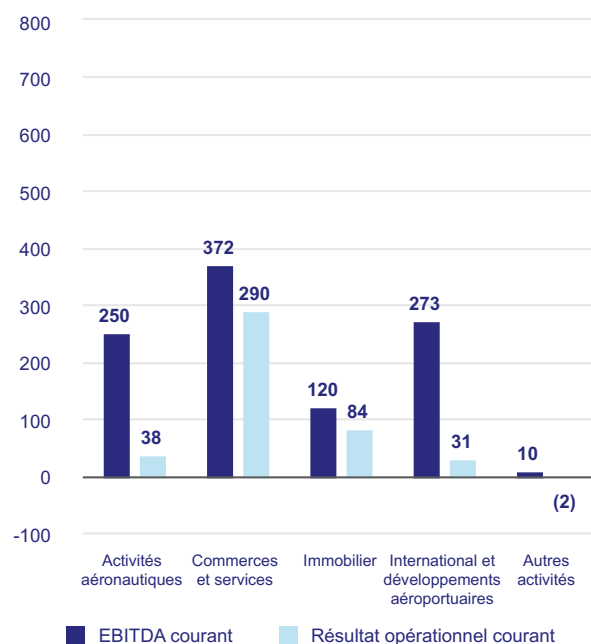
EBITDA COURANT ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT 1er semestre 2026

EBITDA COURANT : 1 015 millions d'euros
ROC : 743 millions d'euros



EBITDA COURANT ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT 1er semestre 2025

EBITDA COURANT : 1 025 millions d'euros
ROC : 441 millions d'euros



La ventilation du chiffre d'affaires par pays de destination est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2026	1er semestre 2025
France	2 188	2 144
Turquie	357	320
Kazakhstan	267	244
Jordanie	115	141
Géorgie	74	76
Reste du monde	214	238
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 215	3 163

La ventilation des actifs immobilisés par pays se détaille comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2026	31 décembre 2025
France	9 552	9 446
Turquie	2 489	2 566
Kazakhstan	672	620
Jordanie	688	673
Inde	318	376
Géorgie	77	103
Reste du monde	1 031	975
TOTAL ACTIFS IMMOBILISÉS (INCORPORELS, CORPORELS, IMMEUBLES DE PLACEMENT ET PARTICIPATION DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE)	14 827	14 759

4.2 Chiffre d'affaires

Le Groupe ADP applique la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » pour les prestations proposées à ses clients et la norme IFRS 16 « Contrats de location » pour les locations de biens en tant que bailleur.

Les principes de comptabilisation pour les différentes natures des revenus du Groupe ADP sont présentés ci-après en fonction de ses cinq secteurs :

1. Secteur Aéronautique

Redevances aéronautiques et spécialisées d'Aéroports de Paris SA : ces redevances sont encadrées par des dispositions législatives et réglementaires, dont tout particulièrement la limitation du produit global des redevances aéroportuaires aux coûts des services rendus et la juste rémunération des capitaux investis par Aéroports de Paris appréciées au regard du coût moyen pondéré du capital (CMPC) du périmètre régulé. Le périmètre régulé comprend l'ensemble des activités d'Aéroports de Paris SA sur les plateformes franciliennes à l'exception des activités commerciales et de services, des activités foncières et immobilières non directement liées aux activités aéronautiques, des activités liées à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire financées par la taxe de sécurité et de sûreté sur les aéroports, de la gestion par Aéroports de Paris SA des dossiers d'aide à l'insonorisation des riverains, et des autres activités réalisées par les filiales d'Aéroports de Paris SA.

Même si la régulation économique d'Aéroports de Paris repose de manière préférentielle sur des contrats de régulation économique (CRE), la période tarifaire 2026 se déroule dans un cadre juridique hors CRE.

En tout état de cause, la procédure annuelle de fixation des tarifs de redevances, avec ou sans CRE, prévoit qu'Aéroports de Paris consulte les usagers sur la proposition tarifaire annuelle et soumette à l'ART (Autorité de Régulation des Transports) une demande d'homologation. Lorsque l'ART est saisie, elle s'assure entre autres que les tarifs respectent les règles générales applicables aux redevances.

Par sa décision n° 2025-092 du 16 décembre 2025, l'Autorité de régulation des transports (ART) a refusé l'homologation des tarifs de redevances aéroportuaires d'Aéroports de Paris pour la période tarifaire du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027, qui portaient une augmentation de 1,5 % par rapport aux tarifs en vigueur. L'ART a en revanche homologué une évolution de 15 % des tarifs de la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite (PHMR). Le Groupe ADP a soumis, le 15 janvier 2026, une seconde proposition tarifaire. Le 10 février 2026, l'ART a décidé de ne pas homologuer cette seconde proposition. Conformément aux dispositions de l'article R. 6325-35 du code des transports, les tarifs des redevances aéroportuaires pour la période tarifaire 2025 précédemment en vigueur demeurent applicables. La nouvelle période tarifaire a débuté le 1^{er} avril 2026.

Par ailleurs, l'association du transport aérien international (IATA) a introduit devant le Conseil d'Etat un recours en annulation contre les tarifs homologués des redevances aéroportuaires pour la période tarifaire du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026. Par une décision du 18 mars 2026, le Conseil d'Etat a rejeté ce recours.

Les **redevances aéronautiques** comprennent la redevance passagers, atterrissage et stationnement. Elles sont calculées respectivement en fonction du nombre de passagers embarqués, du poids de l'aéronef et de la durée de stationnement. Ces redevances sont comptabilisées en chiffre d'affaires lors de l'utilisation des services correspondants par la compagnie aérienne.

Les **redevances spécialisées** englobent des redevances pour mise à disposition d'installations telles que les banques d'enregistrement et d'embarquement, les installations de tri des bagages et les installations fixes de fournitures d'énergie électrique. Elles comprennent également la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite et les autres redevances accessoires liées à l'informatique d'enregistrement et d'embarquement, à la circulation aéroportuaire (badges), à l'usage des stations de dilacération et au dégivrage. Ces redevances sont comptabilisées en chiffre d'affaires lors de l'utilisation des services correspondants par la compagnie aérienne.

Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire : Aéroports de Paris SA perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sûreté, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs. Ce produit est versé au groupe par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et financé par l'intermédiaire de la taxe de sûreté et de sécurité prélevée auprès des compagnies aériennes. Il représente 92 % des coûts éligibles supportés par Aéroports de Paris SA. Le chiffre d'affaires est ainsi comptabilisé à hauteur de 92 % des coûts éligibles au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Le groupe procède à une affectation analytique de ses coûts afin de déterminer ceux encourus au titre de ses missions, certaines natures de coûts pouvant ne pas être exclusives à ces missions, notamment certaines charges locatives, certaines charges d'amortissements et de maintenance et les impôts et taxes.

2. Secteur Commerces et services

Chiffre d'affaires des activités commerciales : ces revenus sont composés d'une part, des loyers variables perçus des activités commerciales (boutiques, bars et restaurants, publicité, banques et change, loueurs, autres locations en aéroports), et comptabilisés en produits sur l'exercice au cours duquel ils sont générés ; et d'autre part, des revenus locatifs qui correspondent à la part fixe des produits perçus au titre des espaces loués en aéroport. Ces derniers sont constatés de manière linéaire sur la durée du bail conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Le chiffre d'affaires tiré des activités commerciales de ce segment intègre également :

- ◆ le chiffre d'affaires des filiales Extime Média et Extime Média Jordanie qui proposent aux annonceurs une exposition publicitaire dans les aéroports parisiens via des solutions digitales, connectées et interactives ;
- ◆ le chiffre d'affaires des activités commerciales de Extime Duty Free Paris, SDA Croatia et Extime Travel Essentials Paris réalisé dans les surfaces commerciales exploitées par ces sociétés en zones publiques et en zones réservées (ventes de biens et revenus locatifs). Extime Duty Free Paris exerce une activité de gestion directe et de location d'espaces commerciaux, et intervient dans les domaines de la vente d'alcool, de tabac, de parfums-cosmétiques, de gastronomie, de mode et accessoires et de photo-vidéo. L'activité d'Extime Travel Essentials Paris est quant à elle dédiée aux activités de presse, de librairie, de commodités et de souvenirs ; et
- ◆ les revenus perçus des activités de prestation de services relatives à la détaxe ;
- ◆ le chiffre d'affaires de Paris Experience Group, généré par ses deux pôles d'activité à Paris : des excursions et activités touristiques terrestres et des activités nautiques incluant la restauration et la privatisation de bateaux sur la Seine. Les revenus tirés de ces activités sont constatés en chiffre d'affaires à la date de réalisation de la prestation rendue au client ;

- ◆ le chiffre d'affaires d'Extime PS, qui propose une expérience de voyage haut de gamme dans des terminaux privés de grands aéroports situés aux États-Unis, en fournissant des contrôles de sécurité accélérés, l'accès aux salons ou à des suites privées et des services d'escorte personnelle jusqu'au pied de l'avion. Ces revenus sont comptabilisés lorsque la prestation est effectuée.

Chiffre d'affaires des parcs et accès : ces revenus résultent principalement de l'exploitation des parcs de stationnement et des accès (gestion de la voirie, des navettes, des gares routières...). Ils sont comptabilisés lors de l'utilisation du service par le client.

Chiffre d'affaires lié aux prestations industrielles, telles que la production et la fourniture de chaleur à des fins de chauffage, la production et la fourniture de froid pour la climatisation des installations et des réseaux de distribution d'eau glacée, la fourniture d'eau potable et la collecte des eaux usées, la collecte des déchets et l'alimentation en courant électrique. Ces revenus sont comptabilisés sur l'exercice au cours duquel la prestation est réalisée.

Revenus tirés des contrats à long terme. Cela comprend le chiffre d'affaires lié au contrat de construction de la Gare de Paris-Orly pour le compte de la Société des Grands Projets ainsi que celui lié au contrat de construction conclu avec CDG Express. Ce chiffre d'affaires est reconnu selon la méthode de l'avancement par les coûts totaux du contrat conformément aux dispositions de la norme IFRS 15.

3. Secteur Immobilier

Revenus locatifs : ces revenus sont relatifs aux actifs immobiliers destinés à l'activité aéroportuaire (hors aéroports) et à l'immobilier de diversification. Ils sont issus de contrats de location simple. Les paiements fixes sont linéarisés sur la durée du bail conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Les charges locatives facturées aux locataires sont également comptabilisées au sein du chiffre d'affaires.

4. Secteur International et développements aéroportuaires

Le chiffre d'affaires de ce segment regroupe le chiffre d'affaires de TAV Airports, d'ADP International et de ses filiales.

Revenus aéronautiques : ils comprennent les redevances passagers, les redevances de circulation des aéronefs, les revenus liés à la mise à disposition des équipements communs des terminaux (CUTE), des rampes d'accès et des comptoirs d'enregistrement des compagnies aériennes. Ces produits comprennent également d'autres revenus liés à des services tels que l'assistance en escale et les redevances de fuel. Ils sont comptabilisés sur la base de rapports quotidiens établis par les compagnies aériennes, ou dès lors qu'il est probable que les avantages économiques sont perçus par le groupe et qu'ils peuvent être quantifiés de façon fiable.

Revenus des activités commerciales : ces revenus proviennent principalement des activités de concession de restauration dans les terminaux opérées par le sous-groupe BTA, de services de salons passagers rendus par le sous-groupe TAV Operations services ainsi que des redevances commerciales perçues par AIG dans le cadre de l'exploitation de l'aéroport Queen Alia International d'Amman en Jordanie. Ces revenus sont comptabilisés au fur et à mesure de la réalisation des prestations rendues.

Parcs et accès : ces revenus résultent principalement de l'exploitation des parcs de stationnement, des accès et des services de voiturier opérés dans le cadre des contrats de concession. Ils sont comptabilisés lors de l'utilisation du service par le client.

Revenus locatifs : ils sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location, conformément aux contrats de locations relatifs à l'occupation de surfaces dans les terminaux.

Revenus tirés des contrats à long terme : le chiffre d'affaires de ces contrats est reconnu selon la méthode de l'avancement par les coûts, en revenus tirés des contrats à long terme selon IFRS 15. Les modifications de travaux, les réclamations et les paiements incitatifs sont inclus dans la mesure où ils ont été approuvés avec le client. Lorsque le résultat à terminaison ne peut pas être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires est reconnu dans la limite des coûts engagés. Lorsqu'il est probable que les coûts totaux du contrat dépasseront le total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge.

Produits financiers liés aux activités ordinaires : Ils correspondent aux produits d'intérêts liés à la désactualisation de la créance financière relative à des contrats de concession et de location financement.

Autres revenus : Les autres revenus du secteur international comprennent principalement :

- ◆ les services de bus, de parking, et de taxi aux compagnies aériennes. Ils sont reconnus lorsque les services sont rendus ;
- ◆ la vente de systèmes informatiques et logiciels par TAV Information Technologies. Ils sont reconnus lorsque les services sont rendus ou les biens livrés ;
- ◆ la vente de fuel aux compagnies aériennes par Almaty International Airports au Kazakhstan : Almaty International Airport comptabilise le chiffre d'affaires issu de la vente de kérosène aux compagnies aériennes. Almaty International Airport conserve les risques et avantages de cette activité et comptabilise l'achat et la vente de fuel de manière séparée ;
- ◆ le chiffre d'affaires réalisé par ADP International, principalement lié à son activité de gestion d'aéroports à l'international.

5. Secteur Autres activités

Le chiffre d'affaires de ce segment est composé du chiffre d'affaires du sous-groupe Hub One qui propose des services d'opérateur télécom, ainsi que des solutions de traçabilité et mobilité des marchandises. Son chiffre d'affaires est présenté en autres revenus.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité après éliminations inter-secteurs s'établit comme suit :

1er semestre 2026						
<i>(en millions d'euros)</i>	Aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	International et développements aéroportuaires	Autres activités	Total
Redevances aéronautiques	636	-	-	376	-	1 012
Redevances spécialisées ⁽¹⁾	154	-	-	38	-	192
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire ⁽²⁾	271	-	-	13	-	284
Activités commerciales ⁽³⁾	-	683	4	182	-	869
Parcs et accès	-	91	-	16	-	107
Prestations industrielles	-	31	-	2	-	33
Revenus locatifs fixes	3	81	158	26	-	268
Assistance en escale	-	-	-	219	2	221
Revenus tirés des contrats à long terme	-	13	-	8	4	25
Produits financiers liés aux activités ordinaires	-	8	5	-	-	13
Autres revenus	10	15	1	109	56	191
TOTAL	1 074	922	168	989	62	3 215
⁽³⁾ Dont Revenus locatifs variables	-	244	4	160	-	408

- 1 Les services de restauration en vol étaient précédemment comptabilisés en activités commerciales chez TAV Airports (16 millions d'euros au 1er semestre 2025) et sont présentés en 2026 en redevances spécialisées. Les revenus liés aux "autres terminaux", précédemment comptabilisés en redevances aéronautiques chez TAV Airports (11 millions d'euros au 1er semestre 2025) sont également désormais présentés en redevances spécialisées.
- 2 Les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire, précédemment comptabilisés en redevances aéronautiques chez TAV Airports (9 millions d'euros au 1er semestre 2025) sont présentés en 2026 en revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ADP s'établit à 3 215 millions d'euros au 1er semestre 2026, en hausse de 52 millions d'euros par rapport au 1er semestre 2025, s'explique principalement par :

- ◆ l'augmentation du chiffre d'affaires du secteur Activités aéronautiques, qui regroupe les seules activités aéroportuaires assurées par Aéroports de Paris en tant que gestionnaire des plateformes parisiennes et provenant des redevances aéronautiques (par passager, d'atterrissage et de stationnement). Cette évolution résulte de la croissance

du trafic passagers et du nombre de mouvements d'avions ;

- ◆ légère baisse du chiffre d'affaires du secteur Commerces et services en raison de la baisse chiffre d'affaires par passagers ;
- ◆ la croissance du secteur International et développements aéroportuaires, portée par TAV Airports grâce au trafic passagers et aux recettes commerciales sur le 1er semestre 2026.

1er semestre 2025						
<i>(en millions d'euros)</i>	Aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	International et développements aéroportuaires	Autres activités	Total
Redevances aéronautiques	628	-	-	394	-	1 022
Redevances spécialisées	146	-	-	12	-	158
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	257	-	-	-	-	257
Activités commerciales ⁽¹⁾	-	717	5	174	-	896
Parcs et accès	-	88	-	17	-	105
Prestations industrielles	-	30	-	2	-	32
Revenus locatifs fixes	3	74	151	27	-	255
Assistance en escale	-	-	-	204	-	204
Revenus tirés des contrats à long terme	-	5	-	7	-	12
Produits financiers liés aux activités ordinaires	-	2	6	-	-	8
Autres revenus	9	8	1	135	61	214
TOTAL	1 043	924	163	972	61	3 163
⁽¹⁾ Dont Revenus locatifs variables	-	267	5	78	-	350

La ventilation du chiffre d'affaires des principaux clients s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Chiffre d'affaires	3 215	3 163
Air France-KLM	487	476
Easy Jet	59	51
Turkish Airlines	48	57
Pegasus Airlines	42	45
Royal Jordanian	39	38
Federal Express Corporation	30	29
AIR ASTANA	29	21
ASL Airlines Belgium	27	29
Qatar Airways	23	31
Vueling Airlines	21	23
Gunes Ekspres Havacilik A.S.	19	19
Autres compagnies aériennes	673	672
TOTAL COMPAGNIES AÉRIENNES	1 497	1 491
Direction Générale de l'Aviation Civile	278	265
ATU ⁽¹⁾	45	41
Autres clients ⁽²⁾	1 395	1 366
TOTAL AUTRES CLIENTS	1 718	1 672

1 ATU : participation du groupe TAV Airports.

2 Les clients passagers et autres clients sont principalement constitués du chiffre d'affaires réalisé avec des passagers, des loueurs et des annonceurs lesquels représentent individuellement moins de 1% du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

4.3 Autres produits opérationnels courant

Les autres produits opérationnels courants comprennent des indemnités, des subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement qui sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations subventionnées et la

plus-value constatée lors de la reprise en pleine propriété des actifs à l'issue des baux à construction et Autorisations d'occupation temporaire (cf. note 6.3).

Les autres produits opérationnels courants se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Reprise de biens à l'issue des BAC/AOT ⁽¹⁾	15	9
Subventions d'exploitation	1	1
Subventions d'investissement réintégrées au compte de résultat	3	3
Plus (ou moins) values nettes de cession d'actifs immobilisés	-	1
Autres produits	7	11
TOTAL	26	25

1 Baux à construction/Autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

4.4 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025
Créances clients ⁽¹⁾	1 180	1 120
Clients douteux	69	76
Cumul des dépréciations	(69)	(74)
MONTANT NET	1 180	1 122

1 La créance sur la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) s'élève à 439 millions d'euros. Une avance de 187 millions d'euros versée par l'Agence France Trésor (AFT) est constatée au passif en autres dettes et produits constatés d'avance (cf. note 4.8).

Les dépréciations appliquées conformément à la norme IFRS 9 ont évolué ainsi :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025
Cumul des dépréciations à l'ouverture	(74)	(81)
Augmentations	(5)	(16)
Diminutions	11	20
Écarts de conversion	(1)	3
Cumul des dépréciations à la clôture	(69)	(74)

Le groupe classe les créances par niveau de risque de défaillance des clients auquel un taux de dépréciation est associé en fonction de l'antériorité de la créance. Une revue par niveau de risque a été réalisée après la reconnaissance de créances irrécouvrables.

4.5 Charges opérationnelles courantes

Les charges opérationnelles courantes sont présentées par nature et regroupent les achats consommés, les services et charges externes, les impôts et taxes et les autres charges d'exploitation. S'agissant des impôts et taxes, le groupe

considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) constitue une taxe et ne s'analyse pas en un impôt sur le résultat.

4.5.1 Achats consommés

Le détail des achats consommés est le suivant :

(en millions d'euros)	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Achats de marchandises	(236)	(233)
Gaz et autres combustibles ⁽¹⁾	(120)	(122)
Électricité	(39)	(35)
Ingénierie sous-traitée et autres achats d'études	(6)	(17)
Fournitures d'exploitation	(7)	(7)
Produits hivernaux	(8)	(5)
Achats de matériels, équipements et travaux	(11)	(10)
Autres achats	(34)	(32)
TOTAL	(461)	(461)

¹ Les achats de combustibles gazeux stockés, précédemment présentés en coûts des carburants vendus ont été reclassés en "Gaz et autres combustibles" en 2026.

4.5.2 Autres charges opérationnelles courantes

Le détail des autres charges opérationnelles courantes s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Services externes	(730)	(738)
Impôts et taxes	(278)	(268)
Autres charges d'exploitation	(37)	(48)
TOTAL	(1 045)	(1 054)

DÉTAIL DES SERVICES ET CHARGES EXTERNES

(en millions d'euros)	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Prestations de services	(352)	(351)
Sûreté	(137)	(134)
Nettoyage	(60)	(52)
PHMR (Personne Handicapée à Mobilité Réduite)	(48)	(46)
Transports	(18)	(18)
Gardiennage	(14)	(13)
Recyclage chariots	(7)	(7)
Autres sous-traitance aéroportuaire	(68)	(81)
Entretien, réparations & maintenance	(113)	(108)
Loyers et redevances de concessions ⁽¹⁾	(63)	(78)
Etudes, recherches & rémunérations d'intermédiaires	(49)	(42)
Assurances	(13)	(18)
Missions, déplacements & réceptions	(10)	(10)
Publicité, publications, relations publiques	(24)	(14)
Locations et charges locatives	(44)	(35)
Services extérieurs divers	(16)	(6)
Personnel extérieur	(17)	(17)
Autres charges et services externes	(29)	(59)
TOTAL	(730)	(738)

¹ Les loyers et redevances de concessions sont encourus principalement par AIG au titre de l'exploitation de l'aéroport Queen Alia.

DÉTAIL DES IMPÔTS ET TAXES

(en millions d'euros)	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Taxe foncière	(103)	(100)
Taxe sur les infrastructures longues distances	(68)	(66)
Taxes non récupérables sur prestations de sûreté	(39)	(38)
Contribution économique territoriale	(20)	(17)
Autres impôts & taxes	(48)	(47)
TOTAL	(278)	(268)

DÉTAIL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation incluent notamment les redevances pour concessions, brevets, licences et valeurs similaires, les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les subventions accordées.

4.6 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025
Fournisseurs d'exploitation	402	400
Fournisseurs d'immobilisations ⁽¹⁾	320	412
TOTAL	722	812

¹ La variation des fournisseurs d'immobilisations (hors effets de change) est présentée dans le tableau de flux de trésorerie en investissement (cf. note 12.2).

4.7 Autres créances et charges constatées d'avance

Le détail des autres créances et charges constatées d'avance est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025
Créances fiscales (hors impôt sur les sociétés)	181	183
Avances et acomptes versés sur commandes ⁽¹⁾	142	53
Créances au personnel et charges sociales	9	18
Charges constatées d'avance	53	37
Autres créances	104	75
TOTAL	489	366

¹ Les avances et acomptes versés sur commandes comprennent les acomptes versés pour les travaux de construction (57 millions d'euros) relatifs à l'extension de la concession de Tbilissi.

4.8 Autres dettes et produits constatés d'avance

Le détail des autres dettes et produits constatés d'avance est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025
Avances et acomptes reçus sur commandes ⁽¹⁾	260	251
Dettes sociales	288	294
Dettes fiscales (hors impôt exigible)	234	120
Avoirs à établir	26	28
Produits constatés d'avance	221	241
Loyers de concessions exigibles < 1 an	198	231
Dettes liées à l'option de vente des minoritaires / acquisition de titres	117	91
Autres dettes	170	163
TOTAL	1 514	1 419

¹ Les dettes relatives aux avances consenties par l'AFT d'un montant total de 187 millions d'euros sont présentées en « avances et acomptes reçus sur commandes ».

Les produits constatés d'avance concernent principalement Aéroports de Paris SA pour 157 millions d'euros et comprennent des loyers payés d'avance et de la facturation relative à CDG Express pour 38 millions d'euros.

Les dettes sur loyers de concessions exigibles concernent TAV Airports au titre des concessions de TAV Tunisia, TAV Macedonia, TAV Milas Bodrum, TAV Ege, TAV Ankara et AIG (cf. note 8.2).

La dette liée à l'option de vente des minoritaires concerne Almaty Airport (Kazakhstan).

Les dettes fiscales portent principalement sur ADP SA dont la plus importante variation est relative à la taxe foncière (99 millions d'euros) qui sera réglée en octobre 2026.

4.9 Entreprises mises en équivalence

Les principales participations sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sont présentées ci-dessous :

GMR Airports : le Groupe ADP détient 42,98 % de GMR Airports après la cession de 3,4% des actions ordinaires de GAL le 23 avril 2026. GMR Airports, est un groupe aéroportuaire indien coté de premier plan, qui dispose d'un portefeuille d'actifs comportant sept aéroports dans trois pays (Inde, Indonésie et Grèce) ainsi qu'une filiale de management de projets (« GADL »). Ses deux principales concessions, Delhi et Hyderabad ont initialement une durée de 30 ans renouvelable une fois qui a débuté respectivement le 3 mai 2006 et le 23 mars 2008.

S'agissant de la concession d'Hyderabad, son renouvellement est à la discrétion de GMR Airports et a été entériné en 2022. Le droit d'opérer la concession est amorti jusqu'à la fin de la concession soit mars 2068.

S'agissant de la concession de Delhi, son renouvellement suppose que certaines conditions financières et opérationnelles notamment de qualité de services prévues au contrat de concession soient toujours satisfaites à la fin de la première période de 30 ans. Ainsi, tant que ces conditions sont satisfaites, l'option de renouvellement est à la discrétion de GMR Airports. En conséquence, le droit d'opérer la concession de Delhi est amorti sur une durée qui tient compte de l'option de renouvellement soit jusqu'en mai 2066.

TAV Antalya : co-entreprise de TAV Airports (51 %) et Fraport (49 %) qui opère l'aéroport international d'Antalya en Turquie. Le groupement a remporté en 2021 l'appel d'offres pour le renouvellement de la concession de l'aéroport pour une durée de 25 ans, entre le 1^{er} janvier 2027 et le 31 décembre 2051. Les modalités actuelles d'exploitation de l'aéroport restent inchangées jusqu'au 31 décembre 2026. Le Groupe ADP exerce un contrôle conjoint sur TAV Antalya dans la mesure où toutes les décisions pertinentes prises au sein du conseil d'administration de la société requièrent le consentement unanime de TAV Airports et Fraport et aucun des deux actionnaires ne peut imposer ses propres décisions.

TGS et ATU : co-entreprises détenues à 50 % par TAV Airports, spécialisées respectivement dans l'assistance en escale et le duty free.

Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel : co-entreprise détenue à hauteur de 45 % par ADP International, 40 % par Vinci Airports et 15 % par Astaldi, opérant la concession de l'Aéroport international de Santiago pour une durée de 23 ans (jusqu'en 2038) et ayant pour objet d'assurer le financement, la conception et la construction d'un nouveau terminal de 175 000 m². Ce terminal a été mis en service en 2022.

4.9.1 Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

Les montants figurant au compte de résultat se décomposent ainsi par secteur :

(en millions d'euros)	1er semestre 2026	1er semestre 2025
International et développements aéroportuaires	221	(112)
Commerces et services	(1)	-
Immobilier	2	2
QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	222	(110)

En l'absence d'obligation ou d'intention de combler les pertes des entités mises en équivalence, le groupe arrête de reconnaître les quotes-parts de pertes de sociétés mises en équivalence lorsque les titres mis en équivalence sont à zéro.

Les quotes-parts de pertes non reconnues cumulées s'élèvent à 335 millions d'euros dont 16 millions d'euros au 30 juin 2026.

Les prêts accordés aux participations présentant des résultats négatifs sont dépréciés à hauteur de leur quote-part de pertes non reconnues des sociétés mises en équivalence.

- Le résultat des entreprises mises en équivalence s'établit à 221 millions d'euros, en hausse de 333 millions d'euros, du fait notamment de :

- la plus-value de cession sur l'opération de vente de 3,4 % du capital de GMR Airports pour 257 millions d'euros (correspondant à la tranche 1 de l'opération, soit 2,73% d'intérêts économiques cf. note 2).
- la comptabilisation d'un gain de 7 millions d'euros, suite à la cession d'Embassair.
- la réévaluation des obligations convertibles FCCBs de GMR Airports qui a généré à elle seule une perte de change sur le semestre de -33 millions d'euros en quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence.

4.9.2 Tests de dépréciation des titres mis en équivalence

A l'exception de la concession de Nuevo Pudahuel au Chili et en l'absence de tout indice de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'a été effectué au cours du premier semestre 2026 (pour plus de détails, voir le Document d'enregistrement universel 2025).

Le trafic aérien accueilli par le groupe au cours du 1er semestre 2026 est dans son ensemble légèrement supérieur au trafic 2025 de la même période.

Le conflit en Ukraine en cours depuis février 2022 ayant mené certains pays à fermer leurs frontières aux ressortissants russes et à prendre des sanctions

économiques contre la Russie a eu à court terme un impact négatif sur le trafic de certaines destinations historiquement dépendantes des marchés Russes et Ukrainiens. Néanmoins, l'effet de ce conflit est aujourd'hui relativement limité sur les aéroports du groupe, les destinations les plus dépendantes des marchés précités ayant compensé l'essentiel de la perte

de trafic par une dynamique plus forte vis-à-vis d'autres marchés sources.

Le conflit au Proche et Moyen-Orient impacte à l'heure actuelle de manière limitée le trafic des aéroports dont les titres sont mis en équivalence.

Ces éléments justifient donc que le groupe n'ait pas conduit des tests de dépréciation sur les titres mis en équivalence, à l'exception de la participation dans Nuevo Pudahuel.

En effet, les négociations sur la compensation Covid ont abouti à la publication d'un décret le 18 février 2026 par le concédant (Ministère des Travaux Publics - MOP), qui étend notamment la durée de concession de 36 mois et fixe un taux de redevances réduit sur cette période. Cela a conduit à une reprise de dépréciation des prêts actionnaires pour 28 millions d'euros et une reconnaissance des intérêts de la période en résultat financier (cf. note 2.3, 9.3 et 9.6).

4.9.3 Détail des montants au bilan

Les montants relatifs aux participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025
International et développements aéroportuaires	988	1 104
dont TAV Antalya et Fraport TAV Antalya	407	453
dont GMR Airports Ltd	318	376
Commerces et services	-	1
Immobilier	21	22
Autres activités	1	1
TOTAL ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	1 010	1 128

Les principaux écarts d'acquisition nets comptabilisés et inclus dans les quotes-parts ci-dessus mises en équivalence s'élèvent à 180 millions d'euros pour GMR Airports Ltd au titre du secteur International et développements aéroportuaires (192 millions d'euros au 31 décembre 2025).

Au 30 juin 2026, une partie des titres GAL correspondant à 3,13 % d'intérêts économiques ont été reclassés en actifs destinés à être cédés pour 22 millions d'euros (cf. note 2.2), la vente de ces titres devant être réalisée au plus tard le 30 avril 2027 conformément à l'accord d'option de vente et d'achat conclu le 23 avril 2026. Les titres EGUS ont quant à eux été reclassés en totalité en actifs destinés à être cédés, leur cession devant être réalisée au cours du second semestre 2026. (cf. note 3.2.1).

4.9.4 Évolution des valeurs nettes

L'évolution des valeurs nettes est la suivante entre l'ouverture et la clôture de l'exercice :

(en millions d'euros)	Montants nets au 01/01/2026	Quote-part du Groupe dans les résultats	Variation de périmètre	Variation des réserves de conversion	Effets de la norme IAS 29 - Hyper-inflation	Variation des autres réserves et reclassements	Dividendes distribués	Montants nets au 30/06/2026
International et développements aéroportuaires	1 104	221	(267)	(13)	9	(53)	(13)	988
Commerces et services	1	(1)	-	-	-	-	-	-
Immobilier	22	2	-	-	-	-	(3)	21
Autres activités	1	-	-	-	-	-	-	1
TOTAL ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	1 128	222	(267)	(13)	9	(53)	(16)	1 010

Les créances et comptes courants nets de dépréciations sur les entreprises mises en équivalence sont détaillés en note 9.6.

Les variations de réserves de conversion concernent GMR Airports pour -8 millions d'euros et TGS pour -5 millions d'euros en lien avec la dépréciation de la roupie indienne

(INR) et de la livre turque (TRY). Une variation du cours de bourse sur les FCCB de GMR Airports de plus ou moins 10 % aurait un impact sur la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence de respectivement plus ou moins 39 millions d'euros.

4.10 Stocks

(en millions d'euros)	Au 31/12/2025	Variation de la période	Dépréciations net de reprise	Autres flux	Au 30/06/2026
Stocks	148	1	(1)	1	149
dont Extime Duty Free Paris	56	3	(1)	-	58
dont TAV Kazakhstan - Almaty	41	(5)	-	1	37

Les stocks sont principalement constitués de stocks de marchandises chez Extime Duty Free Paris et de stocks de matières premières (hydrocarbures) chez TAV Kazakhstan.

NOTE 5 AVANTAGES AU PERSONNEL

L'évaluation des engagements sociaux à la clôture des comptes consolidés intermédiaires résumés se base sur les taux d'actualisation présentés en note 5.2.1. Pour les régimes postérieurs à l'emploi, la charge du semestre au titre des engagements sociaux est égale à la moitié de la charge estimée au titre de 2026 sur la base des travaux d'évaluations au 31 décembre 2025, sous réserve qu'aucun événement particulier générant un coût des services passés n'intervienne sur le semestre. La mise à jour des hypothèses financières, à savoir taux d'actualisation, taux d'inflation et démographiques (taux d'augmentation des salaires...), génère des écarts actuariels qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global (capitaux propres) sans impact sur la charge du semestre. Pour les régimes à long terme (type médailles du travail), la reconnaissance immédiate des

écarts actuariels ainsi générés sur la période s'ajoute à la charge du semestre.

Ces évaluations sont le cas échéant ajustées pour tenir compte des réductions, liquidations ou autres événements non récurrents importants survenus lors du semestre. Par ailleurs, les montants comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière au titre des régimes à prestations définies sont le cas échéant ajustés afin de tenir compte des évolutions significatives ayant affecté le rendement des obligations émises par des entreprises de premier rang de la zone concernée (référence utilisée pour la détermination des taux d'actualisation) et le rendement réel des actifs de couverture.

5.1 Charges de personnel

L'analyse des charges de personnel est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Salaires et traitements	(537)	(486)
Charges sociales	(235)	(201)
Coût salarial immobilisé	44	36
Participation et intéressement	(6)	(7)
Dotations aux provisions pour engagements sociaux, nettes de reprises	5	(6)
TOTAL	(729)	(664)

Les charges de personnel du 1er semestre 2026 s'établissent à 729 millions d'euros en hausse de 65 millions d'euros (10 %). Cette hausse s'explique notamment par :

- ◆ les charges de personnel de TAV Airports, en hausse de 18,0 % (+44 millions d'euros), liée à des hausses de salaire en Turquie sous l'effet de l'inflation et, dans une moindre mesure, de la hausse des effectifs ;
- ◆ la mise en place effective de la réforme salariale au sein d'ADP SA.

ADP SA a négocié une réforme de la structure de rémunération de l'ensemble de ses salariés qui a abouti à un accord majoritaire le 31 décembre 2025. Elle a été approuvée par le conseil d'administration du Groupe le 18 février 2026 et par le législateur le 16 avril 2026 avec une application rétroactive au 1er janvier 2026.

Cette réforme prévoit notamment une hausse immédiate du traitement de base des salariés d'ADP SA ainsi que le principe de la modification du barème d'indemnité de fin de carrière applicable au sein de la société.

La modification est entrée en vigueur le 1er janvier 2026.

Le coût salarial immobilisé dont le montant atteint 44 millions d'euros (en hausse de 8 millions d'euros) représente essentiellement le coût interne relatif aux salariés qui participent aux projets de construction des actifs de l'entreprise notamment dans le cadre des études, de la surveillance des travaux et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

5.2 Indemnités de cessation d'emploi

Les évolutions des provisions constituées au titre de la provision pour Rupture Conventionnelle Collective (RCC), du plan d'Adaptation des contrats de travail (PACT) sont les suivantes :

- ◆ la provision RCC portée par ADP SA au 30 juin 2026 s'élève à 2 millions d'euros nets soit une variation de 8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2025

(10 millions d'euros) correspondant principalement aux paiements réalisés sur la période ;

- ◆ la provision relative au Plan d'Adaptation des Contrats de Travail (PACT) dans ADP SA s'élève au 30 juin 2026 à 1 million d'euros, contre 4 millions d'euros au 31 décembre 2025.

5.2.1 Hypothèses de calcul

Les principales hypothèses actuarielles retenues concernant les engagements de retraite hors plans de départs sont les suivantes :

Au 30/06/2026	France	Turquie	Jordanie
Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime	3,80 %	29,30 %	5,30 %
Taux d'inflation	2,00 %	23,90 %	N/A
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	2,60 %	24,90 %	3,20 %
Hausse future des dépenses de santé	2,00 %	N/A	N/A
Âge moyen de départ en retraite	64 ans	50 - 55 ans	55 - 60 ans

Au 31/12/2025	France	Turquie	Jordanie
Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime	3,60 %	29,30 %	5,60 %
Taux d'inflation	2,00 %	23,90 %	N/A
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	2% - 3,85%	24,90 %	3,20 %
Hausse future des dépenses de santé	2,00 %	N/A	N/A
Âge moyen de départ en retraite	64 ans	50 - 55 ans	55 - 60 ans

Pour les taux utilisés en France :

Le taux utilisé pour l'actualisation de l'engagement est représentatif du taux de rendement des obligations en euros de première catégorie d'une maturité comparable à la durée des engagements mesurés (durée moyenne de 9,0 ans).

Les hypothèses de mortalité utilisées sont celles définies par :

- ◆ les tables de mortalité hommes/femmes INSEE prospective 2007-2060 sur la période d'activité des bénéficiaires ; et
- ◆ les tables générationnelles non genrées sur la phase de rentes basée sur la table TGH05/TGF05 pondérée à 60 % pour les hommes et 40 % pour les femmes.

5.3 Provisions pour engagements sociaux au bilan

Les provisions pour engagements sociaux ont évolué comme suit au passif du bilan :

(en millions d'euros)	2026	2025
Provisions au 1er janvier	427	436
Augmentations	28	23
Dotations d'exploitation	17	13
Dotations financières	11	10
Diminutions	(57)	(42)
Provisions utilisées	(14)	(16)
Reconnaissance de (gains) / pertes actuariels nets	(33)	(14)
Réduction / modification de régimes	(7)	(4)
Autres variations	(3)	(8)
Provisions au 30 juin	398	417
Part non courante	384	383
Part courante	14	34

PERTES ET GAINS ACTUARIELS

Les gains actuariels pour 33 millions d'euros reconnus en autres éléments du résultat global au 30 juin 2026 sont principalement la conséquence :

- ◆ Pour la France de la baisse de l'hypothèse de revalorisation des salaires (passage de l'inflation+1.85% à inflation+0.6%) lié à la refonte de la structure de rémunération (31 millions d'euros auxquels s'ajoutent 5 millions d'euros de gain liés à l'augmentation du taux d'actualisation)
- ◆ Contrebalancés par l'évolution des rémunérations à la hausse pour la Turquie (4 millions d'euros de pertes actuarielles).

MEILLEURE ESTIMATION DES COTISATIONS A VERSER

Le montant des cotisations que le groupe estime devoir verser aux actifs des régimes à prestations définies au 30 juin 2026 ne présente pas de caractère significatif.

REFORME DES RÉMUNÉRATIONS

Pour rappel, le précédent barème prévoyait une indemnité de fin de carrière calculée de la manière suivante :

- ◆ Pour les 10 premières années : 1 mois par année d'ancienneté
- ◆ A compter de la 11ème année jusqu'à 20 ans : 0.5 mois par années d'ancienneté
- ◆ A compter de la 21ème année : 0.25 mois par année d'ancienneté

Avec un salaire de référence défini comme le « Traitement de base ».

Le nouveau barème s’articule de la façon suivante :

	Ancienneté acquise au 31 décembre 2025 / principe maintien des droits acquis en nombre de mois	Ancienneté acquise à compter du 1er janvier 2026
Barème d’indemnité de fin de carrière	Ancien barème conservé	0.3 mois par année d’ancienneté
Salaire de référence utilisé pour calculer l’indemnité	Ancien traitement de base intégrant une évolution en % identique à celle du nouveau traitement de base	Nouveau traitement de base

Par ailleurs, dans le cadre de cette refonte de rémunération, Le Groupe ADP a souhaité ajuster au 1er janvier 2026 l’hypothèse de revalorisation des salaires utilisée dans la valorisation du passif social des indemnités de fin de carrière (passage de Inflation +1.85% à Inflation +0.60% annuel). Cet impact représente une baisse du passif social de l’ordre de 36 millions d’euros reconnu en autres éléments du résultat global (OCI) au 1er janvier 2026.

L’impact de cette réforme sur le passif social du régime d’indemnité de fin de carrière a été calculé au 1er janvier 2026 et représente :

- ◆ Une hausse du passif de l’ordre de 5 millions d’euros traité en « Plan Amendment » (reconnaissance immédiate dans la charge 2026 en IFRS)
- ◆ Une baisse du coût des services rendus et du coût d’intérêt 2026 de l’ordre de 4 millions d’euros sur l’ensemble de l’exercice 2026 par rapport aux valeurs estimés au 31 décembre 2025.

NOTE 6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET DE PLACEMENT

Les principes comptables relatifs aux immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement sont identiques à ceux du 31 décembre 2025. Pour plus d'informations, se référer au Document d'Enregistrement Universel 2025.

6.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Écarts d'acquisition ⁽¹⁾	Droit d'opérer les aéroports en concession ⁽²⁾	Logiciels	Autres	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
Valeur brute	501	3 845	351	309	50	5 056
Cumul des amortissements et dépréciations	(68)	(1 160)	(237)	(98)	-	(1 563)
Valeur nette au 01/01/2026	433	2 685	114	211	50	3 493
Investissements	-	9	4	-	11	24
Amortissements	-	(85)	(24)	(7)	-	(116)
Écarts de conversion	6	24	1	2	-	33
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques et autres mouvements	-	1	32	(5)	(20)	8
Valeur nette au 30/06/2026	439	2 634	127	201	41	3 442
Valeur brute	509	3 877	394	302	41	5 123
Cumul des amortissements et dépréciations	(70)	(1 243)	(267)	(101)	-	(1 681)

1 cf. note 6.1.2.

2 cf. note 6.1.1

6.1.1 Droit d'opérer les aéroports en concession

Les dates de fin de contrat des principaux droits d'opérer les aéroports se détaillent comme suit :

	Izmir Adnan Menderes International Airport	Milas-Bodrum Airport	Ankara et Ex Esenboga	Gazipasa	Tbilisi et Batumi International Airport	Monastir et Enfidha International Airport	Skopje et Ohrid International Airport	Queen Alia International Airport
Pays	Turquie	Turquie	Turquie	Turquie	Géorgie	Tunisie	Macédoine du Nord	Jordanie
Date de fin de contrat	Décembre 2034	Décembre 2037	Décembre 2051	Mai 2050 et Mai 2036	Décembre 2031 et Août 2027	Mai 2047	Juin 2032	Novembre 2039
Valeur brute	665	484	565	39	363	493	149	978
Cumul des amortissements et des dépréciations	(218)	(99)	(8)	(27)	(282)	(116)	(60)	(319)
Valeur nette au 01/01/2026	447	385	557	12	81	377	89	659
Investissements	-	-	3	-	-	-	-	6
Amortissements	(18)	(6)	(6)	-	(34)	(4)	(5)	(12)
Écarts de conversion	-	-	-	-	3	-	-	19
Valeur nette au 30/06/2026	429	379	554	12	50	373	84	672

Les droits d'opérer les aéroports s'élèvent à 3 877 millions d'euros au 30 juin 2026 (2 634 millions d'euros en valeur nette). Ils concernent principalement les concessions de Queen Alia International Airport, d'Izmir-Adnan Menderes International Airport, d'Ankara-Esenboğa, de Tbilissi et Batumi International Airport, de Monastir et Enfidha International Airport, de Skopje et Ohrid International Airport et de Milas-Bodrum Airport. Les caractéristiques de ces concessions sont les suivantes :

- ♦ la loi tarifaire est définie dans les contrats de concession et l'augmentation des tarifs est sujette à validation du concédant ;

- ♦ les usagers et les compagnies aériennes sont à l'origine de la rémunération des contrats ;
- ♦ aucune subvention ou garantie du concédant n'est prévue dans les contrats ;
- ♦ les infrastructures sont rendues au concédant en fin de concession sans indemnité.

Les amortissements des droits d'opérer les aéroports sont comptabilisés en fonction des prévisions de trafic.

6.1.2 Écarts d'acquisition

Au 30 juin 2026, les écarts d'acquisitions nets s'élèvent à 439 millions d'euros et sont portés principalement par TAV Holding, Almaty, Paris Experience Group et Extime PS.

6.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques	Actifs liés au droit d'utilisation ⁽¹⁾	Autres	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
Valeur brute	80	15 220	1 034	355	584	1 204	18 477
Cumul des amortissements et dépréciations	(24)	(7 984)	(652)	(103)	(336)	(3)	(9 102)
Valeur nette au 01/01/2026	56	7 236	382	252	248	1 201	9 375
Investissements	-	10	34	-	8	460	512
Cessions et mises hors service	-	(1)	(4)	-	-	-	(5)
Amortissements	-	(285)	(32)	(19)	(26)	(3)	(365)
Dépréciations net de reprise	-	-	-	-	-	3	3
Écarts de conversion	-	8	5	3	2	4	22
Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation	-	-	2	1	2	-	5
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	-	303	22	60	20	(345)	60
Valeur nette au 30/06/2026	56	7 271	409	297	254	1 320	9 607
Valeur brute	80	15 484	1 089	414	617	1 320	19 004
Cumul des amortissements et dépréciations	(24)	(8 213)	(680)	(117)	(363)	-	(9 397)

¹ cf. note 6.2.1.

Au 30 juin 2026, ces investissements portent notamment sur les mises en service suivantes :

- ◆ La restructuration des postes G08 et de l'extension des aires Golf visant à répondre partiellement aux déficits identifiés de postes avions de la plateforme de Paris-Orly ;
- ◆ Le remplacement réglementaire des EDS standard 2 par des EDS standard 3 des groupes d'enregistrement 40 à 42 sur la plateforme de Paris-Orly (Orly 4) ;
- ◆ La création du 1er doublet géothermique au niveau de l'actuelle centrale CTFE (à l'ouest du parc PR) de Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ La création d'un parking à niveau et d'un PARIF ainsi que des installations annexes associées (chéniaux d'entrée, parking complémentaire PCZSAR pour flotte captive...) à Paris-Orly ;
- ◆ Le projet de revalorisation et électrification du parking P2 à Paris-Orly ;
- ◆ La réalisation d'un PARIF au sud-ouest de la plateforme de Paris-Orly proche de l'antenne avions et du bâtiment Servair ainsi que des installations annexes associées ;
- ◆ Le remplacement de tous les switchs d'accès qui couvrent les plateformes. Un switch d'accès est un équipement réseau qui permet de connecter, à l'aide d'un câble, un équipement informatique, afin de lui donner accès au système d'information de l'entreprise ;
- ◆ Le prolongement de la canalisation de rejet des eaux pluviales jusqu'à la Marne sur la plateforme de Paris-Charles de Gaulle ;

Le montant des coûts d'emprunts capitalisés au 30 juin 2026 en application de la norme IAS 23 révisée s'élève à 9 millions d'euros, sur la base d'un taux moyen de capitalisation de 2,20% et ne concerne que les projets en cours de réalisation chez ADP SA.

6.2.1 Contrats de location IFRS 16, le groupe comme preneur

Les actifs liés au droit d'utilisation par catégorie de bien sous-jacents se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques ⁽¹⁾	Autres	Total
Valeur brute	69	258	23	5	355
Cumul des amortissements et dépréciations	(18)	(64)	(19)	(2)	(103)
Valeur nette au 01/01/2026	51	194	4	3	252
Amortissements et dépréciations	(3)	(14)	(2)	-	(19)
Écarts de conversion	-	3	-	-	3
Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation	-	1	-	-	1
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	-	51	9	-	60
Valeur nette au 30/06/2026	48	235	11	3	297
Valeur brute	68	311	29	6	414
Cumul des amortissements et dépréciations	(20)	(76)	(18)	(3)	(117)

¹ Incluant les véhicules.

6.3 Immeubles de placement

Au semestre, une analyse de sensibilité est effectuée par nos experts indépendants sur la base d'une analyse de risque par classe d'actif et par zone géographique. Cette analyse est complétée des événements locatifs majeurs du semestre

pour certains actifs venant impacter significativement leur valeur (mesures d'accompagnement en échange de durée d'engagement, libération de surfaces actées ou en cours de négociation, risque de défaillance du preneur...).

6.3.1 Analyse des immeubles de placement

Les immeubles de placement se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains, aménagements & infrastructures	Constructions	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
Valeur brute	121	1 095	83	1 299
Cumul des amortissements et dépréciations	(69)	(467)	-	(536)
Valeur nette au 01/01/2026	52	628	83	763
Investissements et variation des avances et acomptes	-	-	18	18
Amortissements et dépréciations	(1)	(14)	-	(15)
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	1	3	(2)	2
Valeur nette au 30/06/2026	52	617	99	768
Valeur brute	122	1 098	100	1 320
Cumul des amortissements et dépréciations	(70)	(481)	(1)	(552)

Les transferts en provenance (vers) d'autres rubriques comprennent les reclassements d'autres rubriques d'immobilisations, les reprises de biens à l'issue de BAC et AOT, ainsi que les coûts d'emprunts capitalisés en application de la norme IAS 23 révisée.

6.3.2 Juste valeur des immeubles de placement

En 2026, le marché de l'investissement en immobilier d'entreprise en Île-de-France s'inscrit dans un environnement encore marqué par les conséquences du cycle de correction engagé à partir de mi-2022 sous l'effet de la remontée rapide des taux d'intérêt. Après plusieurs exercices de fort ralentissement de l'activité, le marché semble entrer dans une phase de stabilisation progressive, bien que celle-ci demeure incomplète et hétérogène selon les segments et les typologies d'actifs.

Le début de l'année 2026 reste caractérisé par des volumes d'investissement historiquement faibles, dans un contexte économique et géopolitique incertain. Les tensions internationales persistantes, notamment au Moyen-Orient, continuent d'alimenter la volatilité des marchés financiers ainsi que les interrogations sur l'évolution des prix de l'énergie. Malgré le ralentissement de l'inflation et la stabilisation des taux directeurs, les investisseurs conservent

une approche prudente et sélective dans leurs décisions d'investissement.

Le marché demeure fortement marqué par les ajustements intervenus entre 2022 et 2024, qui ont entraîné une décompression des taux de rendement et une baisse significative des valeurs sur certains segments. Si des capitaux restent disponibles, les investisseurs privilégiant désormais les actifs les plus sécurisés, bénéficiant d'emplacements attractifs, de revenus locatifs pérennes et répondant aux exigences croissantes en matière de performance environnementale. À l'inverse, les actifs secondaires ou présentant des risques locatifs plus importants continuent de subir des pressions sur leurs valorisations.

Dans ce contexte, le marché de l'investissement apparaît toujours en phase de transition. La reprise des transactions demeure conditionnée à une amélioration de la visibilité économique et à la poursuite de l'ajustement des prix permettant de restaurer un niveau de rendement attractif au regard du coût du capital et des placements alternatifs. Les valeurs d'expertise retenues au 30 juin 2026 tiennent compte de cet environnement de marché encore attentiste, caractérisé par une liquidité réduite et une sélectivité accrue des investisseurs.

Afin de mesurer les impacts marché sur la juste valeur des immeubles de placement, qui s'élevait à 3 419 millions d'euros au 31 décembre 2025 (hors réserves foncières de 213 millions d'euros), une analyse de sensibilité a été réalisée par nos quatre experts indépendants sur la base d'une analyse des risques par classe d'actifs et par zone géographique.

Cette analyse tient compte des événements locatifs et des travaux significatifs intervenus au cours du premier semestre 2026. Ont notamment été pris en compte la libération ou les renouvellement de surfaces, l'évolution des valeurs locatives ou les renégociations des engagements contractuels en prévision des fins de contrats, campagnes de travaux significatives, etc.

6.3.3 Informations complémentaires

La loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aéroports exploités par le Groupe ADP, un pourcentage d'au moins 70 % de la différence existant entre, d'une part, la valeur vénale à cette date des

Réalisée sur l'ensemble de la valeur 2025 (hors réserves foncières), à périmètre constant, cette analyse de sensibilité impacte de +1,9 millions d'euros (soit +0,15%).

Par type d'actifs, la valeur des immeubles a très légèrement reculé (-0,3%), en raison de la prise en compte des enveloppes travaux sur quelques bâtiments, les bureaux situés en périphérie continuent d'être pénalisés par leur moindre attractivité auprès des investisseurs, tandis que les locaux d'activités sont restés stables.

Dans le même temps, la valeur des terrains loués a très légèrement progressé de +0,4 %, grâce à des renouvellements et des extensions de baux de longue durée conjugués à une rareté accrue du foncier sur nos sites aéroportuaires.

En dehors du contexte de tension sur le marché de l'investissement, aucun autre événement majeur, tel que des cessions, des reprises d'actifs ou la sortie de locataires importants, n'est intervenu sur l'ensemble du portefeuille depuis la dernière campagne d'expertise de 2025.

immeubles situés dans l'enceinte de cet aéroport qui ne sont plus affectés au service public aéroportuaire et, d'autre part, la valeur de ces immeubles à la date où ils lui ont été attribués, majorée des coûts liés à leur remise en état et à la fermeture des installations aéroportuaires soit versé à l'État.

6.4 Pertes de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et des immeubles de placement

En l'absence d'indication de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'a été effectué au cours du 1er semestre 2026 (pour plus de détails, cf. Document d'Enregistrement Universel 2025).

Le trafic aérien accueilli par le groupe au cours du premier semestre 2026 est sensiblement équivalent au trafic 2025 de la même période.

Le conflit en Ukraine en cours depuis février 2022 ayant mené certains pays à fermer leurs frontières aux ressortissants russes et à prendre des sanctions économiques contre la Russie a eu à court terme un impact négatif sur le trafic de certaines destinations historiquement dépendantes des marchés Russes et Ukrainiens. Néanmoins, l'effet de ce conflit est aujourd'hui relativement limité sur les aéroports du groupe, les destinations les plus dépendantes des marchés précités ayant compensé l'essentiel de la perte de trafic par une dynamique plus forte vis-à-vis d'autres marchés sources.

Dans un contexte de conflit au Moyen-Orient, le trafic à partir du mois de mars 2026 de plusieurs plateformes du groupe a été affecté par des ajustements de programmes de vols ainsi que des restrictions d'accès à certains espaces aériens. Après des perturbations significatives observées au cours du printemps, la situation s'est progressivement stabilisée sur la plupart des plateformes concernées, portée notamment par la reprise des programmes des compagnies aériennes et l'amélioration graduelle des taux de remplissage.

Au regard de l'évolution de la situation depuis décembre 2025, et après avoir effectué une large revue des trajectoires financières, en l'absence d'indice de perte de valeur, aucun test n'a été réalisé au 30 juin 2026.

NOTE 7 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

7.1 Capitaux propres

Les capitaux propres se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Résultats non distribués	Autres éléments du résultat global	Part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Situation au 30/06/2026	297	543	(2)	3 806	(333)	4 311	1 014	5 325

7.1.1 Capital social

Le capital d'Aéroports de Paris SA s'élève à 296 881 806 euros. Il est divisé en 98 960 602 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées au cours du 1er semestre 2026.

Ce capital est assorti d'une prime d'émission de 542 747 milliers d'euros résultant de l'augmentation réalisée en 2006.

7.1.2 Actions propres

Les titres auto-détenus par le groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente ou l'annulation de titres auto-détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Dans le cadre de son contrat de liquidité et conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2026, la Société a procédé au cours de la période au rachat de 648 491 actions et à la vente de 650 207 actions. Au 30 juin 2026, le nombre de titres figurant au compte de liquidité est de 16 285.

Ainsi, le nombre d'actions auto-détenues qui était de 18 001 au 31 décembre 2025 est de 16 286 au 30 juin 2026.

7.1.3 Autres éléments de capitaux propres

L'évolution des autres éléments de capitaux propres est la suivante :

(en millions d'euros)	Situation au 01/01/2025	Résultat global - 1er semestre 2025	Ajustements présentation ⁽³⁾	Situation au 30/06/2025	Situation au 01/01/2026	Résultat global - 1er semestre 2026	Ajustements présentation ⁽³⁾	Situation au 30/06/2026
Écarts de conversion	(116)	(159)	(3)	(278)	(297)	17	-	(280)
Écarts actuariels ⁽¹⁾	(107)	10	1	(96)	(98)	26	-	(72)
Réserve de juste valeur	(19)	(10)	4	(25)	(16)	(3)	2	(17)
IAS 29 - Hyperinflation ⁽²⁾	32	4	(9)	27	31	5	-	36
TOTAL	(210)	(155)	(7)	(372)	(380)	45	2	(333)

1 Pertes cumulées au titre des écarts actuariels nets d'impôt différé.

2 Effet de l'hyperinflation sur les sociétés intégrées globalement et mises en équivalence (respectivement de 1 et 4 millions d'euros).

3 Principalement reclassements de présentation au sein des réserves.

La variation des écarts de conversion entre le 1er semestre 2025 et le 1er semestre 2026 s'explique par l'évolution, du dollar américain, de la roupie indienne, du dinar jordanien et de la livre turque.

7.1.4 Réserves légales et distribuables d'Aéroports de Paris SA

Les réserves légales et distribuables d'Aéroports de Paris SA se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025
Réserve légale	30	30
Autres réserves	839	839
Report à nouveau	4 218	3 766
Résultat de la période	178	783
TOTAL	5 265	5 418

7.1.5 Dividendes versés

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2026, ADP SA a versé un dividende de 376 millions d'euros, soit 3,80 euros par action ayant droit aux dividendes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025. La cession d'une partie des titres de GMR Airports Ltd réalisée en avril 2026 (cf. note 2) a conduit le groupe ADP à proposer un dividende complémentaire de 0,80€ par action au titre de l'exercice 2025. En effet, le groupe avait initialement décidé de proposer un dividende de 3 euros par action.

7.1.6 Résultat par action

Le calcul du résultat par action s'établit ainsi :

	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres)	98 960 580	98 744 381
Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société mère (en millions d'euros)	312	97
Résultat de base par action (en euros)	3,15	0,98
Résultat dilué par action (en euros)	3,15	0,98
Dont activités poursuivies		
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société mère (en millions d'euros)	312	97
Résultat de base par action (en euros)	3,15	0,98
Résultat dilué par action (en euros)	3,15	0,98

Le résultat de base correspond au résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère.

Le nombre moyen pondéré d'actions correspond au nombre d'actions composant le capital de la société mère, minoré des actions propres détenues en moyenne au cours de la

période, soit 22 054 au 30 juin 2026 et 214 828 au 31 décembre 2025.

Il n'existe aucun instrument de capitaux propres à effet dilutif.

7.2 Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle présentée au sein des capitaux propres se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025
Participations ne donnant pas le contrôle		
TAV Airports	867	917
Airport International Groupe (AIG)	128	120
Extime Duty Free Paris	18	18
SDA Croatia	(5)	(5)
Extime Média et sa filiale	4	5
Extime Travel Essentials Paris et sa filiale	2	4
Autres	-	1
TOTAL	1 014	1 060

Les principaux sous-groupes dans lesquels Groupe ADP détient des participations ne donnant pas le contrôle sont présentés ci-après. Afin de fournir une vision consolidée de leur activité, les bilans et comptes de résultat sont présentés à 100 %.

	TAV Airports ⁽¹⁾		AIG		Extime Duty Free Paris	
	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>						
Participations ne donnant pas le contrôle en %	54 %	54 %	49 %	49 %	49 %	49 %
Actifs non courants	4 291	4 276	687	673	54	53
Actifs courants	897	935	131	139	135	137
Passifs non courants	2 571	2 651	430	406	35	36
Passifs courants	921	797	126	161	119	117
Total des capitaux propres	1 696	1 763	262	245	35	37
Participations ne donnant pas le contrôle	867	917	128	120	18	18
	1er semestre 2026	1er semestre 2025	1er semestre 2026	1er semestre 2025	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Chiffre d'affaires	868	824	113	141	384	407
EBITDA courant	243	235	31	45	4	6
Résultat net des activités poursuivies	(12)	(72)	9	12	(1)	9
Résultat net part des participations ne donnant pas le contrôle	5	38	(4)	(6)	1	(5)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	(21)	(3)	-	-	-	-

1 A l'intérieur du sous-groupe, TAV ne détient pas la totalité des filiales à 100%.

NOTE 8 AUTRES PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

8.1 Autres provisions

Les autres provisions constituées par le Groupe ADP concernent essentiellement des litiges commerciaux et sociaux, ainsi que des risques pays et environnementaux. Une provision est constatée dès lors qu'il existe un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Elle est comptabilisée si les trois conditions suivantes sont satisfaites :

- ♦ le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé ;

- ♦ il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- ♦ le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les autres provisions ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Litiges	Autres provisions	1er semestre 2025	Litiges	Autres provisions	1er semestre 2026
Provisions au 1er janvier	24	44	68	17	40	57
Augmentations	1	-	1	1	1	2
Dotations et autres mouvements	1	-	1	1	1	2
Diminutions	(8)	(4)	(12)	(2)	(2)	(4)
Provisions utilisées	(2)	(2)	(4)	-	(1)	(1)
Provisions devenues sans objet	(6)	(2)	(8)	(2)	(1)	(3)
Provisions au 30 juin	17	40	57	16	39	55
Part non courante	14	28	42	13	24	37
Part courante	3	12	15	3	15	18

Les provisions pour litiges concernent divers litiges fournisseurs, des litiges sociaux et des litiges commerciaux.

Les autres provisions comprennent notamment des provisions pour risques clients et fournisseurs et des engagements du groupe pour combler la situation financière nette négative de participations mises en équivalence.

Les informations concernant les provisions pour engagements sociaux sont présentées en note 5.

Les informations relatives aux passifs éventuels sont décrites en note 16.

8.2 Autres passifs non courants

Les éléments présentés en autres passifs non courants comprennent :

- ◆ les subventions d'investissement. En application de l'option offerte par la norme IAS 20, elles sont comptabilisées au passif et sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations afférentes ;
- ◆ les dettes liées aux loyers de concessions exploitées par TAV Airports ;

- ◆ les revenus des contrats client comptabilisés en produits constatés d'avance ;
- ◆ les avances et acomptes sur commandes supérieurs à un an.

Les autres passifs non courants se décomposent ainsi à la clôture de la période :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025
Loyers de concessions exigibles > 1 an	638	653
Subventions d'investissement	130	102
Produits constatés d'avance	239	221
Autres	46	47
TOTAL	1 053	1 023

Les dettes liées aux loyers de concessions concernent principalement les concessions de TAV Milas Bodrum et TAV Ege dont les loyers de concession sont fixes tels que définis dans les contrats de concessions et ont été reconnus en contrepartie du droit d'exploiter les aéroports en concession (cf. note 6.1.1). Au 30 juin 2026, les dettes sur loyers de concession à plus d'un an atteignent respectivement 242 millions d'euros pour Milas Bodrum et 178 millions d'euros pour Ege (vs 236 millions d'euros pour Milas Bodrum et 201 millions pour Ege au 31 décembre 2025).

Concernant TAV Ankara, les dettes liées aux loyers de concession s'élèvent à 164 millions d'euros au premier semestre 2026 (vs 159 millions d'euros au 31 décembre 2025).

Les produits constatés d'avance à plus d'un an concernent principalement les redevances versées et les investissements réalisés par la société Exolum (activités de stockage et distribution de carburant à Paris-CDG). En effet, l'estimation du montant total des investissements ont donné lieu au début du contrat, à la constatation d'une créance financière et d'un produit constaté d'avance.

NOTE 9 INFORMATIONS RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS

9.1 Gestion du risque financier

La gestion du risque financier et du risque de marché est identique à celle appliquée au 31 décembre 2025. Pour plus d'informations, se référer au Document d'Enregistrement Universel 2025.

9.2 Gestion du capital

Le Gearing est passé de 160 % au 31 décembre 2025 à 170 % au 30 juin 2026. L'augmentation du Gearing s'explique principalement par l'augmentation de l'endettement financier net.

Le ratio Dette financière nette/EBITDA courant est passé de 3,7 au 31 décembre 2025 à 3,9 au 30 juin 2026. L'augmentation du ratio s'explique principalement par la hausse de l'endettement financier net.

Durant la période, le groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital.

Occasionnellement, le groupe achète ses propres actions sur le marché pour animer la liquidité des titres. Le rythme de ces achats dépend des cours sur le marché.

Le conseil d'administration veille au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

À ce jour, les membres du personnel détiennent 1,94% des actions ordinaires.

Ni la Société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques.

9.3 Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts courus sur les emprunts, les produits de placements, les intérêts sur les passifs sociaux résultant des régimes à prestations définies, les gains et pertes de change sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

À ce titre, il comprend le résultat réalisé et latent lié aux instruments dérivés de change et de taux portés par le

Groupe ADP qu'ils soient ou non documentés en comptabilité de couverture. Le résultat financier intègre également la désactualisation des dettes sur loyers de concessions et les dépréciations des prêts accordés aux sociétés mises en équivalence.

L'analyse du résultat financier s'établit ainsi respectivement en 2026 et 2025 :

	Produits financiers	Charges financières	Résultat financier 1er semestre 2026
<i>(en millions d'euros)</i>			
Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement	-	(155)	(155)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	-	(10)	(10)
Résultat des dérivés et variations de valeur des dérivés	16	(9)	7
Coût de l'endettement financier brut	16	(174)	(158)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	27	-	27
Coût de l'endettement financier net	43	(174)	(131)
Produits de participations non consolidées	1	-	1
Plus et moins-values de cessions de titres non consolidés	2	(2)	-
Gains et pertes nets de change	97	(86)	11
Dépréciations et provisions ⁽¹⁾	30	(16)	14
Autres ⁽²⁾	41	(161)	(120)
Autres produits et charges financiers	171	(265)	(94)
Charges financières nettes	214	(439)	(225)

1 Comprend les dotations financières sur engagements sociaux, ainsi que la reprise de dépréciation du prêt accordé à Nuevo Pudahuel (cf. note 4.9.2)
2 Comprend les réévaluations d'instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat ainsi que les charges de désactualisation en lien avec l'application d'IFRIC 12 (principalement TAV Milas Bodrum, TAV Ege et TAV Ankara).

(en millions d'euros)	Produits financiers	Charges financières	Résultat financier 1er semestre 2025
Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement	-	(145)	(145)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	-	(7)	(7)
Résultat des dérivés et variations de valeur des dérivés	6	-	6
Coût de l'endettement financier brut	6	(152)	(146)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	60	-	60
Coût de l'endettement financier net	66	(152)	(86)
Produits de participations non consolidées	9	-	9
Plus et moins-values de cessions de titres non consolidés	10	(12)	(2)
Gains et pertes nets de change	106	(162)	(56)
Dépréciations et provisions	5	(19)	(14)
Autres	58	(77)	(19)
Autres produits et charges financiers	188	(270)	(82)
Charges financières nettes	254	(422)	(168)

Le résultat financier comprend les dépréciations des prêts accordés aux sociétés mises en équivalence dont les résultats ne sont plus reconnus (cf. note 4.9.1).

Les autres charges et produits financiers concernent principalement l'ensemble des instruments financiers liés aux options de conversion, options d'achat et options de vente relatives aux FCCBs et celles de la vente optionnelle (cf. note 2) pour -114 millions d'euros en 2026 comparé à -13 millions d'euros en 2025.

Les gains et pertes par catégories d'instruments financiers se présentent ainsi :

(en millions d'euros)	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Produits, charges, profits et pertes sur dettes au coût amorti	(158)	(151)
Charges d'intérêts sur dettes évaluées au coût amorti	(155)	(145)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	(10)	(7)
Variation de juste valeur liées aux opérations de couverture ⁽¹⁾	3	1
Profits et pertes sur instruments financiers en juste valeur par le résultat	(111)	52
Profits sur équivalents de trésorerie (option de juste valeur)	27	60
Résultats réalisés et latents sur les dérivés non qualifiés de couverture (dérivés de transaction)	(138)	(8)
Profits et pertes sur actifs disponibles à la vente	1	5
Dividendes reçus	1	7
Plus (moins-values) de cessions	-	(2)
Autres profits et pertes sur prêts, créances et dettes au coût amorti	54	(65)
Gains et pertes nets de change	11	(56)
Autres profits / charges nets	19	(5)
Dotations nettes de reprise	24	(4)
Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux	(11)	(10)
Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux	(11)	(10)
Total des autres produits et charges financiers	44	(70)
TOTAL DES GAINS NETS (PERTES NETTES) RECONNUS EN RÉSULTAT	(225)	(168)
Variation de juste valeur (avant impôt) portée en capitaux propres	2	(7)
TOTAL DES GAINS NETS (PERTES NETTES) RECONNUS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	2	(7)

¹ La variation de juste valeur liées aux opérations de couverture comprend la variation de juste valeur des dérivés de couverture de juste valeur ainsi que la variation de juste valeur des emprunts faisant l'objet d'une couverture de juste valeur (cf. note 9.5.3).

9.4 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêts sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Ces emprunts sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

9.4.1 Détail des emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières s'analysent ainsi à la clôture :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026	Part non courante	Part courante	Au 31/12/2025	Part non courante	Part courante
Emprunts obligataires	8 535	7 784	751	7 925	7 177	748
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	1 729	1 307	422	1 485	1 094	391
Dettes de location	278	251	27	225	202	23
Autres emprunts et dettes assimilées	183	157	26	159	153	6
Intérêts courus non échus	162	81	81	194	75	119
Emprunts et dettes financières hors dérivés	10 887	9 580	1 307	9 988	8 701	1 287
Instruments financiers dérivés passif ⁽²⁾	742	23	719	599	27	572
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	11 629	9 603	2 026	10 587	8 728	1 859

1 La part courante des emprunts bancaires intègre des emprunts bancaires des sociétés concessionnaires n'ayant pas respecté les conditions matérielles des conventions de financement, notamment pour TAV Tunisie dont la dette bancaire est présentée dans la part courante pour son intégralité (cf. note 9.5.3).

2 Comprend les intérêts courus sur instruments de couverture de taux d'intérêt.

La variation des emprunts et dettes financières au 30 juin 2026 s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2025	Augmentation/ souscription*	Rem- boursement ⁽¹⁾	Variation monétaire	Variation non monétaire	Variation de change	Variation de juste valeur	Autres variations	Au 30/06/2026
Emprunts obligataires	7 925	591	-	591	-	10	-	9	8 535
Emprunts bancaires	1 485	277	(51)	226	-	16	-	2	1 729
Autres emprunts et dettes assimilées	159	6	(3)	3	-	3	-	18	183
TOTAL DETTES LONG TERME	9 569	874	(54)	820	-	29	-	29	10 447
Dettes de location	225	-	(12)	(12)	-	3	-	62	278
Emprunts et dettes financières hors dérivés et hors intérêts courus non échus	9 794	874	(66)	808	-	32	-	91	10 725
Intérêts courus non échus	194	-	-	-	(32)	2	-	(2)	162
Instruments financiers dérivés passif	599	-	-	-	5	-	137	1	742
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	10 587	874	(66)	808	(27)	34	137	90	11 629

1 Les augmentations/souscriptions et remboursements d'emprunts et dettes financières hors dérivés et hors intérêts courus non échus sont présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés respectivement en « Encaissements provenant des emprunts à long terme » et « Remboursement des emprunts à long terme ».

Les emprunts et dettes financières du Groupe ADP ont augmenté de 1 042 millions d'euros sur le 1er semestre 2026. Cette variation s'explique principalement par :

- ♦ la souscription de nouveaux emprunts pour 874 millions d'euros, dont un nouvel emprunt obligataire chez ADP SA d'un montant de 600 millions d'euros (cf. note 2.6) et de nouveaux emprunts bancaires chez TAV Airports pour un montant de 268 millions d'euros ;

- ♦ la variation de juste valeur des dérivés pour 137 millions d'euros, dont 144 millions d'euros concernant les options d'achat relatives aux FCCB et celles de la vente optionnelle (cf. note 2) ;

- ♦ de nouveaux contrats de location pour 62 millions d'euros, dont 38 millions d'euros chez TAV Airports ;

- ♦ le remboursement d'emprunts pour 54 millions d'euros, dont 36 millions d'euros chez TAV Airports ;

- ♦ un effet de change défavorable de 34 millions d'euros lié à la variation de change des emprunts bancaires et obligataires libellés en USD de TAV Airports ;

9.4.2 Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le Groupe ADP correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme et emprunts et dettes financières à court terme, la dette liée à l'option de vente des minoritaires, diminués des instruments dérivés actif, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.

Cet endettement financier net se présente ainsi à la clôture :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026	Part non courante	Part courante	Au 31/12/2025	Part non courante	Part courante
Emprunts et dettes financières	11 629	9 603	2 026	10 587	8 728	1 859
Dette liée à l'option de vente des minoritaires ⁽¹⁾	117	-	117	91	-	91
Endettement financier brut	11 746	9 603	2 143	10 678	8 728	1 950
Instruments financiers dérivés actif ⁽²⁾	56	44	12	35	35	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽³⁾	2 531	-	2 531	1 892	-	1 892
Liquidités soumises à restriction ⁽⁴⁾	107	-	107	125	-	125
Endettement financier net	9 052	9 559	(507)	8 625	8 692	(67)
Endettement financier net ajusté	8 346	8 853	(507)	8 057	8 124	(67)
ENDETTEMENT FINANCIER NET/CAPITAUX PROPRES (GEARING)	170 %			160 %		
ENDETTEMENT FINANCIER NET AJUSTÉ/CAPITAUX PROPRES (GEARING AJUSTÉ)	157 %			149 %		

1 Principalement Almaty (cf. note 4.8).

2 Les instruments financiers dérivés actif concernent principalement des instruments dérivés actifs de couverture de taux et l'option de vente sur les obligations FCCB et celle de la vente optionnelle (cf. note 2).

3 Dont 161 millions d'euros de disponibilités dédiées au financement des aides aux riverains collectées via la Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA).

4 Les liquidités soumises à restriction concernent principalement TAV Airports. Certaines filiales (TAV Tunisia, TAV Macedonia, TAV Milas Bodrum, TAV Ege, TAV Kazakhstan et TAV Ankara - « les emprunteurs ») ont ouvert des comptes dits de « projet » ayant pour objectif de maintenir un niveau de réserve de trésorerie au service du remboursement de la dette projet ou d'éléments définis dans les accords avec les prêteurs (paiement des loyers aux DHMI, dépenses opérationnelles, impôts...).

La variation de l'endettement financier net au 30 juin 2026 s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Endettement financier net en début de période	8 626	8 573
Variation de la trésorerie	(638)	222
Émissions / (remboursements) d'emprunts	808	(47)
Autres variations	256	(46)
Dont (dettes)/excédents repris lors de regroupement d'entreprises	-	(9)
Variation de l'endettement financier net	426	129
Endettement financier net en fin de période	9 052	8 702

9.4.3 Détail des emprunts obligataires et bancaires

Les emprunts obligataires et bancaires s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	Devise	Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances supérieures à 5 ans	Valeur comptable au bilan au 30/06/2026	Juste valeur au 30/06/2026 *
Emprunts obligataires	EUR	751	3 829	3 604	8 184	8 199
Emprunts obligataires	USD	-	351	-	351	390
Emprunts bancaires	EUR	399	484	300	1 183	1 358
Emprunts bancaires	USD	23	230	233	486	591
Emprunts bancaires	TRY	-	60	-	60	66
TOTAL		1 173	4 954	4 137	10 264	10 604

* La juste valeur (mark-to-market, ou MtM) est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs à l'aide d'une courbe de rendement à coupon zéro.

Les caractéristiques des dettes financières les plus significatives du groupe sont détaillées ci-dessous :

(en millions d'euros)	Devise	Valeur nominale en devise (en millions)	Échéance (1)	Taux d'intérêt contractuel (2)	Taux fixe/ Taux variable	Capital restant dû	Valeur comptable au bilan au 30/06/2026	Juste valeur au 30/06/2026
Aéroports de Paris SA								
Emprunt obligataire	EUR	1 500	2030	2,750 %	Fixe	1 500	1 486	1 513
Emprunt obligataire	EUR	1 000	2026	2,125 %	Fixe	750	749	762
Emprunt obligataire	EUR	800	2034	1,125 %	Fixe	800	792	704
Emprunt obligataire	EUR	750	2032	1,500 %	Fixe	750	742	710
Emprunt obligataire	EUR	750	2029	1,000 %	Fixe	750	744	723
Emprunt obligataire	EUR	600	2028	2,750 %	Fixe	600	599	602
Emprunt obligataire	EUR	600	2035	3,875 %	Fixe	600	591	648
Emprunt obligataire	EUR	500	2033	3,500 %	Fixe	500	493	527
Emprunt obligataire	EUR	500	2027	1,000 %	Fixe	500	500	491
Emprunt obligataire	EUR	500	2031	3,375 %	Fixe	500	498	517
Emprunt obligataire	EUR	500	2038	2,125 %	Fixe	500	496	463
Emprunt obligataire	EUR	500	2036	3,750 %	Fixe	500	491	541
Emprunt bancaire	EUR	250	2038	EUR3M+0,3520%	Variable	150	150	153
TAV Airports								
Emprunt obligataire	USD	400	2028	8,500 %	Fixe	351	351	390
Emprunt bancaire	EUR	234	2034	EUR6M+3,000%	Variable	234	234	276
Emprunt bancaire	EUR	189	2032	EUR6M+5,500%	Variable	152	149	180
Emprunt bancaire	USD	165	2036	SOFR+4,500%	Variable	134	131	166
Emprunt bancaire	USD	161	2036	SOFR+4,500%	Variable	137	133	170
Emprunt bancaire	EUR	170	2037	EUR6M+3,500%	Variable	168	168	202
Emprunt bancaire	EUR	154	2031	EUR6M+4,500%	Variable	79	80	91
Emprunt bancaire	USD	130	2030	7,100 %	Fixe	114	113	123
Emprunt bancaire	EUR	85	2037	EUR6M+4,2000%	Variable	85	84	105
TOTAL							9 774	10 057

1 La différence entre la valeur nominale initiale et le capital restant dû est lié à l'amortissement de certains emprunts.

2 Pour les autres emprunts contractés par ADP SA et les emprunts bancaires contractés par TAV Airports, le taux d'intérêt présenté correspond au taux d'intérêt tel que défini contractuellement. A titre indicatif, au 30 juin 2026, les indices se situent au niveau suivant : EUR3M 2,324 ; EUR6M 2,568 ; SOFR 3,68.

9.5 Instruments financiers

9.5.1 Catégories d'actifs et de passifs financiers

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026	Ventilation par catégories d'instruments financiers						
		Juste valeur			Instruments dérivés			
		Option JV ⁽¹⁾	Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Instr. de cap. propres - JV par résultat	Coût amorti	Juste valeur par résultat ⁽²⁾	Couverture de juste valeur	Couverture de flux futurs
Autres actifs financiers non courants	836	-	-	124	668	3	2	39
Clients et comptes rattachés	1 180	-	-	-	1 180	-	-	-
Autres créances ⁽³⁾	299	-	-	-	299	-	-	-
Autres actifs financiers courants	153	-	-	-	140	6	6	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 531	2 531	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	4 999	2 531	-	124	2 287	9	8	40
Emprunts et dettes financières à long terme	9 604	-	19	-	9 563	-	-	22
Fournisseurs et comptes rattachés	722	-	-	-	722	-	-	-
Autres dettes et autres passifs non courants ⁽³⁾	1 915	-	-	-	1 915	-	-	-
Emprunts et dettes financières à court terme	2 026	-	-	-	1 306	715	-	5
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	14 267	-	19	-	13 506	715	-	27

1 Désignés comme tel à l'origine.

2 Classé comme détenu à des fins de transaction. Les instruments dérivés comptabilisés à la juste valeur par résultat correspondent aux options d'achat et de vente associées aux FCCB et celles de la vente optionnelle (cf. note 2).

3 Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

Le groupe ne comptabilise aucun instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres (OCI).

9.5.2 Hiérarchie des justes valeurs

Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- ◆ niveau 1 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement). Ce niveau s'applique principalement aux valeurs mobilières de placement dont les valeurs liquidatives sont communiquées par les sociétés de gestion ;
- ◆ niveau 2 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables et les techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables. Ce niveau s'applique

principalement aux instruments dérivés dont les valorisations comptabilisées sont fournies par les contreparties bancaires du groupe. Les valorisations sont révisées par le département trésorerie groupe sur la base d'informations fournies par Reuters/Bloomberg ;

- ◆ niveau 3 : juste valeur fondée sur les techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables. Ce niveau est utilisé pour les titres participatifs émis par TAV Tunisie, pour le prêt octroyé à GMR Airports (jusqu'en décembre 2025) ainsi que les instruments dérivés associés.

Les justes valeurs des instruments financiers sont hiérarchisées de la manière suivante en 2026 et 2025 :

	Au 30/06/2026		Niveau 1 Prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2 Prix basés sur des données observables	Niveau 3 Prix basés sur des données non observables
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur			
Actif					
Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat	124	124	-	124	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	694	694	-	694	-
Clients et comptes rattachés	1 180	1 180	-	1 180	-
Instruments dérivés	56	56	-	47	9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 531	2 531	2 531	-	-
Passif					
Emprunts obligataires	8 535	8 589	-	8 589	-
Emprunts bancaires	1 729	2 015	-	2 015	-
Dettes de location	278	278	-	278	-
Autres emprunts et dettes assimilées	183	183	-	165	18
Intérêts courus non échus	162	162	-	162	-
Instruments dérivés	742	742	-	27	715
Autres passifs non courants	1 053	1 053	-	1 053	-
Autres dettes et produits constatés d'avance	1 514	1 514	-	1 514	-

	Au 31/12/2025		Niveau 1 Prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2 Prix basés sur des données observables	Niveau 3 Prix basés sur des données non observables
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur			
Actif					
Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat	116	116	-	116	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	1 580	1 580	-	656	924
Clients et comptes rattachés	1 122	1 122	-	1 122	-
Instruments dérivés	35	35	-	32	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 892	1 892	1 892	-	-
Passif					
Emprunts obligataires	7 925	8 000	-	8 000	-
Emprunts bancaires	1 485	1 762	-	1 762	-
Dettes de location	225	225	-	225	-
Autres emprunts et dettes assimilées	159	159	-	141	18
Intérêts courus non échus	194	194	-	194	-
Instruments dérivés	599	599	-	28	571
Autres passifs non courants	1 023	1 023	-	1 023	-
Autres dettes et produits constatés d'avance	1 419	1 419	-	1 419	-

9.5.3 Analyse des risques liés aux instruments financiers

RISQUES DE TAUX

La répartition des dettes financières taux fixe/taux variable est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026			Au 31/12/2025		
	Avant couverture	Après couverture	%	Avant couverture	Après couverture	%
Taux fixe	9 478	10 047	92 %	8 580	8 907	89 %
Taux variable	1 409	840	8 %	1 408	1 081	11 %
Emprunts et dettes financières hors dérivés	10 887	10 887	100 %	9 988	9 988	100 %

Au 30 juin 2026, le groupe détient des instruments financiers dérivés de taux (swaps) pour une juste valeur de 41 millions d'euros à l'actif dans les autres actifs financiers et une juste valeur nulle au passif dans les emprunts et dettes financières.

Les montants notionnels des dérivés qualifiés de couverture s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances supérieures à 5 ans	Au 30/06/2026	Juste valeur
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	610	1 250	559	2 419	39
Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur		500	1 350	1 850	2
TOTAL	610	1 750	1 909	4 269	41

Ces échéances correspondent à la période sur laquelle les flux couverts sont attendus.

Le groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il procède à la mise en place de swaps retour taux fixe adossés à ses financements à taux variables. Ces relations de couverture sont qualifiées de « couvertures de flux de trésorerie ».

Afin d'optimiser ses coûts de financement, le groupe procède par ailleurs à la variabilisation d'une part de ses dettes obligataires via la mise en place de swaps retour taux variable, dont les caractéristiques sont alignées à celles des

obligations ciblées. Toutefois, afin de limiter le risque de taux d'intérêts résultant de ces opérations de variabilisation, le groupe procède à la mise en place de swaps retour taux fixe de maturité inférieures aux précédents. Ces relations de couverture sont qualifiées respectivement de « couvertures de juste valeur » et de « couvertures de flux de trésorerie ». Au 30 juin 2026 ces relations de couverture sont portées par les entités : ADP SA et TAV Airports

Au 30 juin 2026, les instruments dérivés de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie et de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	Elément couvert		Instrument de couverture			Juste valeur au 30/06/2026	Part efficace comptabilisée au 30/06/2026
	Type	Valeur nominale EUR	Type	Valeur nominale EUR	Ratio de couverture ⁽¹⁾		
TAV Airports							
	Emprunts bancaires à taux variable	893	Swap de taux d'intérêt CFH	569	64 %	34	1
ADP SA							
	Emprunts obligataires variabilisés	2 100	Swap de taux d'intérêt CFH	1 850	88 %	5	5
	Emprunts obligataires à taux fixe	2 100	Swap de taux d'intérêt FVH	1 850	88 %	2	2

¹ Ratio entre la valeur nominale des instruments de couverture et la valeur nominale des éléments couverts.

La part efficace des dérivés de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie (CFH) est comptabilisée en capitaux propres (OCI) et celle des dérivés de taux qualifiés de couverture de juste valeur (FVH) est comptabilisée en résultat.

Aucune inefficacité n'a été générée au 30 juin 2026 par les dérivés de taux.

Au 30 juin 2026, l'analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt s'établit comme suit :

Le test est réalisé pour l'ensemble des dettes bancaires et obligataires des entités consolidées du groupe. L'analyse de sensibilité au risque de taux est effectuée sur l'hypothèse d'un choc de +/- 100 bps sur les courbes EUR et USD, représentant la totalité de l'encours de la dette bancaire et obligataire du groupe au 30 juin 2026.

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026			
	Impact sur les capitaux propres		Impact sur le résultat	
	+100 points de base	-100 points de base	+100 points de base	-100 points de base
Sensibilité de la charge d'intérêts (intérêts en +/- sur les dettes et versements en +/- au titre des instruments dérivés)	N/A	N/A	-1,3	1,3
Sensibilité de la juste valeur des dérivés qualifiés d'instruments de couverture ⁽¹⁾	57,0	(60,3)	N/A	N/A

¹ Le sous-groupe TAV et ADP SA ne portent pas d'instruments dérivés de taux non qualifiés d'instrument de couverture.

RISQUE DE CHANGE

La répartition des actifs et passifs financiers par devises est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026	EUR	TRY	USD	AED	INR	JOD	Autres devises
Autres actifs financiers non courants	836	621	18	173	-	-	-	24
Clients et comptes rattachés	1 180	1 001	29	53	-	-	58	39
Autres créances ⁽¹⁾	299	150	10	78	-	-	3	58
Autres actifs financiers courants	153	73	6	32	-	-	26	16
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 531	2 293	9	144	1	4	42	38
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	4 999	4 138	72	480	1	4	129	175
Emprunts et dettes financières à long terme	9 603	8 408	77	1 116	-	1	-	1
Fournisseurs et comptes rattachés	722	631	22	32	-	-	6	31
Autres dettes et autres passifs non courants ⁽¹⁾	1 915	1 557	22	193	-	-	115	28
Emprunts et dettes financières à court terme	2 027	1 974	18	33	-	-	-	2
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	14 267	12 570	139	1 374	-	1	121	62

¹ Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

Les autres devises portent principalement sur le tenge kazakh (KAZ), le rial saoudien (SAR), le rial qatarien (QAR) et le rial d'Oman (OMR).

Le groupe est exposé aux variations de la roupie indienne par rapport à l'euro. En particulier, concernant la valorisation des obligations FCCB émises en euros comptabilisées en

roupies dans les comptes de GMR Airports Limited une dépréciation de la roupie indienne par rapport à l'euro de 10% se traduirait par une baisse de 10 millions d'euros de la quote-part de résultat des mises en équivalence dans les comptes du groupe.

Les cours de change utilisés pour la conversion des états financiers des filiales, coentreprises et entreprises associées étrangères sont les suivants :

	Au 30/06/2026		Au 31/12/2025	
	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen
Dirham des Émirats arabes unis (AED)	0,23817	0,23332	0,23182	0,24150
Peso chilien (CLP)	0,00095	0,00096	0,00094	0,00093
Dinar jordanien (JOD)	1,23919	1,21082	1,20340	1,25225
Roupie indienne (INR)	0,00924	0,00922	0,00948	0,01019
Tengé kazakh (KZT)	0,00183	0,00176	0,00168	0,00170
Dollar des États-Unis (USD)	0,87735	0,85734	0,85201	0,88488
Livre turque (TRY)	0,01884	0,01927	0,01989	0,02237

L'endettement financier du Groupe ADP ne génère pas de risque de change du fait des éléments listés ci-après :

- ◆ L'ensemble de la dette d'ADP SA étant libellé en euros, celle-ci ne génère pas de risque de change.
- ◆ L'endettement du groupe TAV, libellé en euros et en dollars, peut être remboursé sans risque de change du fait de revenus majoritairement perçus dans ces mêmes devises. Le groupe TAV porte également un emprunt bancaire de 400 millions de dollars ainsi qu'un emprunt bancaire de 3 milliards de livres turques ramenés en euros via des cross currency swaps.

L'activité internationale du groupe expose néanmoins ce dernier à des fluctuations des taux de change, pouvant impacter significativement sa performance financière. Plusieurs sources spécifiques de risque de change ont été identifiées, notamment dans le cadre de relations avec des sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation minoritaire, ou via l'exposition de certaines filiales à des devises locales instables. Les principaux risques identifiés sont les suivants :

- ◆ Avances en USD à une filiale :

Le groupe a consenti des avances en dollars américains (USD) à une de ses filiales dont la tenue de comptes est en dinar jordanien (JOD) dans le cadre d'un financement intragroupe. La filiale ayant une parité JOD/USD fixe, ces avances génèrent un risque de change lors de la réévaluation en euros chez l'entité prêteuse. Ce risque est accentué en cas de forte volatilité du dollar.

- ◆ Obligation convertible en EUR accordée à une société mise en équivalence exposée à l'INR :

Des obligations émises en euros (EUR) ont été souscrites auprès d'une société dans laquelle le groupe détient une participation minoritaire, mais dont l'activité est principalement libellée en roupies indiennes (INR). La variation du taux de change EUR/INR peut alors influencer indirectement la quote-part de résultat du groupe dans cette entité mise en équivalence, notamment à travers l'effet de change sur les opérations locales ou sur l'endettement de la société bénéficiaire de l'avance.

- ◆ Dépôts obligatoires en TRY réalisés par une filiale en Turquie :

Une filiale turque du groupe est soumise à l'obligation de maintenir des dépôts réglementaires en livres turques (TRY). Ces dépôts, exposés à un risque de change, peuvent faire

l'objet de pertes de valeur en cas de dépréciation de la TRY, ce qui impacterait le résultat financier consolidé du groupe.

- ◆ Dépréciation de la TRY non compensée par l'hyperinflation :

En Turquie, la dépréciation rapide de la livre turque peut affecter les états financiers du groupe de plusieurs manières. Lorsque les filiales turques sont consolidées, cette dépréciation génère un effet négatif sur le résultat de change. Lorsque ces entités sont mises en équivalence, l'impact se traduit par une baisse de la quote-part de résultat dans les comptes consolidés. Dans les deux cas, si l'inflation constatée ne compense pas suffisamment la dépréciation de la devise, une perte nette peut en résulter.

En résumé, la gestion du risque de change constitue un enjeu majeur pour la préservation des résultats financiers du

groupe. Une attention particulière est portée à l'évaluation et au suivi des expositions dans les zones géographiques les plus volatiles, notamment en ce qui concerne les avances intra-groupes, les sociétés mises en équivalence, et les filiales opérant dans des environnements macroéconomiques instables.

Le groupe surveille de façon continue ses expositions aux risques de change et met en œuvre, lorsque cela est pertinent, des mécanismes de couverture ou d'atténuation, notamment dans les pays présentant une forte volatilité monétaire.

Au 30 juin 2026, le groupe détient des instruments financiers dérivés de change pour une juste valeur nulle à l'actif et une juste valeur de 22 millions d'euros au passif dans les emprunts et dettes financières.

Les montants notionnels des dérivés de change qualifiés s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances supérieures à 5 ans	Au 30/06/2026	Juste valeur
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie		487		487	(22)
TOTAL	-	487	-	487	(22)

Ces échéances correspondent à la période sur laquelle les flux couverts sont attendus.

Au 30 juin 2026, les instruments dérivés de change qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	Elément couvert	Valeur nominale	Instrument de couverture	Valeur nominale	Ratio de couverture ⁽¹⁾	Juste valeur au 30/06/2026	Variation de juste valeur inscrite en capitaux propres au 30/06/2026 (part efficace)
Type	Type	EUR	Type	EUR			
TAV Airports	Emprunt obligataire	351	Swap de devise CFH	367	105 %	(18)	8
TAV Airports ⁽²⁾	Emprunt bancaire	120	Swap de devise CFH	120	100 %	(4)	(4)

1 Rapport entre le nominal des instruments de couverture et celui des éléments couverts.

2 La valeur nominal des swaps de devise sur emprunt bancaire inclut un cross currency swap en date de valeur du 10 juillet 2026, date de tirage d'un nouveau financement de 60 millions d'euros porté par TAV Airports.

Aucune inefficacité n'a été générée au 30 juin 2026 par les swaps de devises.

RISQUES DE LIQUIDITÉ

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant au bilan 30/06/2026	Total des échéances contractuelles 30/06/2026	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	8 535	8 601	750	4 201	3 650
Emprunts bancaires	1 729	1 744	424	781	539
Dettes de location	278	278	27	153	98
Autres emprunts et dettes assimilées	183	183	25	155	3
Intérêts sur emprunts	162	1 943	352	1 078	513
Emprunts et dettes financières hors dérivés	10 887	12 749	1 578	6 368	4 803
Fournisseurs et comptes rattachés	722	722	722	-	-
Autres dettes et autres passifs non courants ⁽¹⁾	1 915	1 915	991	421	504
Passifs financiers	13 525	15 386	3 291	6 789	5 307
Décassements	-	487		487	
Encaissements	-	(653)	(36)	(610)	(7)
Swaps de couverture	27	(166)	(36)	(123)	(7)
TOTAL	13 552	15 220	3 255	6 666	5 300

¹ Les autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des obligations contractuelles, telles que les dettes fiscales et sociales.

COVENANTS

Dans le cadre de leurs contrats de financement, certaines entités du Groupe ADP sont soumises à des obligations de respect de certains ratios financiers (filiales) ou niveau de rating (Aéroports de Paris SA), Sont notamment concernées, Extime Duty Free Paris, ainsi que des concessions opérées par des sociétés de gestion aéroportuaires desquelles TAV Airports est actionnaire.

En cas de manquement durable à ces obligations de respect de ratios, les prêteurs peuvent imposer des conditions de défaut pouvant entraîner un remboursement anticipé avec recours limité vis-à-vis des actionnaires. Les contrats assortis

de tels engagements représentent 16 % du montant total des emprunts du groupe au 30 juin 2026.

Au 30 juin 2026, tous les ratios sont respectés à l'exception de la concession de TAV Tunisie (cf. note 9.4.1). Almaty International Airport (AIA) et TAV Kazakhstan ont obtenu un waiver auprès de leurs prêteurs afin de ne pas tester les ratios financiers au 30 juin 2026. Le prochain test sera fait au 31 décembre 2026. A noter que les ratios pour TAV Macedonia sont quant à eux testés annuellement, en décembre.

Les dettes comptabilisées au bilan comprenant des covenants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Nominal restant dû au 30/06/2026	Montant soumis à des covenants	Montant en %
ADP	8 415	150	2 %
Extime Duty Free Paris	44	32	73 %
TAV Airports	1 611	1 492	93 %
TAV Holding	424	351	83 %
TAV Ankara Esenboğa	298	252	85 %
TAV Tunisie	234	234	100 %
Almaty International Airport	197	197	100 %
TAV Kazakhstan	175	175	100 %
TAV Izmir	152	152	100 %
TAV Bodrum	80	80	100 %
TAV Macedonia	51	51	100 %
Autres	275		- %
TOTAL	10 345	1 674	16 %

Le tableau ci-dessous détaille, pour les financements significatifs du Groupe ADP, les covenants financiers associés, leur méthode de calcul et leur état (atteinte ou bris) lors du dernier test effectué.

Le bris de ces covenants peut entraîner un cas de défaut et déclencher un remboursement anticipé de la dette.

Covenants significatifs	Engagement à respecter	Date d'évaluation et dernier ratio	Respect de l'engagement au 30 juin 2026 ou waiver obtenu
ADP SA (BEI – 150M€)	Notation supérieure à BB+	N/A	Oui
TAV Tunisia (234M€)	DSCR défini contractuellement ⁽¹⁾ LLCR défini contractuellement ⁽²⁾	Septembre et mars	Non - waiver en cours de négociation
Almaty International Airport et TAV Kazakhstan (371M€)	DSCR défini contractuellement	Juin et décembre	Oui - waiver obtenu
Izmir (152M€)	DSCR défini contractuellement LLCR défini contractuellement	Juin et décembre	Oui
Bodrum (80M€)	DSCR défini contractuellement LLCR défini contractuellement	Juin et décembre	Oui

- 1 Le DSCR (Debt Service Coverage Ratio) est calculé comme (i) les flux de trésorerie disponibles pour le service de la dette (CFADS ou "Cash-flow available for Debt Service") sur la période considérée divisés par (ii) le service de la dette sur cette même période.
- 2 Le LLCR (Loan Life Coverage Ratio) est calculé comme (a) la valeur actuelle nette des flux de trésorerie disponibles pour le service de la dette jusqu'à la date de maturité (CFADS) à cette date de calcul divisée par (b) la somme totale des prêts en cours à cette même date.

9.5.4 Échéanciers

L'échéancier des prêts et créances se présente ainsi :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Créances et comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	124	25	71	28
Créances de location financement bailleur	115	-	5	110
Autres actifs financiers	570	116	307	147
Clients et comptes rattachés ⁽¹⁾	1 179	1 179	-	-
Autres créances ⁽²⁾	299	299	-	-
PRÊTS ET CRÉANCES	2 287	1 619	383	285

- 1 Les clients et comptes rattachés comprennent la créance de la DGAC de 439 millions d'euros.
- 2 Les autres créances excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits contractuels, tels que les créances fiscales et sociales.

RISQUES DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière, pour le groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit qui à la date de clôture est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025
Instruments de capitaux propres	124	116
Prêts et créances à moins d'un an	1 619	1 439
Prêts et créances à plus d'un an	668	1 543
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 531	1 892
Instruments dérivés actif	57	35
TOTAL	4 999	5 025

Des prêts accordés à des participations à l'international ont été dépréciés dans le cadre des tests de dépréciation menés sur les sociétés consolidées par mise en équivalence à hauteur de 273 millions d'euros au titre des exercices précédents et des dépréciations nettes de reprises à hauteur de 25 millions d'euros à fin juin 2026 incluant une reprise de dépréciation sur Nuevo Pudahuel pour 28 millions d'euros (cf. note 4.9.1).

Le Groupe ADP pourrait être amené à apporter un soutien financier à ces sociétés de gestion aéroportuaires dans lesquelles il est actionnaire. Par ailleurs, en cas d'échec des négociations visant à rééquilibrer la situation de certaines de ses concessions à l'international, le groupe pourrait être amené à prendre des arbitrages allant jusqu'à se désengager du projet.

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les prêts et créances commerciales à la date de clôture, analysée par types de clients, est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025
Air France	125	139
Easy Jet	16	9
Federal Express Corporation	21	24
Turkish Airlines	12	12
Autres compagnies aériennes	56	52
Sous-total compagnies aériennes	230	236
Direction Générale de l'Aviation Civile ⁽¹⁾	439	405
Autres clients et comptes rattachés	511	481
Autres prêts et créances à moins d'un an	439	317
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES À MOINS D'UN AN	1 619	1 439

1 Les avances de l'agence France Trésor sont présentées au passif pour un montant de 187 millions d'euros en 2026.

L'antériorité des créances courantes se présente ainsi :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026	
	Valeur brute	Valeur nette
Créances non échues	1 087	1 038
Créances échues :		
depuis 1 à 30 jours	119	111
depuis 31 à 90 jours	54	53
depuis 91 à 180 jours	27	26
depuis 181 à 360 jours	27	22
depuis plus de 360 jours	419	368
PRÊTS ET CRÉANCES COURANTS (SELON ÉCHÉANCIER - CF. § RISQUE DE LIQUIDITÉ)	1 733	1 618

Les créances échues à plus de 360 jours concernent principalement ADP SA pour la créance DGAC d'un montant de 367 millions d'euros (sur une créance totale de 439 millions d'euros) partiellement compensée par l'avance de l'Agence France Trésor d'un montant de 187 millions d'euros. Bien que les encours soient importants, ils ne font l'objet

d'aucune dépréciation d'une part, en raison de la nature juridique du débiteur, d'autre part, en l'absence de contestation de la créance.

L'évolution des dépréciations de créances commerciales est détaillée en note 4.4.

COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les contrats d'instruments dérivés du groupe peuvent prévoir un droit de compensation si des événements particuliers surviennent, notamment des événements de crédit.

En revanche, ces contrats ne prévoient pas d'accord de compensation globale conférant un droit juridiquement exécutoire de compenser les instruments financiers, ni d'accord de collatéralisation.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments dérivés actif et passif et l'effet des accords de compensation mentionnés ci-avant au 30 juin 2026 :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes comptables avant compensation (a)	Montants bruts compensés comptableme nt (b)	Montants nets présentés au bilan (c) = (a) - (b)	Effet des autres accords de compensation (ne répondant pas aux critères de compensation d'IAS 32) (d)		
				Instruments financiers	Juste valeur des collatéraux	Exposition nette (c) - (d)
Dérivés : swap de taux	41	-	41	-	-	41
Options de ventes d'instruments financiers détenues	9	-	9	-	-	9
TOTAL DES DÉRIVÉS ACTIF	50	-	50	-	-	50
Dérivés : swap de change	(22)	-	(22)	-	-	(22)
Options d'achats d'instruments financiers accordées	(715)	-	(715)	-	-	(715)
TOTAL DES DÉRIVÉS PASSIF	(737)	-	(737)	-	-	(737)

9.6 Autres actifs financiers

Les montants figurant au bilan, respectivement au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026	Part non courante	Part courante
Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat	124	124	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	694	553	141
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	124	99	25
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence (hors dépréciation) ⁽¹⁾	372	347	25
Depr. Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence ⁽²⁾	(248)	(248)	-
Autres actifs financiers ⁽³⁾	570	454	116
Créances de location financement bailleur	115	115	-
Instruments financiers dérivés	56	44	12
TOTAL	989	836	153

1 Au 30 juin 2026, la totalité des obligations convertibles FCCB ont été reclassées en actifs destinés à être cédés pour 938 millions d'euros (valorisation à la juste valeur par résultat).

2 Les dépréciations des créances & comptes courants concernent principalement Nuevo Pudahuel pour -182 millions d'euros (cf. note 4.9.2), Ravinala Airports pour -32 millions d'euros et Tibah Airports pour -34 millions d'euros.

3 Les autres actifs financiers incluent la créance financière liée au contrat avec Exolum pour 187 millions d'euros (cf. note 8.2).

(en millions d'euros)	Au 31/12/2025	Part non courante	Part courante
Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat	116	116	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	1 580	1 430	150
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	1 020	1 001	19
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence (hors dépréciation) ⁽¹⁾	1 294	1 275	19
Depr. Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	(274)	(274)	-
Autres actifs financiers	560	429	131
Créances de location financement bailleur	116	115	1
Instruments financiers dérivés	35	35	-
TOTAL	1 847	1 696	151

1 Principalement prêt accordé à GAL.

NOTE 10 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée.

Il peut s'agir par exemple d'un résultat de cession d'actif ou d'activité, de frais engagés lors d'un regroupement

d'entreprises, de dépréciation d'un écart d'acquisition, de coûts de restructuration ou de coûts liés à une opération exceptionnelle.

Au 30 juin 2025, les autres produits et charges opérationnels (3 millions d'euros) étaient principalement constitués des impacts des provisions pour plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), mesures PACT et RCC. Ils sont désormais comptabilisés en frais de personnel.

NOTE 11 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La charge d'impôt du premier semestre est déterminée en appliquant au résultat avant impôt de l'ensemble du groupe le taux d'impôt effectif au 30 juin 2026 (y compris fiscalité différée). Le résultat avant impôt du semestre retenu pour le calcul de la charge d'impôt tient compte des taxes comptabilisées conformément à l'interprétation IFRIC 21 qui sont encourues de façon inégale sur l'exercice.

Par ailleurs, le Groupe ADP considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ne s'analyse pas en un impôt sur le résultat. Celle-ci est donc comptabilisée en charge opérationnelle.

11.1 Taux d'impôt

Conformément aux dispositions de l'article 219 du code général des impôts, le taux d'impôt courant appliqué au 30 juin 2026 par le groupe s'élève à 25 % sur les bénéfices

taxables des sociétés françaises (25,83 % en incluant la contribution sociale sur les bénéfices de 3,30 %).

11.2 Contribution exceptionnelle

Au 30 juin 2026, le montant de la contribution exceptionnelle s'élève à 67 millions d'euros (46 millions d'euros correspondant à la composante liée à l'impôt courant 2025 et 21 millions d'euros correspondant à la composante relative à l'impôt courant 2026 déterminé sur les résultats arrêtés au 30 juin 2026).

11.3 Analyse de la charge d'impôt sur les résultats

Au compte de résultat, la charge d'impôt sur les résultats se ventile comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Charge d'impôt exigible	(239)	(176)
Produit/(charge) d'impôt différé	33	(29)
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	(206)	(205)

Ces montants ne comprennent pas les charges d'impôt sur les quotes-parts de résultats des entreprises mises en équivalence, les montants qui figurent à ce titre sur la ligne appropriée du compte de résultat étant nets d'impôt.

Par la décision de décembre 2025 du Parlement Turc, l'application de la comptabilité d'hyperinflation aux états financiers locaux en Turquie a été suspendue pour les années

2025, 2026, 2027. La réduction des impôts différés passifs afférente à la comptabilisation de l'hyperinflation n'a donc pas été constatée en 2025 et 2026.

11.4 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique basée sur le taux d'impôt applicable en France et la charge/produit réel d'impôt se présente ainsi :

(en millions d'euros)	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Résultat net des activités poursuivies	312	71
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	(222)	110
<i>dont résultat de cession des titres GAL chez ADP SA ⁽¹⁾</i>	257	
Charge/(Produit) d'impôt sur les résultats	206	205
Résultat avant impôt et résultat net des entreprises mises en équivalence (hors cession titres GAL)	553	386
Taux théorique d'imposition en vigueur en France	25,83 %	25,83 %
(Charge)/Produit d'impôt théorique	(143)	(100)
Incidence sur l'impôt théorique des :		
Différentiel de taux sur résultat et retenue à la source	22	4
<i>dont impôt théorique sur l'opération de cession des titres GAL</i>	66	
<i>dont retenue à la source en Inde relative à la cession GAL</i>	(30)	
Reports déficitaires antérieurement non reconnus et imputés sur la période	1	23
Reports déficitaires non reconnus au titre de la période	(28)	(11)
Variation de taux d'impôt	(4)	-
Charges fiscalement non déductibles et produits non imposables	5	(36)
<i>dont IS sur QPFC à 12% sur plus- value fiscale en France</i>	(7)	
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux	12	2
<i>dont crédit d'impôt étranger afférent à la retenue à la source sur cession de titres GAL</i>	9	
Mesures d'incitation à l'investissement applicables en Turquie	14	(9)
Ajustements au titre des périodes antérieures	(2)	4
Contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés	(67)	(64)
<i>dont contribution exceptionnelle sur QPFC à 12% sur la plus-value</i>	(2)	
Taxe sur les infrastructures longue distance	(18)	(17)
Autres ajustements	2	(1)
(Charge)/Produit réel d'impôt sur les résultats	(206)	(205)
Taux effectif d'impôt	37,14 %	53,23 %

Afin de produire une preuve d'impôt cohérente et lisible entre la charge d'impôt exigible effectivement comptabilisée et le résultat de référence retenu pour son exercice, et présenter un taux effectif d'impôt (TEI) plus proche de la réalité économique de la période :

- ♦ (1) le résultat de cession des titres GAL, d'un montant de 257 millions d'euros comptabilisé au compte de résultat sur la ligne "Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence", a été inclus dans le résultat avant impôt de référence (l'opération de cession des titres GAL est explicitée en note 2.2) ;
- ♦ l'impôt de 30 millions d'euros afférent à cette cession, constaté au compte de résultat sur la ligne « Impôt sur les

sociétés » correspond à la seule retenue à la source supportée en Inde par ADP SA ; la quote-part de frais et charge due en France de 9 millions d'euros ayant été totalement compensée par un crédit d'impôt en application de la convention franco-indienne.

11.5 Tableau de variation des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés ont évolué comme suit entre le début et la fin de la période :

(en millions d'euros)	Actif	Passif	Montant net ⁽¹⁾
Au 01/01/2026	97	521	(424)
Montant porté directement en capitaux propres au titre des engagements sociaux	-	9	(9)
Montant porté directement en capitaux propres au titre des variations de juste valeur	1	2	(1)
Montants comptabilisés au titre de la période	13	(17)	30
Écarts de conversion	1	4	(3)
Au 30/06/2026	112	519	(407)

¹ Les montants d'impôt différé actif et passif sont présentés net aux bornes de chaque entité imposable (IAS 12.74).

11.6 Actifs et passifs d'impôt exigible

Les actifs d'impôt exigible correspondent aux montants à récupérer au titre de l'impôt sur les résultats auprès des administrations fiscales. Les passifs d'impôt exigible correspondent aux montants restant à payer à ces administrations.

Ces actifs et passifs d'impôt exigible s'établissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025
Actifs d'impôt exigible		
Aéroports de Paris SA et sociétés fiscalement intégrées	-	-
Autres entités consolidées	33	36
TOTAL	33	36
Passifs d'impôt exigible		
Aéroports de Paris SA et sociétés fiscalement intégrées	44	3
Autres entités consolidées	16	10
TOTAL	60	13

Les actifs et passifs éventuels d'impôt sont mentionnés en note 16. La variation des passifs d'impôt exigible concerne principalement ADP SA et est liée à la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés pour 67 millions d'euros.

11.7 Déficits fiscaux reportables non activés

Au 30 juin 2026, le montant des déficits fiscaux reportables non activés s'élève à 580 millions d'euros et est ventilé par échéance. Cette non-activation résulte de l'existence de différences temporelles qui vont donner lieu à taxation dans le futur ainsi que de la durée légale d'utilisation des pertes fiscales dans les différentes juridictions concernées, combinée aux perspectives de profits telles qu'elles résultent des prévisions à horizon 5 ans.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2026	Prescriptible en N+1	Prescriptible en N+2	Prescriptible en N+3	Prescriptible en N+4	Prescriptible en N+5	Imprescriptible
TOTAL	580	23	11	157	247	98	44
Dont Turquie	378	2	1	122	166	87	-
Dont Tunisie	23	14	6	3	-	-	-
Dont Kazakhstan	71	-	-	-	71	-	-
Dont Jordanie	34	-	-	29	5	-	-
Dont France	13	-	-	-	-	-	13
Dont États-Unis	27	-	-	-	-	-	27

11.8 Pilier 2

Concernant le dispositif Pilier 2, le périmètre a été mis à jour au 30 juin 2026 et le calcul des mesures de sauvegarde réalisé sur la base des données du CBCR au 30 juin 2026. À ce stade toutes les juridictions passent les tests à l'exception de la Géorgie. Néanmoins, après la réalisation des calculs détaillés pour cette juridiction, aucun impact n'a été constaté de sorte que le Groupe ADP n'a pas comptabilisé d'impôt complémentaire au 30 juin 2026.

NOTE 12 TRÉSORERIE ET FLUX DE TRÉSORERIE

12.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, les placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme et standard (VNAV). Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme respectant les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025
Valeurs mobilières de placement	1 190	415
Disponibilités	521	507
Dépôts à terme	820	970
Trésorerie active ⁽¹⁾	2 531	1 892
Concours bancaires courants ⁽²⁾	(7)	(4)
Trésorerie nette	2 524	1 888

1 Dont 161 millions d'euros de disponibilités dédiées au financement des aides aux riverains collectées via la Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA).

2 Figurant dans les Passifs courants en Emprunts et dettes financières à court terme.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Groupe ADP a principalement investi dans des dépôts à terme et des fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme et standard (VNAV) libellés en euros.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie non disponibles à court terme pour le groupe incluses dans les disponibilités correspondent aux comptes bancaires de certaines filiales pour lesquelles les conditions de rapatriement des fonds s'avèrent complexes à court terme pour des raisons principalement réglementaires.

12.2 Flux de trésorerie

12.2.1 Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

(en millions d'euros)	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Résultat opérationnel	743	444
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	245	555
Charges financières nettes hors coût de l'endettement	(1)	(33)
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt	987	966
Variation du besoin en fonds de roulement	(104)	(54)
Impôts sur le résultat payés	(190)	(138)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	693	774

CHARGES (PRODUITS) SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Amortissements, dépréciations (hors actifs circulants) et provisions	487	459
Résultat des entreprises mises en équivalence	(222)	110
Plus (ou moins) values nettes de cession d'actifs immobilisés	(8)	(1)
Autres	(12)	(13)
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	245	555

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

(en millions d'euros)	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Stocks	(1)	(13)
Clients et autres débiteurs	(175)	(171)
Fournisseurs et autres créditeurs	72	130
Variation du besoin en fonds de roulement	(104)	(54)

12.2.2 Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement

(en millions d'euros)	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Investissements corporels, incorporels et de placement	(548)	(478)
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations	(98)	(62)
Investissements financiers, filiales et participations (net de la trésorerie acquise)	(14)	(6)
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations	285	-
Variation des autres actifs financiers	24	12
Cessions d'immobilisations corporelles	6	1
Cessions de participations non consolidées	2	5
Dividendes reçus	12	35
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(331)	(493)

Les dividendes reçus proviennent principalement de la société mise en équivalence TAV Antalya, pour un montant de 10 millions d'euros au 30 juin 2026 (25 millions d'euros au 30 juin 2025), ainsi que de titres non consolidés détenus par ADP SA pour un total de 1 million d'euros.

INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS

Les investissements réalisés par le Groupe ADP sont classés au sein d'une nomenclature, composée des sept programmes d'investissements suivants :

- ◆ **rénovation et qualité** : investissements courants visant à rénover le patrimoine, en vue de réduire sa vétusté ou d'en apporter une amélioration qualitative, ainsi que les investissements liés aux commerces ;
- ◆ **développement des capacités** : investissements visant à accroître la capacité des actifs ;
- ◆ **frais d'études et de suivi de travaux (FEST)** : frais de conception et de suivi de travaux nécessaires à la réalisation d'un actif ;
- ◆ **développement immobilier** : investissements visant à développer le foncier côté ville, ainsi que les activités de fret et de maintenance aéronautique ;
- ◆ **restructuration** : investissements visant à reconfigurer la disposition du patrimoine existant ;
- ◆ **sûreté** : investissements financés par la Taxe de sûreté et de sécurité, soit principalement les investissements relatifs à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire ;
- ◆ **autres**.

Le montant des investissements corporels et incorporels s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Investissements incorporels	6	(24)	(20)
Investissements corporels et de placement (hors droits d'usage)	6	(524)	(458)
Investissements corporels, incorporels et de placement		(548)	(478)

Le détail de ces investissements par programme s'établit ainsi :

(en millions d'euros)	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Rénovation et qualité	(203)	(166)
Investissements de capacité	(89)	(86)
Frais d'études et de surveillance des travaux (FEST)	(64)	(52)
Développement immobilier	(63)	(35)
Investissements de restructuration	(63)	(70)
Sûreté	(18)	(20)
Autres	(48)	(49)
TOTAL	(548)	(478)

Les principaux investissements au 30 juin 2026 concernent ADP SA pour 410 millions d'euros et le sous-groupe TAV pour 88 millions d'euros et sont les suivants :

Pour l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle :

- ◆ Le projet d'aménagement de la jetée AGEN visant au développement Est de la plateforme de Paris- Charles de Gaulle via la mise au contact de 6 postes gros-porteurs (GP), dont 2 postes modulables de type MARS (Multiple Aircraft Ramp System) directement reliés au T2EK via l'extension concomitante du train de correspondance.
- ◆ La poursuite des travaux liés à la nouvelle DPAF arrivées au Terminal 2E qui vise à améliorer la qualité de service en offrant de nouvelles surfaces dédiées à la fonction frontière arrivée. Pour la compagnie Air France, ce projet permettra d'offrir à ses clients "haute et très haute contribution" des espaces adaptés répondant à leurs attentes.
- ◆ Le développement de la production CTFEb, destiné à accroître les capacités de production et de distribution d'eau glacée, à sécuriser l'alimentation électrique des installations et à moderniser les principaux équipements techniques associés.
- ◆ Le projet qui vise à réhabiliter des portions des voies PAPA2 et PAPA3.

- ◆ La continuité des travaux de réhabilitation de la piste 1 et des taxiways associés à la piste 1.

- ◆ Les travaux de rénovation structurelle du Parc CD.

Pour l'aéroport de Paris-Orly :

- ◆ Le projet de réhabilitation de la piste 4 à Paris-Orly et de l'ensemble des voies associées. Les travaux comprennent la mise en conformité du seuil de piste 24, la rénovation des voies associées (W42, W44 et W47 rebaptisées W48).
- ◆ La restructuration des postes G08 et de l'extension des aires Golf Nord afin de répondre en partie aux déficits identifiés de postes avions de la plateforme.
- ◆ Le projet « Ambition portes E » qui consiste à réaménager l'ensemble de la salle d'embarquement (portes E12, E14, E19 et E20).
- ◆ La fourniture, l'installation et le raccordement de PCA (Preconditioned Air) sur les postes avions de Paris-Orly.
- ◆ Le projet de refonte du process départ International à Paris-Orly, qui prévoit la création d'une rue commerçante

Aéroports de Paris a par ailleurs réalisé au premier semestre de l'année 2026 des investissements pour ses fonctions support et sur des projets communs aux plateformes, notamment informatiques (20 millions d'euros).

baptisée « La rue parisienne » ainsi que la création d'un walkthrough.

Pour l'aéroport de Paris-Le Bourget et les aérodromes d'aviation générale, les principaux investissements ont porté sur la rénovation de la piste 07R/25L sur l'aérodrome de Toussus-le-Noble ainsi que plusieurs opérations de traitement de la vétusté.

- ◆ pour TAV Airports :
 - ◆ des travaux de modernisation de la partie Airside de l'aéroport d'Almaty au Kazakhstan ;
 - ◆ des travaux préparatoires à l'augmentation de surface des aires aéronautiques de l'aéroport de Tbilissi en Géorgie conformément à l'accord d'extension du contrat de concession ;
 - ◆ des travaux de modernisation du terminal d'Ankara en Turquie.

INVESTISSEMENTS FINANCIERS, CESSIONS ET ACQUISITIONS DE FILIALES ET PARTICIPATIONS (NETTE DE LA TRÉSORERIE ACQUISE)

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Investissements financiers, filiales et participations (net de la trésorerie acquise)	(14)	(6)
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations	285	-

Au 30 juin 2026, le flux relatif aux investissements financiers, aux acquisitions de filiales et participations s'explique principalement par :

- ◆ les versements sur fonds souscrits par ADP SA pour 12 millions d'euros ;
- ◆ le prix de cession des titres GAL pour 285 millions d'euros. L'impact net d'impôt sur la trésorerie de cette opération s'élève néanmoins à 256 millions d'euros (cf. note 2) en raison d'une retenue à la source comptabilisée en impôts sur le résultat payés (enregistrée dans les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles).

En 2025, le flux relatif aux investissements financiers, aux acquisitions de filiales et participations s'expliquait principalement par :

- ◆ les versements sur fonds souscrits pour 7 millions d'euros.

VARIATION DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La variation des autres actifs financiers correspond principalement à la variation des comptes bancaires en devises soumis à restriction.

PRODUITS PROVENANT DES CESSIONS DE PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

En 2026, les produits provenant des cessions de participations non consolidées s'élèvent à 2 millions d'euros et concerne les titres WeMaintain.

12.2.3 Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Encaissements provenant des emprunts à long terme	874	1 054
Remboursement des emprunts à long terme	(54)	(1 085)
Remboursement des dettes de location	(12)	(16)
Subventions reçues au cours de la période	18	-
Emission d'actions ou autres instruments de capitaux propres	-	1
Acquisitions/cessions nettes d'actions propres	14	(1)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(376)	(296)
Dividendes versés aux minoritaires dans les filiales	(26)	(9)
Intérêts payés	(205)	(178)
Intérêts reçus	32	57
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	265	(473)

DIVIDENDES VERSÉS

Le détail des dividendes versés aux actionnaires de la société mère est disponible en note 7.1.5.

ENCAISSEMENTS ET REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (INTÉRÊTS COMPRIS)

Les encaissements (874 millions d'euros) et remboursements (54 millions d'euros) des emprunts à long terme ainsi que les

intérêts payés et reçus au 30 juin 2026 sont détaillés en note 9.4.1.

SUBVENTIONS REÇUES AU COURS DE LA PÉRIODE

Les subventions reçues concernent les projets CLEARCDG (Collaborative Leading Electrification of Airside at Roissy CDG) et OLGA (hOListic Green Airport), projets européens pour la transition environnementale.

NOTE 13 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 24, le groupe a retenu les parties liées suivantes :

- ◆ ses entreprises associées et contrôlées conjointement ;
- ◆ l'État, les établissements publics et les sociétés participations de l'État ; et
- ◆ ses principaux dirigeants et actionnaires.

Au 30 juin 2026, les informations relatives aux parties liées sont comparables à celle du 31 décembre 2025 (cf. Document d'Enregistrement Universel 2025).

NOTE 14 ENGAGEMENTS HORS BILAN

14.1 Engagements donnés et reçus

Les engagements hors bilan se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026	Dont ADP SA	Dont sous groupe TAV	Au 31/12/2025
Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du groupe	-	-	-	-
Engagements hors bilan donnés liés au financement	76	76	-	77
Garanties de passif données	23	23	-	23
Autres	53	53	-	54
Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles	1 600	1 137	443	1 074
Avals, cautions	341	2	340	307
DHMI	115		115	115
Tunisian Government	15		15	16
Saudi Arabian Government	12		12	6
TAV Kazakhstan (Almaty)	44		44	42
Garanties à première demande	176	156	-	183
CDG Express	150	150		150
Engagements d'acquisitions d'immobilisations	943	841	103	444
CDG Satellite Aires Agen - Airside	227	227		7
ORY rénovation piste 4	52	52		2
CDG Salon legende Air France	82	82		6
ORY P2 ESPLANADE	13	13		15
CDG Optimisation Airside	27	27		13
ORLY - DCL_ORY - OL4 - RPD	22	22		27
Contrats EPC	103		103	110
Autres	140	138	-	140
GI CDG Express	138	138		138
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	1 676	1 213	443	1 151
Engagements hors bilan reçus liés aux activités opérationnelles	277	172	76	224
Avals, cautions	152	53	76	142
Garanties à première demande	125	119	-	82
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	277	172	76	224

Aéroports de Paris SA

Les cautions accordées et les garanties à premières demandes correspondent principalement à une garantie de paiement à première demande au bénéfice du GI CDG Express (150 millions d'euros), ainsi qu'à des garanties accordées par Aéroports de Paris SA pour le compte d'Aéroports de Paris International au bénéfice de divers clients de ces filiales.

Par rapport au 31 décembre 2025 (333 millions d'euros), les engagements hors bilan sur acquisition d'immobilisations sont en hausse de 508 millions d'euros.

Les principaux investissements réalisés au cours de la période ayant contribué à la hausse du montant des engagements hors bilan sont les suivants :

- ◆ le développement Est de CDG , qui permettra la mise au contact de 6 postes GP directement reliés au T2EK via l'extension concomitante de la LISA
- ◆ la revalorisation, l'électrification et la mise en conformité du parking P2 pour en faire le parking de référence de Paris-Orly (Déploiement massif de bornes de rechargement électrique ; sauvegarde et réparation de la structure du futur parking P2, amélioration de la sécurité

incendie, reprise d'étanchéité et réaménagement du niveau Arrivée Esplanade ORY 12 et du viaduc Départ) ;

- ◆ la réhabilitation de la piste 4 à Paris-Orly et de l'ensemble des voies associées. Les travaux comprennent la mise en conformité du seuil de piste 24, la rénovation des voies associées (W42, W44 et W47 rebaptisées W48), la refonte du nœud W42-L42-W43, ainsi que la remise en état des routes de service et du réseau EP autour de la piste
- ◆ la refonte du process départ International sur Orly4
- ◆ le remplacement de 12 des 13 passerelles télescopiques du T2C accompagné du retrofit de la passerelle télescopique A380 du poste C14 ainsi que le déploiement des PCA sur les postes avions et la création de poste électrique HT
- ◆ la création d'un bâtiment R+4 en Darse Est du T2E en vue de créer une frontière DPAF arrivée directement reliée vers la SLB du T2E mais aussi de créer un salon Business AF sur 2 étages niveau 2 et 3 et un Salon La première AF sur 2 étages niveau 0 et 4

Les engagements donnés aux salariés sont présentés en note 5. En application de l'article 53 du cahier des charges d'Aéroports de Paris SA, le ministre chargé de l'Aviation civile dispose d'un droit de refus sur une éventuelle opération d'apport, de cession ou de création de sûreté qui concernerait certains terrains – ainsi que les biens qu'ils supportent – appartenant à Aéroports de Paris SA. Les terrains concernés par cette disposition sont délimités par ce même cahier des charges.

Enfin, la loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aéroports détenus par Aéroports de Paris SA, 70 % de la plus-value entre le prix de marché de ces actifs et leur valeur dans les comptes de l'entreprise soit versée à l'état. Cette disposition concerne notamment les Aéroports d'aviation générale.

Les autres engagements donnés comprennent principalement le montant des apports en capital à réaliser par Aéroports de Paris SA au titre du financement du projet CDG Express pour un montant de 138 millions d'euros. Ce projet est en effet financé en partie par un contrat de crédit relais fonds propres qui devra être remboursé à la mise en service par les associés du Gestionnaire d'Infrastructure (GI). Pour rappel, Aéroports de Paris SA détient 33 % du GI.

Les autres engagements donnés liés au financement comprennent également l'engagement de versements restants sur les fonds d'investissements pour 76 millions d'euros.

Par ailleurs, une garantie de passif de 23 millions d'euros a été accordée à la société Artelia dans le cadre de la cession d'ADP Ingénierie.

TAV Airports

Les principaux engagements donnés par TAV Airports et ses filiales s'élèvent au 30 juin 2026 à 443 millions d'euros. Ils concernent des lettres de garantie :

- ♦ accordées principalement à des tiers (douanes, prêteurs et clients), à la Direction Générale de l'Aviation civile turque « DHMI » ainsi qu'aux gouvernements d'Arabie saoudite, de Tunisie et de Macédoine ;
- ♦ issues des contrats de construction, opération et transfert d'infrastructures aéroportuaires (BOT Agreements) des contrats de concession et de contrats de location.

PRINCIPALES GARANTIES ACCORDÉES AU DHMI

- ♦ TAV Ege et TAV Milas Bodrum sont tenus de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 37 millions d'euros et 43 millions d'euros respectivement au DHMI.

- ♦ TAV Ankara est tenue de donner une lettre de garantie de 30 millions d'euros au DHMI.

PRINCIPALES GARANTIES ACCORDÉES À GACA (GENERAL AUTHORITY OF CIVIL AVIATION) EN ARABIE SAOUDITE

Le groupe est tenu au 30 juin 2026 de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 7 millions de dollars (équivalent à 6 millions d'euros) à GACA conformément à l'accord BTO (Building Transfer Operating) signé avec GACA en Arabie saoudite.

PRINCIPALES GARANTIES ACCORDÉES À OACA (OFFICE DE L'AVIATION CIVILE ET DES AÉROPORTS) EN TUNISIE

Le groupe est tenu au 30 juin 2026 de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 9 millions d'euros au ministère de la Propriété de l'État et des Affaires foncières ainsi qu'une lettre de garantie d'un montant équivalent à 7 millions d'euros conformément à l'accord BTO (Building Transfer Operating) signé avec OACA en Tunisie.

PRINCIPALES GARANTIES ACCORDÉES ET REÇUES PAR ALMATY

Garantie ENS : une période de 12 mois est prévue pour résoudre, le cas échéant, les problèmes d'infraction environnementale ou sociale. Si les problèmes ne sont pas résolus dans ce délai, le groupe sera obligé de refinancer le prêt auprès d'un autre groupe bancaire. Il faut noter que cette situation est très peu probable, étant donné que tous les prêteurs sont des institutions telles que la SFI et la BERD, et que le gouvernement s'est engagé à suivre toutes les politiques environnementales et sociales des prêteurs dans le cadre de l'accord de soutien du gouvernement.

Le groupe est tenu de financer les déficits de l'AIA à hauteur de 50 millions de dollars américains jusqu'au 30 juin 2025 ou jusqu'à la date d'achèvement financier, selon la dernière éventualité. La date d'achèvement financier est définie comme un certain taux de couverture de la dette minimum et un certain nombre de paiements de principal effectués. Le groupe a fourni une lettre de crédit d'un montant de 50 millions de dollars américains pour couvrir cette obligation.

Le groupe a signé un nouveau contrat EPC d'un coût total de 144 millions de dollars. Une garantie de paiement anticipé de 10 % (14 millions de dollars) et une garantie de performance de 10 % (14 millions de dollars) ont été reçues du constructeur. Le montant restant sur ce contrat EPC est de 103 millions d'euros au 30 juin 2026.

NOTE 15 ACTIFS ET PASSIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Conformément à la norme IFRS 5 - "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés font l'objet d'une présentation sur une ligne séparée de l'état de la situation financière et sont évalués et comptabilisés au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

Un actif est classé en actifs destinés à être cédés seulement si :

- ♦ Il est disponible pour une cession dans les 12 mois ;
- ♦ La cession est hautement probable.

Les entreprises associées et les joint-ventures destinées à être cédées qui rentrent dans le scope d'IFRS 5 sont comptabilisées comme suit :

- ♦ La méthode de la mise en équivalence qui consiste à prendre en compte une quote part de résultat de l'entreprise associée est arrêtée à partir de la date de classement des titres en actifs détenus en vue de la vente ;
- ♦ Les titres sont ensuite évalués au plus faible de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur nette des frais de cession.

Au 30 juin 2026, les actifs et passifs destinés à être cédés correspondent :

- ♦ Aux titres mis en équivalence d'EGUS détenus par ADP International Americas, le groupe ADP ayant décidé de se désengager totalement de cette participation. La valeur des titres mis en équivalence reclassés en actifs destinés à être cédés s'élève à 5 millions d'euros ;
- ♦ Aux titres mis en équivalence GAL, faisant l'objet d'une vente optionnelle portant sur 3,13% d'intérêts économiques (3,9% d'actions ordinaires). Comme indiqué dans la note 2 Faits Marquants, le groupe ADP a conclu une vente optionnelle au travers de deux options d'achat et d'une option de vente de titres GAL. Ces options sont exerçables alternativement entre octobre 2026 et avril 2027. La valeur des titres mis en équivalence reclassée en actifs destinés à être cédés s'élève à 22 millions d'euros. A l'issue de cette opération, le groupe détiendra 39,85% d'intérêts économiques contre 42,98% au 30 juin 2026. La valeur comptable des titres mis en équivalence non reclassés en actifs destinés à être cédés s'élève à 318 millions d'euros au 30 juin 2026 ;
- ♦ A la totalité des obligations convertibles FCCB (cf. note 2). Le groupe GMR s'est engagé à racheter de manière anticipée au plus tard le 31 mars 2027 la totalité des FCCB détenus par ADP. Ces FCCB continuent à être évalués à la juste valeur par résultat. Cette juste valeur s'élève à 938 millions d'euros au 30 juin 2026. Les options d'achat et de vente relatives à ces FCCB n'ont pas été reclassées en actifs destinés à être cédés et continuent à être comptabilisées à la juste valeur par résultat respectivement en emprunts et dettes financières et en autres actifs financiers (cf. note 9.5).

Conformément à IFRS 13, le niveau de juste valeur retenu pour les obligations FCCB est le suivant :

	Juste valeur ⁽¹⁾
	Niveau 3 Prix basés sur des données non observables
(en millions d'euros)	
Au 31/12/2025	924
Au 30/06/2026	938

1 Les valeurs nominales des FCCB au 31 décembre 2025 et au 30 juin 2026 étaient respectivement de 301 millions d'euros et 291 millions d'euros.

Les maturités et devises se présentent comme suit :

	Devise	Échéance	
	EUR	< 1 an	1-5 ans
(en millions d'euros)			
Au 31/12/2025	924	-	924
Au 30/06/2026	938	938	-

NOTE 16 PASSIFS ÉVENTUELS

Le Groupe ADP est engagé dans un certain nombre de procédures judiciaires et arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Le groupe fait également l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité.

Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation par le Groupe ADP du bien-fondé des demandes et du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'état d'avancement des procédures et des arguments de défense du groupe, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Le principal litige et arbitrage constituant un passif éventuel est un contentieux pendant devant les tribunaux turcs concernant le taux de retenue à la source appliqué aux dividendes versés par une filiale turque.

NOTE 17 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

17.1 Rachat d'un emprunt obligataire

Le 3 juillet 2026, Aéroports de Paris a finalisé le rachat de 750 millions d'euros de ses obligations à échéance 2026 portant un coupon de 2,125 %. Lancée le 18 juin 2026, cette opération fait suite au règlement-livraison de son émission obligataire de 600 millions d'euros et s'inscrit dans la politique de gestion dynamique du profil de la dette de la Société.

17.2 Mise en place d'une convention de crédit bancaire (Revolving credit facility)

Le 23 juillet 2026, Aéroports de Paris a conclu une convention de crédit (Revolving credit facility) de 500 millions d'euros auprès de sept banques. Cette facilité bancaire, d'une durée initiale de 5 ans, s'inscrit dans la politique prudente de gestion de la liquidité du groupe. Elle constitue une ligne de financement de secours, immédiatement mobilisable en cas de fermeture temporaire ou de perturbation des marchés financiers.

17.3 Achat par TAV Airports de 15% du capital de l'aéroport d'Almaty

Conformément au pacte d'actionnaires en vigueur, KIF Warehouses Coöperatief U.A., gérée par VPE Capital, a exercé son option de vente, obligeant ainsi Aviator Netherlands B.V., filiale indirecte du Groupe ADP via TAV Airports, à acquérir sa participation de 15 % dans Almaty Airport Investment Holding B.V. pour un montant de 133 millions de dollars américains.

À l'issue de cette transaction, la participation du Groupe dans Almaty Airport Investment Holding B.V. passera de 85 % à 100 % aux bornes du sous groupe TAV Airports, lui conférant ainsi le contrôle indirect total de l'entité.

17.4 Projet de cession de l'activité traçabilité d'Hub One

Le 9 juillet 2026, le Groupe ADP a retenu l'offre de la société UBI Solutions pour l'achat de l'activité traçabilité d'Hub One, filiale de télécommunications détenue à 100 % par Aéroports de Paris.

Cette activité, correspondant à la fourniture et l'intégration de solutions matérielles et logicielles pour le suivi des données et des marchandises, représentait un chiffre d'affaires de 52 millions d'euros en 2025.

La transaction est prévue à la fin de l'année 2026 ou au début de l'année 2027, sous réserve de la procédure d'information-consultation engagée auprès des instances représentatives du personnel, et son impact sera comptabilisé au 2ème semestre.

